

Les sacrifices

Lévitique – Tome 3

vol.5 (Lév.23), vol.6 (Lév. 24-27)



Les sacrifices

Tome 3 (vol. 5 & 6)
Chapitres 23 ; 24-27

William Kelly

Traduction Bibliquest

1^{re} édition décembre 2025 (D. A.)

Table des matières

Les sept fêtes à l'Éternel.....	1
Généralités sur Lévitique ch. 23.....	1
Le sabbat : 23:1-3.....	3
<i>Absence du sabbat au v. 4.....</i>	3
<i>Le repos de Dieu : Hébreux 3 et 4.....</i>	4
<i>Le sabbat pendant le millénium.....</i>	7
<i>Le jour du Seigneur.....</i>	8
La Pâque.....	10
La fête des Pains sans levain.....	13
La gerbe tournoyée et les pains tournoyés.....	16
<i>La gerbe tournoyée.....</i>	17
<i>Les pains en offrande tournoyés, ou la fête des semaines.....</i>	22
La moisson dans les coins du champ : 23:22.....	29
La fête des trompettes.....	30
<i>Signification de la fête des trompettes.....</i>	30
<i>Psaume 81:1-3.....</i>	31
<i>Luc 2:32 : La révélation des Gentils.....</i>	33
<i>Trompettes dans la Parole.....</i>	33
Le jour des propitiations.....	36
<i>Une vue d'ensemble du 7° mois.....</i>	36
<i>L'affliction du peuple au jour des propitiations.....</i>	37
<i>Les œuvres de l'homme mises de côté.....</i>	38
<i>Les consciences individuellement atteintes : Zach. 12:9-14.....</i>	38
La fête des Tabernacles.....	41
<i>Gloire sur la terre, et gloire céleste pour l'église.....</i>	41
<i>Psaume 73:24.....</i>	44
<i>Sept jours.....</i>	45
<i>Le huitième jour.....</i>	46
<i>Habiter dans des cabanes.....</i>	46
<i>Encore le huitième jour : Jean 7:37.....</i>	47
Résumé du ch. 23 et conclusion.....	49
Les devoirs et les responsabilités.....	51
Chapitre 24.....	51
<i>v. 1-9 : Les devoirs du sanctuaire.....</i>	51
<i>v. 5-9 : La table des pains de proposition.....</i>	53
<i>Résumé et conclusion sur les versets 1-9.....</i>	53
<i>v. 10-23 : Le blasphème jugé avec d'autres formes de mal.....</i>	54
Chapitre 25 : Le pays et le but de l'Éternel quant à la terre.....	57
<i>v. 1-7 : L'année sabbatique.....</i>	57
<i>v. 8-13 : L'année du jubilé.....</i>	62
<i>v. 14-17 : Le Jubilé, critère de valeur.....</i>	66

<i>v. 18-24 : Les incitations à l'obéissance dans le pays.....</i>	<i>68</i>
<i>v. 25-28 : Le droit de rachat.....</i>	<i>72</i>
<i>v. 29-34 : La maison d'habitation.....</i>	<i>73</i>
<i>v. 35-38 : Le frère pauvre tombé en décrépitude.....</i>	<i>76</i>
<i>v. 39-46 : Le frère pauvre vendu.....</i>	<i>79</i>
<i>v. 47-55 : Le frère pauvre se vendant à l'étranger qui s'est enrichi.....</i>	<i>82</i>
<i>v. 55 : Conclusion sur le Jubilé.....</i>	<i>85</i>
Chapitre 26.....	87
<i>v. 1-13 : L'alliance avec Moïse et celle avec les pères.....</i>	<i>87</i>
<i>v. 14-26 : Le châtimeut des violations de l'alliance.....</i>	<i>89</i>
<i>v. 27-39 : Des maux encore plus rigoureux sur le peuple et sur le pays.....</i>	<i>91</i>
<i>v. 40-46 : Israël repentant ; l'Éternel se souvient de Son alliance avec leurs pères....</i>	<i>93</i>
Chapitre 27.....	95
<i>v. 1-8 : Les vœux personnels.....</i>	<i>95</i>
<i>v. 9-15 : La consécration de bêtes ou de maisons.....</i>	<i>97</i>
<i>v. 16-25 : Le champ voué, sanctifié à l'Éternel.....</i>	<i>98</i>
<i>v. 26-34 : Ordonnances finales.....</i>	<i>101</i>

Les sept fêtes à l'Éternel

Généralités sur Lévitique ch. 23¹

Le chapitre que nous abordons présente un tableau d'ensemble des rapports de Dieu avec son peuple terrestre, mais sans entrer dans les détails. Il commence par le propos original que Dieu avait devant Lui ; puis vient le fondement qu'Il a posé en vue de son accomplissement ; puis à nouveau, les voies de Dieu en application de l'œuvre puissante ainsi accomplie ; et enfin, le résultat direct et complet à l'apparition de Christ en gloire, tant en ce qui concerne les choses célestes que les choses terrestres.

On va voir que ce que Dieu avait en vue allait bien au-delà de l'état de son peuple à cette époque-là. Ces fêtes avaient sans aucun doute une application simple et primaire visant les Juifs tels qu'ils étaient alors. Ces fêtes, au moins les principales d'entre elles, contribuaient au dessein de Dieu de rassembler Israël autour de Lui-même au lieu qu'Il avait choisi pour y mettre Son nom. Mais on ne peut pas limiter à cela le but de ce chapitre de l'Écriture. Nous espérons en tirer ce que le Saint Esprit a en vue par le moyen de ces ombres ; car Il avait en vue d'autres choses, bien plus grandes que ce que les hommes sont prêts à admettre. Sous ce point de vue, tout était futur. Nous pouvons voir clairement ce qui a déjà été accompli, et ce qui reste à faire, et aussi l'état actuel constaté. Le Saint Esprit a anticipé dans ces fêtes ce qui a un caractère entièrement différent et supérieur, ce que nous appelons communément le christianisme. Il a aussi levé le voile sur le siècle à venir quand Il établira le royaume en gloire. Que ce soit pour les cieux ou pour la terre, l'accent est mis sur les « saintes convocations » : Dieu, en Christ, veut rassembler les Siens autour de Lui-même. Quelle grâce quand nous pensons à ce que l'homme était et à ce qu'il est devenu !

Nous allons d'abord faire le suivi des opérations de Dieu, non pas littéralement seulement, mais en esprit, puis en gloire et non plus en grâce, non pas seulement pour le ciel mais avant tout pour la terre. C'est une erreur complète de supposer que la gloire de Dieu n'est liée qu'avec le ciel. Sans aucun doute, Il a laissé Satan faire le pire qu'il pouvait, mais Dieu a déjà remporté moralement la victoire en Christ, et d'une manière efficace dans Sa mort et Sa résurrection : cela va bientôt être démontré aux yeux

¹ La traduction selon WK du texte Biblique n'a été reprise que quand les différences d'avec la version JND étaient notables ; les sous- titres ont été ajoutés par Biblicquest.

de tous. Mais maintenant nous marchons par la foi et non par la vue. Que ce chapitre de l'Écriture puisse continuer à fortifier la foi des croyants, aussi bien que reprendre ceux qui osent ne pas croire la Parole de Dieu.

Le sabbat : 23:1-3

Le premier point qui attire d'abord l'attention est le sabbat, introduit d'une manière tout à fait spéciale : ce n'est pas juste mon opinion personnelle, mais il y en a la marque très clairement au commencement du chapitre.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : les fêtes de l'Éternel, que vous publierez comme de saintes convocations, celles-ci seront mes fêtes : Six jours on travaillera ; et le septième jour est un sabbat de repos, une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre : c'est un sabbat [consacré] à l'Éternel dans toutes vos habitations » (23:1-3).

Absence du sabbat au v. 4

Tel est le commencement des fêtes ; mais voilà le v. 4 qui recommence par l'expression « Ce sont ici les fêtes à l'Éternel ». Au commencement du chapitre où il s'agit d'une introduction générale des fêtes, le sabbat est nommé spécifiquement, puis au v. 4 vient un nouveau commencement, qui met le sabbat de côté.

Rien n'est vain dans l'Écriture. De la Genèse à l'Apocalypse, on ne peut changer un mot à ce que Dieu a écrit, sans nuire au texte. Je sais que certains esprits ont de la peine à l'admettre : c'est parce qu'ils jugent au sujet de Dieu par eux-mêmes. Si vous ou moi ou d'autres l'avaient écrit, bien des mots mériteraient d'être changés pour améliorer le texte ; et nous attribuons facilement à la Parole de Dieu nos propres infirmités. Mais on ne peut raisonner correctement au sujet de la Parole de Dieu d'après nous-mêmes. Il n'est pas sain de raisonner à partir de notre nature au sujet de la nature de Dieu. Commençons par Dieu, d'en haut, et raisonnons à partir de Lui ou de Sa parole, en allant vers le bas, vers ses œuvres. Si nous partons de ce que nous trouvons ici-bas, qu'il s'agisse de raison ou de choses, cela revient à partir de ce qui est fragile, faible et inconstant. Comment raisonner sainement si nous commençons par ce qui casse à peine on le touche ? Quand nous commençons par Dieu et Sa parole, nous sommes saisis par ce qui juge tout et tous. Mais la tendance de l'homme est de prendre sur lui de juger la Parole de Dieu ; or il est plus sûr et plus convenable de croire que c'est la Parole de Dieu qui juge tout. Si Dieu a donné une révélation de Ses pensées, cette révélation doit être digne de Lui ; Il a pris un soin spécial de l'appeler Sa Parole. Sans aucun doute, il s'est servi de divers instruments ; mais Il ne l'appelle jamais la parole de Moïse, ou celle de David, ou de Jean ou de Paul, mais bien la Parole de Dieu. Ne l'oublions jamais.

On peut dire qu'il y a ici une difficulté, et même une irrégularité, au moins en apparence. Le sabbat est introduit en premier comme le commencement des fêtes, puis on recommence en le mettant de côté. Pourquoi ? Parce que le Sabbat a un caractère à lui, tout à fait particulier. Évidemment, en s'en tenant au plan des faits et à un point de vue littéral, toutes les autres fêtes n'étaient célébrées qu'une fois par an, tandis que le sabbat l'était chaque semaine. C'est bien là une ligne de démarcation suffisante pour justifier un second commencement (23:4). Mais le sabbat avait en plus le caractère d'une fête ayant un but très important, unique même d'une certaine manière : Cette fête, et elle seule, devait continuellement être répétée, à chaque fin de semaine. Il était de toute importance que son double témoignage soit régulièrement rendu devant le peuple de Dieu, d'une part le témoignage à Son œuvre créatrice qui a sanctifié le sabbat dès le commencement, et d'autre part le témoignage au grand repos de Dieu dans lequel son peuple doit entrer et dont il doit jouir à la fin.

Ne manquons pas de noter la différence entre cette fête du sabbat et ce que l'Écriture appelle « le jour du Seigneur ». Ceux qui les confondent, volontairement ou non, ne comprennent ni l'un ni l'autre. Historiquement et à l'origine, la place du sabbat était à la fin de la semaine, quand l'homme avait achevé son cycle ordinaire de travail. La fin du cycle, il la donnait à Dieu. Dieu avait lui-même travaillé six jours, et s'était reposé le septième jour. Selon la loi de Dieu, ce n'était pas simplement un jour parmi les sept, mais le septième jour. Aucun autre jour de la semaine ne convenait si l'on avait la crainte de Dieu. D'un point de vue strictement utilitaire, un jour en valait bien un autre : c'est la manière de l'homme de traiter les choses. Mais Dieu sait que l'homme est enclin à L'oublier même dans la création, et par-dessus tout à oublier le propos final de grâce de Dieu, dont le sabbat est le gage.

Le repos de Dieu : Hébreux 3 et 4

Qu'est-ce donc que Dieu voulait introduire ? Un repos pour les siens, un repos digne de Lui, un repos qu'Il partagerait avec Son peuple. — Quand cela aura-t-il lieu ? Pas avant la fin de toutes choses. — Croire que tout homme y aura part est une illusion mauvaise et fatale. Si on le pense, il est impossible de vraiment savoir ce qu'est le péché, ni de croire que Dieu jugera le monde par l'Homme qu'il a ressuscité d'entre les morts et qu'il a destiné à cela (Act. 17:31). Mais si nous reconnaissons que Dieu doit montrer son profond ressentiment contre le mal, nous savons aussi par la foi qu'Il a pourvu à ce qu'il y ait un Libérateur, et qu'il y aura une délivrance pour tous ceux qui croient : elle arrivera en son temps, et ce sera une délivrance éclatante et glorieuse pour la création. C'est précisément ce que Dieu réalisera au jour de l'apparition de Christ, et ce sera alors Son repos.

Regardons le texte remarquable du Nouveau Testament sur le repos de Dieu. En Héb. 3 et 4 l'Esprit de Dieu introduit ce repos après avoir dirigé les regards vers Christ élevé en haut, Fils de Dieu, et Fils de l'homme, Celui qui est mort pour faire propitiation. Ce qui a fourni à l'Esprit de Dieu l'occasion de développer ce sujet, c'est le danger évident où se trouvaient les croyants Hébreux de prendre leurs aises ici-bas en oubliant qu'ils étaient des pèlerins traversant le désert. Ils avaient tellement l'habitude d'associer la venue du Messie à un repos présent qu'ils avaient de la peine à comprendre qu'ils étaient introduits dans une scène d'épreuve liée à Celui qui a souffert hors de la porte, et que c'était un privilège pour eux. Ils étaient en danger de chercher à se mettre eux-mêmes, ici-bas, à l'aise, dans des conditions confortables. La première épître aux Corinthiens montre qu'ils n'étaient pas les seuls à courir ce danger. C'est le piège tout naturel du cœur de l'homme, même pour ceux qui ont trouvé le Sauveur. Quand une âme a passé par un temps d'épreuve, de doute et d'anxiété, alors qu'elle sait ce qu'est le jugement de Dieu sur le péché et quelle est sa propre culpabilité et la condamnation qu'elle méritait, cette âme est souvent en danger d'avoir une réaction mal orientée quand elle trouve la délivrance dans le Seigneur.

Les saints courent le risque de s'établir ici-bas, pensant que la guerre est finie parce que la grande bataille a été livrée et qu'ils ont la victoire par le Seigneur Jésus-Christ. Ils se flattent de ce qu'il ne peut plus y avoir de trouble majeur du fait que le temps de la profonde détresse d'âme est achevé. Tel était à peu près l'état des Hébreux, c'est évident. C'est pourquoi l'apôtre leur rappelle non seulement, qu'ils avaient accepté avec joie l'enlèvement de leurs biens et les souffrances (Héb. 10:34), mais il leur enseigne que leur modèle n'était pas celui de l'établissement du peuple d'Israël dans le pays, mais celui de sa marche à travers le désert. C'est pourquoi toute l'argumentation de l'épître est d'un bout à l'autre basée sur le tabernacle, non pas sur le temple, appelant à sortir du camp, non pas du trône ni du royaume établis ultérieurement après la conquête de Canaan.

C'est pourquoi il est dit : « Craignons donc qu'une promesse ayant été laissée d'entrer dans son repos, quelqu'un d'entre vous paraisse ne pas l'atteindre » (Héb. 4:1). L'apôtre ne parle pas de croire dans le Seigneur Jésus pour un repos présent de la conscience. Si tel avait été son sujet, il leur aurait assuré qu'ils n'avaient rien à craindre. Parler du sang de Christ et les exhorter à craindre, aurait été la négation du christianisme. Car l'évangile déclare la pleine rémission des péchés, et même plus encore, la justification et le salut des âmes (1 Pierre 1:9) par notre Seigneur Jésus Christ. — S'il y avait eu doute quant au pardon par le sang de Christ, il les aurait exhortés à dominer leurs craintes, comme l'apôtre Jean qui, discutant ce point, dit que « l'amour parfait chasse la crainte » (1 Jean 4:18), non pas « l'amour parfait » de notre part (c'est ce que la loi demandait, et

ne pouvait jamais obtenir), mais l'amour parfait de Dieu révélé seulement dans et par notre Seigneur et Sauveur. — Qu'avons-nous donc à craindre ? Non pas la défaillance du sang de Christ, ni la perte de la rémission des péchés par un changement des pensées de la grâce de Dieu à aucun moment. Mais craignez de vous établir dans ce monde, craignez de manquer à avoir le vrai caractère de pèlerins et étrangers en route vers un pays meilleur. Se reposer dans le désert eut été fatal pour Israël, et tel n'est pas non plus notre repos, il faut nous le rappeler ; s'établir ici-bas c'est nier pratiquement le repos céleste, et le perdre.

Dans cette épître l'Esprit de Dieu insiste sur la nécessité d'entrer dans le repos de Dieu. Nous soulignons ce point comme étant le seul vrai sens, car on l'applique souvent au repos de l'âme, ce qui tend plutôt à en affaiblir le sens, voire à le détruire. Ce n'est pas la portée du passage, comme le montre le verset 11 où nous lisons : « Appliquons-nous donc à entrer dans ce repos ». Quel évangile ce serait de dire aux gens qu'ils doivent agir ainsi pour avoir le repos de la conscience ? La grâce de Dieu serait évidemment renversée, car ce ne serait rien d'autre que le salut par les œuvres. Le sens direct, chacun peut le voir, est que l'apôtre s'adresse aux Juifs ayant professé Christ, pour leur dire qu'ils étaient en danger de glisser dans une vie présente facile, au lieu de poursuivre une vie tendue avec effort, à travers le désert de ce monde, en route vers « ce repos-là », le repos de la gloire de Dieu.

Ne supposez pas que j'oublie un instant qu'en Christ il y a un repos présent pour la foi. « Venez à moi, vous tous qui vous fatiguez et qui êtes chargés, et moi, je vous donnerai du repos » (Matt. 11:28). C'est le repos de la grâce maintenant, non pas celui de la gloire. — Or ce qui suit va un peu plus loin : « Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi, car je suis débonnaire et humble de cœur ; et vous trouverez le repos de vos âmes » (Matt. 11:29). Dans sa grâce pure et souveraine, le Seigneur commence par donner du repos à ceux qui sont las sans aucune condition préalable ; puis le fidèle trouve alors du repos en marchant dans le sentier d'obéissance et de soumission au Seigneur. Si par contre on est désobéissant, le cœur doit être mal à l'aise (selon l'enseignement de Jean) ; nos cœurs nous condamnent ; comment y aurait-il alors un repos de l'âme ? — Mais il reste un troisième sens : non seulement il y a a) le repos donné par Christ pour soulager maintenant la conscience, et b) le vrai repos du cœur trouvé dans le chemin d'obéissance en apprenant de Lui ; mais il y a encore un troisième repos, c) le repos de Dieu quand il ne sera plus question de l'homme ni du péché ni de la propre volonté ni de la misère, et que toutes les vicissitudes de la vie de fatigue et de souffrance seront finies, Dieu se reposant alors dans la satisfaction de Son propre amour et de Sa gloire, ayant amené Ses fils et son peuple dans Son repos éternel.

Sans aucun doute — c'est l'argument de l'apôtre — Dieu a donné le sabbat au commencement ; mais ce n'était pas Son repos, car le péché a gâté la création. C'est pourquoi Dieu dit ultérieurement : « s'ils entrent dans mon repos ». Le « Si » implique qu'ils n'y étaient pas entrés, et pourraient ne pas y entrer. Quand Josué eut abattu les Cananéens (Héb. 4:8 — la conquête n'a jamais été achevée), et qu'Israël se fut installé dans le pays, était-ce le repos de Dieu ? En aucune manière, car le Psaume 95 qui parle du repos qui n'est pas encore atteint, a été écrit bien longtemps après Adam et après Josué. La conclusion est qu'il reste un repos sabbatique pour le peuple de Dieu, et que ce repos n'est pas encore réalisé. — L'apôtre renforce cette pensée en partant d'un autre principe, à savoir qu'il n'est pas possible simultanément de travailler et de se reposer, dans le même sens des termes. Si on est entré dans le repos, on en a fini avec les œuvres, même pour Dieu (v. 10). Or le jour brillant où nous nous reposerons n'est pas encore arrivé. C'est pourquoi il exhorte les saints à la diligence en attendant ce jour-là. Maintenant, c'est le temps de travailler : dans un monde tel que le nôtre, tous ceux qui aiment Christ doivent le ressentir, pour la simple raison que le péché et la méchanceté ont envahi le monde. L'amour divin, que ce soit en Dieu ou dans Son peuple, refuse de se reposer au milieu du mal. Après la venue de Christ, il n'en sera plus ainsi. « C'est pourquoi il reste un repos sabbatique pour le peuple de Dieu ».

Le sabbat pendant le millénium

C'est en outre, une erreur de penser qu'on en a fini avec le sabbat, car il sera observé tout au long du millénium. Je ne parle pas du jour du Seigneur, où les chrétiens font bien de se réunir — et s'il en est ainsi, cela ne vient pas du simple choix de l'homme ou des églises, mais ce jour est hautement marqué de l'approbation divine. Cela est si vrai qu'un chrétien qui perdrait de vue l'importance, l'objet et le caractère du jour du Seigneur, serait plus coupable qu'un Juif déshonorant le sabbat. Mais tandis que le jour du Seigneur a été introduit par la résurrection de Christ pour le chrétien et l'église, c'est bien le sabbat, non pas le jour du Seigneur, qui sera observé lorsque le Seigneur Dieu établira le royaume et que notre Seigneur Jésus Christ régnera publiquement : alors l'idolâtrie sera abolie, la superstition éliminée, toutes les iniquités qui lèvent la tête aujourd'hui auront leur fin, et toutes les créatures dans ce monde seront rétablies. On plaint ceux qui pensent que le monde n'a été fait que pour être pillé ; certes, si quelqu'un croit que le monde n'est pas pillé, il se trompe lamentablement ; mais c'est une pensée triste et fausse de croire que Dieu aurait fait la création pour n'aboutir qu'à la ruine. Autant il est vrai que le premier Adam a été le moyen de la ruine universelle de la créature, autant le second Homme sera le grand Libérateur, non seulement pour les chrétiens mais pour toute la création. C'est Lui qui réconciliera avec Dieu tout

ce qu'il a créé : « toutes choses » (Col. 1:20), non pas « toutes les personnes » selon une erreur tragique. On ne voit nulle part dans l'Écriture que toutes les personnes soient réconciliées.

Un petit mot fait toute la différence entre la vérité bénie et l'erreur détestable. Rien de plus faux que le rêve incrédule d'une restauration universelle. Dieu jugera tous ceux dont les péchés n'ont pas été ôtés par la foi en Christ et en sa croix.

Il y a un jour à venir où toute la création se réjouira, et où les cieux et la terre et tout ce qu'ils contiennent chanteront ensemble (cf entre autres És. 49:13 ; Jér. 51:48). Dieu s'est donné une peine particulière pour exprimer aussi la joie de la terre (cf entre autres És. 35:1 ; Joël 2:21), et c'est une preuve frappante de l'aveuglement de l'homme que d'être incapable de voir ce qui est pourtant clairement révélé. Ce sera le repos de Dieu, et quand ce repos sera là, le signe divin qui le distinguera sera de nouveau le sabbat — non pas le jour du Seigneur — et ce signe sera observé et honoré par toute la terre. Vous pouvez voir par là que je suis tout sauf un anti-sabbat. Il n'en reste pas moins incontestable que tout est changé maintenant. Nous ne gardons pas le dernier jour de la semaine mais le premier. Quel est le principe à l'origine de ce changement ? C'est que le Seigneur est non seulement ressuscité, mais il est aussi monté au ciel ; et le premier jour de la semaine tire son éclat de la personne du Seigneur Jésus ressuscité dans les cieux, maintenant ouverts, — et ce jour brille sur un peuple céleste, qui est encore sur la terre pour un temps, mais qui va Le rejoindre là-haut à Sa venue. Il s'ensuit que, lorsque les hommes confondent le sabbat et le jour du Seigneur, leur esprit est aux choses de la terre. Comme le sabbat est exclusivement lié à la terre et à un peuple terrestre, ainsi le jour du Seigneur est lié à ceux qui sont célestes.

Le jour du Seigneur

Le principe à la base du jour du Seigneur n'est pas le même ; dans ce dernier, nous trouvons l'intervention de la puissance divine ressuscitant le Seigneur Jésus, après être descendu dans la mort pour faire la propitiation pour nos péchés, et pour réconcilier toutes choses avec Dieu, et nous avec. La conséquence en est que le jour du Seigneur est un jour excellent pour l'exercice spirituel, pour l'œuvre de foi et le travail d'amour (1 Thess. 1:3). Aucune personne entrant dans les pensées de Christ, ne verra d'inconvénient, s'il en a la capacité, à prêcher douze sermons ce jour-là et à faire douze fois le « chemin d'un sabbat » (Act. 1:12) pour aller les prêcher. Si c'était le jour du sabbat, il ne pourrait agir ainsi légèrement. C'est bien que ces jours sont entièrement différents de caractère. La source, la nature et le but du jour du Seigneur se distinguent, par grâce, dans la résurrection de Christ d'entre les morts, comme le sabbat se distingue par la création et la loi de Dieu.

Il a plu au Seigneur, et c'était nécessaire pour l'homme, que soit premièrement déployée la grande vérité du sabbat avant d'aborder ce qui est le fondement de tout, et les diverses voies de Dieu. Avant de nous donner le type de l'œuvre de la rédemption — la Pâque — Il a établi et manifesté clairement et distinctement la promesse d'un repos final comme préliminaire. Je viens bientôt pour avoir mon repos, c'est le sens, mais non pas pour l'avoir seul ; vous le partagerez en gloire avec Moi. Le sabbat doit être accompli dans un jour encore à venir, tant pour le ciel que pour la terre. Mais il n'y a repos que quand toute l'œuvre est achevée, aussi bien dans le type que dans l'antitype.

La Pâque

Nous arrivons maintenant à une chose à part : Dieu posant le fondement pour toute bénédiction. Notons, d'abord, qu'Il ne se hâte pas pour poser ce fondement. Beaucoup pensent que Dieu aurait mieux fait de commencer par donner son Fils pour mourir pour les pécheurs. Au lieu de cela, Il a attendu 4 000 ans. Sa Parole nous donne la clef de cette difficulté : « Au temps convenable, Christ est mort pour des impies » (Rom. 5:6). « Quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption » (Gal. 4:4-6). C'est au quatorzième jour du premier mois, non pas au premier jour, que la pâque a été instituée : elle est le grand type, bien établi, de Christ mis à mort pour les pécheurs. Dieu ne voulait-il pas, par ce délai, nous parler de l'accomplissement du temps ?

D'abord, Dieu laisse l'homme aller son chemin ; ensuite, de peur que l'homme ne se plaigne de s'être égaré parce qu'il était livré à lui-même, Dieu lui prend la main et le teste sous la loi. C'est ainsi qu'Israël, comme centre de la race humaine, a été placé sous Son gouvernement. Quel en a été le résultat ? Après que le cultivateur se soit donné toutes les peines possibles, le mauvais arbre a porté des fruits encore plus mauvais. Israël à la fin était pire qu'au commencement. La fin de l'homme moralement a été la croix de Christ. Ils ont haï et le Père et le Fils (Jean 15:24). C'est la raison pour laquelle il nous est parlé de la mort de Christ à la consommation des siècles (Héb. 9:26). Ce n'est pas une expression à caractère simplement chronologique. Dieu a testé l'homme de diverses manières, et cela n'a abouti à rien d'autre que la méchanceté et la ruine. Qu'est-ce que Dieu fait alors ? Il met de côté à la fois l'homme et sa religion par l'œuvre infinie de la rédemption, et c'est ce que la pâque nous montre.

« Ce sont ici les fêtes de l'Éternel, de saintes convocations, que vous publierez en leurs saisons. Le premier mois, le quatorzième [jour] du mois, entre les deux soirs, est la Pâque à l'Éternel » (23:4-5). Quelle est la grande vérité présentée par cette fête ? Dieu est descendu délivrer Son peuple de la maison de servitude. Ce n'était pas qu'il y eut aucun bien en eux, car les fils d'Israël adoraient alors les faux dieux et étaient entièrement indifférents à la gloire du vrai Dieu. De plus, s'Il les délivrait, il fallait qu'Il le fasse de manière juste. Faites bien attention à ce point. Ce n'est pas une simple question de miséricorde pardonnant des méchants, mais c'est sur un fondement de justice que Dieu voulait avoir le peuple devant Lui. Il est un Dieu juste et Sauveur (És.45:21). C'est pour cela qu'en la nuit de la pâque, Il envoya un ange destructeur parcourir le pays pour tirer vengeance du péché. C'était le jugement du mal, la première chose manifestée. Par le moyen de cet ange, Il est venu s'occuper de tout ce qui était

une offense à Sa nature et à Son caractère. Il n'y a eu qu'une chose capable de retenir la main de l'ange destructeur : le sang de l'Agneau immolé. Partout où le sang était absent des poteaux et des linteaux de portes, la mort régnait. Pourtant Dieu ne jugeait pas encore tous les hommes et tous les faux dieux. Ce n'était qu'un échantillon rendant un témoignage pratique à ce que le péché méritait et à ce qui seul pouvait faire écran en face du jugement divin. Par le moyen du sang mis sur les poteaux et les linteaux des portes des fils d'Israël, l'Éternel déclarait que seule la mort d'un substitut convenable pouvait arrêter le jugement.

D'un côté c'était de la plus haute solennité : l'agneau jugé à cause du péché ; mais de l'autre côté, quelle grâce merveilleuse ! Le jugement tombait sur l'agneau : non pas sur le coupable, mais sur le substitut ! C'est à Christ, l'Agneau de Dieu sans tache, qu'il a été donné d'endurer le jugement de Dieu contre nos péchés. Qu'est-ce qui, par anticipation, a fait suer des grumeaux de sang à notre Seigneur ? Était-ce simplement la mort qui était devant Lui ? L'affirmer serait rabaisser le Seigneur plus bas que nous, si nous sommes croyants. Un chrétien se réjouit de déloger pour être avec Christ, avec Celui qui est le seul à avoir souffert et être mort pour nos péchés. Mais que signifie ce cri : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné » ? Il s'agissait du jugement du péché tombant alors sur Christ ; ce n'est pas ce qu'ont fait les Juifs ou Ponce Pilate ou Hérode, ni tout ce qu'a fait l'homme en général, qui a fait jaillir ce cri. Il est vrai qu'un cantique connu dit : « J'ai déposé mes péchés sur Jésus », mais la vérité est bien meilleure : « Dieu les y a déposés ». Si nous apportons, nous, nos péchés pour être expiés, il y a de fortes chances que beaucoup ne soient oubliés ; mais c'est l'Éternel qui en a fait peser le poids sur Jésus. C'est pourquoi le Seigneur a souffert sur la croix comme jamais aucun autre n'a souffert, ni même Lui auparavant. Car si, selon ce que prétendent certains, il avait porté les péchés tout au long de sa vie, alors Dieu aurait dû l'oublier tout le long de sa vie, ou bien Dieu aurait dû agir comme si le péché avait été tolérable jusque-là. Lequel des deux est vrai ? Ni l'un, ni l'autre ; il n'y a pas la moindre apparence de vérité dans ces propositions. Christ a souffert une fois (apax) pour les péchés.

Le jugement de Dieu tombant sur l'Agneau est la seule explication de ce qu'est le péché, et de ce qu'il requiert. L'aspersion du sang sur les portes correspond au croyant appliquant le sang de Christ par la foi à son propre cas. C'est en cela, et en cela seul, qu'on voit ce qui donne le caractère d'acte de justice au fait de passer par-dessus le péché. Le jugement de Dieu est tombé sur Son Fils parce qu'Il est Son Agneau capable de porter le péché. Le sang de l'Agneau est le témoin du jugement de Dieu, mais en grâce surabondante, car c'est sur Son Fils qu'il est tombé. Tel est le fondement de Dieu ; et rappelons que, dans ces types, nous n'avons pas ce que Moïse ou d'autres ont compris, mais ce que Dieu dit et que la foi reçoit dans et par notre Seigneur Jésus.

Peut-être demanderez-vous quelle autorité nous permet de faire ces affirmations ? 1 Cor. 5:7 déclare que « Christ notre pâque a été sacrifié » : n'est-ce pas une assurance amplement suffisante ? Le Saint Esprit le dit à ceux qui avaient été des Gentils, mais qui étaient maintenant Son église. Au temps de l'Égypte et déjà auparavant, Il regardait bien au-delà des Juifs, vers un jour à venir : c'est le jour où nous nous trouvons. Mais au-delà de ce qui nous concerne, le fondement de toute bénédiction se trouve dans la mort de Christ, le sang de l'Agneau immolé, l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde. On voit aussi qu'il n'est pas question de répéter ni de continuer Son sacrifice, selon ce qu'affirme Héb. 9:26 : « car maintenant, en la consommation des siècles, il a été manifesté une fois pour porter les péchés de plusieurs ». En outre, dit Pierre, « il a porté nos péchés en son corps sur² le bois ». La conséquence de Son œuvre est une paix parfaite pour le croyant. Si cette œuvre se continuait, nous ne pourrions ni ne devrions avoir une paix établie. La parfaite efficacité de l'œuvre est liée à l'unicité du sacrifice de Christ, en justice selon l'enseignement de l'apôtre en Rom. 5.

² Le texte en marge de la version autorisée « jusqu'au » n'est pas justifié par l'usage des Septante dans le Lévitique, lequel confirme entièrement l'expression utilisée ici. En outre le verbe est un aoriste, qui exprime simplement le fait, et est ponctuel, non pas continu comme s'il y avait un imparfait. L'interprétation des Dr. John Brown et H. Bonar, et d'autres semblables, est non seulement fausse sous tout point de vue, mais exclue par le texte de l'Écriture, dans ce passage et ailleurs.

La fête des Pains sans levain

Voici un autre point à noter. La pâque était suivie immédiatement par la fête des pains sans levain. Aucun jour ne s'intercale entre les deux, alors qu'habituellement il y a toujours un intervalle entre les différentes fêtes : c'est ici une exception à la règle. Permettez-moi de demander qui aurait pu, sauf par la puissance de Dieu, avoir apprécié d'avance la force de cette particularité ? Maintenant que c'est révélé, on peut le saisir. Comme Moïse dans la fente du rocher (fin Ex. 33), on peut le voir passer devant nous, mais qui pourrait le précéder ? La pâque était suivie immédiatement par la fête des pains sans levain, l'une le quatorzième jour du mois, l'autre le quinzième jour du même mois, sans aucun jour entre deux. La fête des pains sans levain dans le Nouveau Testament est présentée comme débutant par l'égorgement de l'agneau pascal ; et la réponse immédiate du chrétien au sang de Christ, c'est de marcher dans la sainteté. Dieu ne le laisse pas se réserver même un seul jour pour lui-même. La grâce de Dieu l'appelle sur-le-champ à reconnaître sa responsabilité d'ôter tout levain. Selon 1 Cor. 5:7, le levain symbolise la corruption : « Car aussi Christ, notre pâque, a été sacrifié ; c'est pourquoi, célébrons la fête » — quelle fête ? celle des Pains sans levain.

Cette fête diffère de la pâque par un aspect important : la pâque durait un jour, la fête des Pains sans levain en durait sept. Je suppose que tous ceux qui lisent leur Bible savent la force de l'expression « sept jours ». C'est un cycle complet, dans le temps, en relation avec le peuple de Dieu sur la terre. Un « jour » peut être utilisé pour des choses soit célestes soit terrestres, mais « sept jours » correspondent à une période complète pour des hommes sur la terre.

Il ressort de tout ceci une instruction importante par rapport aux voies de Dieu. Il y a plusieurs applications importantes du levain. Le Seigneur parle du levain des pharisiens, des sadducéens et d'Hérode. Le Saint Esprit utilise deux fois l'expression « un peu de levain » dans les épîtres de Paul. Nous n'acceptons pas la pensée qu'il s'agirait de simples parallèles. Chacune de ces expressions a sa force propre, mais elles ont quelque chose en commun, bien sûr. Il faut cependant faire des distinctions parmi ces passages qu'on risquerait de regrouper de manière vague. Comme dit l'un de nos penseurs, la vraie sagesse ne consiste pas à voir les ressemblances de ce qui diffère, mais à discerner les différences réelles entre ce qui se ressemble. Il nous faut cultiver un jugement sain et on ne l'acquiert jamais en faisant la chasse aux passages soi-disant parallèles.

Il est écrit qu'« un peu de levain fait lever toute la pâte » (1 Cor. 5:6 ; Gal. 5:9). Et comme cette phrase apparaît dans deux passages différents, beaucoup en déduisent trop rapidement qu'ils visent la même chose. Or

cela est si peu vrai, que ces passages en font des applications entièrement différentes. Quelle est donc leur portée ? Faites attention au principe que, si nous voulons comprendre un quelconque verset de l'Écriture, il faut toujours l'interpréter à la lumière de son contexte. En 1 Cor. 5, le levain représente ce qui est impur, corrupteur, et manifestement immoral. Il ne fallait pas accepter « le méchant » au milieu d'eux, car le mal se propage, et même un tout petit peu de levain, si on le tolère, souille toute la pâte. Parmi les Galates (5:9) le mal prenait ce que nous appellerions la forme religieuse ou légaliste. Les chrétiens y observaient des jours, des mois, des époques, des années. Certains réclamaient la circoncision comme un supplément désirable à la foi. C'était le levain pharisien, alors qu'à Corinthe il y avait le levain sadducéen. Ce dernier était le mal de la libre pensée et de la permissivité. Le levain des pharisiens était le légalisme rigoureux et la tradition humaine.

« Et le quinzième jour de ce mois, est la fête des pains sans levain à l'Éternel ; sept jours, vous mangerez des pains sans levain. Le premier jour, vous aurez une sainte convocation : vous ne ferez aucune œuvre de service. Et vous présenterez à l'Éternel, pendant sept jours, un sacrifice par feu : au septième jour il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service » (23:6-8).

Célébrer la fête des « Pains sans levain » typifie le fait de se nourrir de Christ, et de Christ dans sa pureté sans aucune souillure. Les herbes amères étaient mangées la nuit de la pâque avec la chair de l'agneau ; le jugement de soi-même accompagne la foi dans la grâce de Dieu par le moyen de l'Agneau. Mais les pains sans levain étaient leur nourriture tout « au long des sept jours ». Ceci impliquait et requérait le maintien d'une sainteté personnelle. On ne devait trouver aucun levain dans leurs habitations, l'Écriture insiste sur ce point : Rom. 6 ; 12 ; 13 ; 1 Cor. 5 ; 6 ; Gal. 5 ; 6 ; Éph. 4 ; 5 ; 1 Thess. 4:1-8 ; Hébr 12:14 etc. Si nous élevons nos mains vers le Seigneur, que ce soient des mains saintes, sans colère et sans raisonnement (1 Tim. 2:8) ; que toute notre marche et toutes nos voies soient sous le sens de la responsabilité en tant que séparés pour le Seigneur ; que l'amour soit sans hypocrisie et d'un cœur pur (1 Pierre 1:22).

Mais est-ce tout ? Non pas. Le levain devait être banni des maisons aussi bien que des individus. On trouve facilement des gens justement zélés quant à leur marche personnelle et pourtant laxistes au dernier degré quant à l'impureté ecclésiastique. Le Seigneur nous appelle à veiller à ne pas permettre le levain où que ce soit. La pureté collective est une prétention sans valeur si elle ne s'accompagne pas du soin requis à l'égard de la sainteté personnelle. Que le manque d'humilité d'esprit et de sainteté dans la marche ne discréditent pas avec honte notre horreur du cléricisme et des sectes. Nous sommes tenus à nous abstenir de tout mal, tant collectivement qu'individuellement. En bref, ce que Dieu a ici à cœur c'est que nous lui plaisions dans toutes nos relations, tant dans la marche col-

lective que dans la marche individuelle. C'est loin d'être tout, mais ça couvre le temps présent ici-bas. La fête des « Pains sans levain » embrasse la totalité de notre pèlerinage, tant dans son aspect public que dans son aspect privé. S'il est vrai que la fête commençait au premier jour après la Pâque, il est pris le plus grand soin pour montrer qu'elle devait continuer tout au long de notre séjour présent sur terre. Célébrer la fête est ce à quoi nous sommes toujours appelés tant que nous sommes ici.

La gerbe tournoyée et les pains tournoyés

Le fondement de toutes les voies de Dieu à l'égard d'un peuple tombé n'est pas seulement établi en grâce, mais aussi en justice ; telle est la mort et l'efficacité du sang de l'Agneau. La théologie aurait mis les choses dans un autre ordre, et aurait pris pour fondement la loi ou l'obéissance de Christ à la loi. Mais notez bien : la fête pascale ne rend même pas témoignage à l'incarnation, ni au chemin du Seigneur sur la terre, mais seulement à Son sang arrêtant le jugement divin. Dieu commence avec la mort de Christ, ce qui n'est pas étonnant. Il ne pouvait ignorer nos péchés ; c'est la première fois qu'il y était remédié en justice, et en suivant le type, on peut ajouter la première et la dernière fois. C'est Christ qui a parfaitement remédié à nos péchés, pour nous. Pour l'Esprit qui nous révèle ces choses, peu importe que les faits utilisés pour la communication des pensées de Dieu soient présents ou futurs. Tout était devant Ses yeux, quoique ce ne soit qu'en Christ et après la rédemption que la vérité soit venue au jour et dans l'infinie profondeur de sa plénitude.

Tout Écriture est inspirée de Dieu, et il était impossible que Dieu mentît tant avant que lors de l'accomplissement de Son œuvre expiatoire ; c'est en partie la raison pour laquelle j'ai choisi de parler sur ce chapitre. Il est grand temps pour tout chrétien de tenir ferme pour la Parole de Dieu, pour tout écrit émanant de Lui. On est arrivé aux temps difficiles des derniers jours. Ceux qui affirment plus ou moins ouvertement leur désaccord avec ce qu'ils appellent l'inspiration « verbale », sont prêts à perdre tout sens exact de la Parole de Dieu. À ceux qui se démarquent ainsi de l'inspiration de la Parole, il vaut la peine de leur dire ce qu'il leur reste pour se raccrocher. Si vous cédez devant les incrédules quant aux paroles — les mots — de l'Écriture, ne croyez pas qu'ils vous accorderont les pensées de Dieu. Essayez de séparer la vérité d'avec les paroles — les mots — de Dieu : or vous ne pouvez empêcher que la vérité ne soit communiquée par des paroles, ni que l'apôtre affirme parler « en paroles enseignées de l'Esprit » (1 Cor. 2:13). La Bible est le seul livre à avoir un tel caractère. Le chrétien conduit par l'Esprit dans la recherche de la parole de Dieu apprendra bientôt combien est digne de confiance la seule et absolument parfaite communication de Ses pensées.

Lors de la nuit pascale, Dieu agissait en juge. C'était nécessaire et juste. Qu'il est dangereux de parler de Son amour quand on devrait penser à sa culpabilité à soi, et se courber devant Son jugement solennel de tout péché !

Il ne s'agit pas de nier l'amour un seul instant, mais même l'amour infini de Dieu ne peut traiter le péché autrement qu'en le jugeant. Si le péché devait être jugé en nous comme personnes, nous serions perdus pour

toujours. Mais voilà que la grâce fournit un sacrifice, le seul convenable, en la personne de Christ sur la croix. C'est à la suite de cela que toute la force du jugement de Dieu, saint et implacable, est tombée sur la tête du Seigneur Jésus, là sur la croix. Ce n'est pas seulement qu'Il est mort par amour pour satisfaire à nos besoins — certes Il l'a fait — mais il y a eu quelque chose de beaucoup plus important et beaucoup plus profond : Il a satisfait au jugement de Dieu. Il a souffert ce que le péché méritait de la main de Dieu. C'est un point tellement essentiel de la vérité que, si quelqu'un ne voyait à la croix que Christ mourant par amour pour l'homme, on ne pourrait pas dire qu'il croit véritablement à l'expiation : ce ne serait que prendre le côté humain et extérieur de la croix.

Il est manifeste pour tous, que ceux qui, au jour de la crucifixion, n'ont rien vu d'autre que Christ crucifié, n'ont pas été rendus meilleurs, mais plutôt pire. Ils en ont été endurcis, et sont devenus plus insouciantes que jamais. Ceux à qui la grâce a donné de croire ce que Dieu opérait à la croix ont été sauvés de la colère. Le sang de l'Agneau immolé est, en figure, l'abri protégeant du jugement.

Ce qui suit immédiatement la Pâque, c'est la fête des Pains sans levains (rien parmi les diverses fêtes n'est plus remarquable moralement). En effet, comme on peut le voir ailleurs, ces deux fêtes sont si étroitement liées qu'elles sont quelquefois appelées globalement « la Pâque ». Aucun jour ne peut s'intercaler entre les deux ; la raison en est que Dieu ne permet aucune dissociation, si petite soit-elle, entre d'une part la rémission de nos péchés apportée par le sang de l'Agneau, et d'autre part notre responsabilité quant à la sainteté. Dès l'instant où l'Israélite était à l'abri du sang de l'Agneau, il lui était interdit de manger du pain au levain, ou d'avoir du levain dans sa maison sous quelque forme que ce soit.

La gerbe tournoyée

« Et l'Éternel parla à Moïse disant : Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne et que vous en aurez fait la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe (*omer*) des premiers fruits³ de votre moisson ; et il tournoiera la gerbe devant l'Éternel, pour que vous soyez agréés ; le sacrificateur la tournoiera le lendemain du sabbat. Et le jour où vous ferez tournoyer la gerbe, vous offrirez un agneau mâle sans défaut, âgé d'un an, en holocauste à l'Éternel ; et pour son offrande de gâteau, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, un sacrifice par feu à l'Éternel, une odeur agréable ; et sa libation sera du vin, le quart d'un hin. Et vous ne mangerez ni pain, ni grain rôti, ni grain en épi, jusqu'à ce même jour, jusqu'à ce que vous ayez apporté l'of-

³ Note Biblique : WK dit systématiquement « premiers fruits » là où JND traduit « prémices ».

frande de votre Dieu : C'est un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations » (23:9-14).

Nous arrivons à un autre principe, comme le marque l'expression introductive souvent répétée ailleurs : « Et l'Éternel parla à Moïse, disant ». En fait la Gerbe tournoyée avait lieu pendant la fête des Pains sans levain, le lendemain de son grand sabbat. Il ne s'agissait pas simplement de ce que Dieu était à la croix comme juge du péché. Ce qui a été montré à la résurrection de Christ, est sans aucun doute, selon ce qui est écrit, que c'est le même Dieu qui a frappé Jésus, qui L'a aussi ressuscité d'entre les morts. Le péché a été condamné, non pas pour tous, seulement pour ceux qui croient. Pour ceux qui ne croient pas, la condamnation en sera d'autant plus grande ; car à leurs péchés s'ajoutent le mépris et le rejet du Fils de Dieu, en face de Dieu, et pire encore, le mépris et le rejet du Fils de l'homme mourant en tant que propitiation pour les péchés. Ainsi, le jugement divin du péché sur la croix aggrave extraordinairement le cas de l'incroyant, car non seulement il est pécheur, mais il refuse la grâce de Dieu qui voulait le sauver quoi qu'il Lui en coûtât.

L'intention expresse qu'on trouve ici — c'est en fait un nouvel oracle de l'Éternel à Moïse — n'est pas tant de présenter une nouvelle fête, mais d'introduire en quelque mesure une nouvelle fête ainsi que tout le pivot sur lequel elle est axée. Quelle en est la portée ? Nous admettons que notre lecteur sait par la foi que toute parole de Dieu a un sens, et un sens très important. Inutile de dire que la parole de Dieu avant Christ était tout autant inspirée que le Nouveau Testament.

1) La Gerbe, type de Christ ressuscité

La gerbe tournoyée est donc introduite complètement à part tant de la Pâque que de la fête des Pains sans levain. Pourtant, dans la réalité des faits, la Gerbe tournoyée était tournoyée le premier jour de la semaine suivant la Pâque. Ainsi le Seigneur a été crucifié un vendredi, il a été dans le tombeau le sabbat ou dernier jour de la semaine, et a été ressuscité le premier jour de la semaine, ou dimanche, comme l'appellent les Gentils. Il a été ressuscité d'entre les morts précisément le jour où la Gerbe tournoyée était tournoyée devant l'Éternel. Le sacrificateur qui la tournoyait n'avait guère idée de la puissance et du caractère de la vérité mise en avant dans les premiers fruits qu'il était en train de présenter devant le Dieu d'Israël. Mais le Ressuscité autant que Celui qui ressuscite les morts a laissé le tombeau et a brisé son pouvoir pour les croyants, qu'ils le sachent ou non ; si les Juifs refusaient d'écouter, les Gentils allaient écouter, par grâce. Ainsi le type de la Gerbe tournoyée débute un nouvel ordre de choses, distinct de tout ce qui était avant, — cela convenait à Celui qui est le Commencement, le Premier-né d'entre les morts (Apoc. 22:13 ; Col. 1:18) — et le type de l'assemblée chrétienne (ou église) qui suit immédiatement après le montre. L'église dépend de la résurrection de Christ.

Il n'y a en effet, dans la Bible, pas de meilleure figure représentant la résurrection que celle du grain de blé tombant en terre, qui meurt et qui lève. C'est l'illustration utilisée par le Seigneur Lui-même en Jean 12:24 : « À moins que le grain de blé tombant en terre, ne meure, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits ». De qui parlait-Il ? De Sa propre mort et de Sa résurrection et de leurs puissantes conséquences. S'Il n'est pas ressuscité, la prédication apostolique est vaine, de même que la foi du chrétien (1 Cor. 15:14). Mais Christ a été ressuscité d'entre les morts, premier fruit — prémices — de ceux qui se sont endormis (1 Cor. 15:20). Et c'est ainsi qu'il est dit : « Il tournoiera la gerbe devant l'Éternel, pour que vous soyez agréés » (23:11). Il n'y a pas non plus de connaissance du « salut » sans la résurrection, quoiqu'il puisse y avoir la nouvelle naissance malgré tout. Car c'est la lumière de Sa résurrection qui chasse toutes les obscurités et sèche toutes les larmes de douleur. C'est la résurrection du Seigneur qui permet au croyant d'être agréé devant Dieu sans incertitude. Dans Sa mort, l'expiation a fait le nécessaire à l'égard du mal en nous — et c'est la seule base juste pour le pardon du pécheur, — tandis que la résurrection de Christ déclare que les péchés sont ôtés pour toujours pour Celui qui croit. « Il a été livré pour nos fautes, et ressuscité pour notre justification » (Rom. 4:25). « Le sacrificateur la tournoiera le lendemain du sabbat » (23:11). Le type est pleinement confirmé par la coïncidence frappante des faits.

Ce qui est préfiguré par la Gerbe tournoyée, c'est Christ ressuscité par la puissance de Dieu (1 Cor. 6:14) et par la gloire du Père (Rom. 6:4). Car Sa puissance a pénétré dans le tombeau du Seigneur Jésus, après que soit épuisé à la croix tout ce qu'Il a pu ressentir et faire contre le péché. Là, Dieu a été tellement glorifié que c'est en justice qu'Il a ressuscité Jésus d'entre les morts, n'ayant de cesse jusqu'à ce qu'Il le fasse asseoir à Sa droite, dans les cieux (Héb. 10:12), et Lui donne un nom au-dessus de tout nom (Phil. 2:9). Comme homme, Christ est mort, et c'est aussi comme homme qu'Il a été ressuscité et exalté (Act. 2:32-33). Comme personne divine, le Fils possède toutes choses, mais Il est devenu un homme et s'est humilié Lui-même jusqu'à la mort de la croix ; et maintenant, en résurrection, Il a été élevé comme homme par la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité d'entre les morts et lui a donné la gloire, en sorte que notre foi et notre espérance fussent en Dieu (1 Pierre 1:21).

Aucun sacrifice pour le péché n'accompagnait la Gerbe tournoyée. C'est une exception remarquable. Si elle avait été un type d'Israël ou du chrétien, il aurait fallu un sacrifice pour le péché et pour le délit. Mais ici il s'agit de Christ, et l'absence d'un tel sacrifice est parfaitement convenable. Quand il était question de faire sortir Israël d'Égypte, le sang était mis sur chaque linteau de porte. La Pâque était donc un type frappant du sang versé et de l'aspersion du sang qui arrêtaient le jugement divin, la sainteté venant à la suite. Avec la Gerbe tournoyée, on se trouve en pré-

sence d'une nouvelle vérité. Car il y a deux grands principes, l'un présenté dans la mort de Christ (/pâque), l'autre dans Sa résurrection (/Gerbe), et ils sont si différents que Dieu emploie deux types distincts pour nous en parler dans ce chapitre.

Il est certain que la Gerbe tournoyée typifie la résurrection de Christ, et la Sienne seulement, car aucun sacrifice pour le péché n'y est rattaché. Il a été le seul homme depuis le commencement du monde, à pouvoir se présenter sans du sang. Même pour le grand sacrificateur, il fallait un sacrifice pour le péché « pour lui-même et pour les fautes du peuple » (Héb. 9:7), mais point n'en a été besoin pour Christ mort pour nos péchés. C'est bien de Christ seul qu'il s'agit. Car nous avons ici (23:12-13) les deux grands sacrifices de bonne odeur : l'holocauste et l'offrande du gâteau, les deux parlant d'être agréés personnellement en perfection ; et la perfection est double — perfection de vie vécue dans l'offrande de gâteau et perfection de vie donnée, ou de mort, dans l'holocauste. Bien sûr une libation les accompagnait (23:13), mais rien qui soit en désaccord avec l'odeur de repos que Dieu a trouvée en Christ : car c'est de Lui, et de Lui seul, que l'Esprit parle ici prophétiquement.

2) La Gerbe tournoyée au premier sabbat : le sabbat second-premier

Le verset suivant aide à expliquer une expression de Luc 6:1 sur laquelle butent la plupart des gens. « Or il arriva, au sabbat second premier, qu'il passait par des blés ; et ses disciples arrachaient des épis et les mangeaient, les froissant entre leurs mains ». Quel est le sens de l'expression « sabbat second-premier » ? Il n'est guère utile de renvoyer le lecteur aux divers commentateurs, car tous y perdent le nord, comme la plupart du temps quand on aurait besoin d'eux. Certains s'en sortent par une méthode brutale en tronquant le mot (car en grec, il n'y a qu'un seul mot *δευτεροπρώτω*) ce qui est une méthode fort dangereuse quand c'est la Bible qu'on maltraite ainsi. Un critique renommé, coupable de cette faute, s'en est repenti, et l'a confessée virtuellement en remettant le mot en place. Apprendre à dire « je ne sais pas » est une leçon morale qui n'est pas mauvaise. Il y a au moins de la vérité et de l'humilité à le reconnaître ; et si l'on regarde en haut pour avoir de la lumière, c'est une bonne chose, car Dieu peut nous donner ce qui nous manque.

Regardons maintenant le verset 14 car il est important et aide à clarifier cette expression problématique. Tout au long de l'Écriture, la vraie piété considère comme vital que Dieu ait premièrement ce qui lui revient, avant que le croyant prenne sa part et en jouisse. On sent bien qu'il est juste d'avoir d'abord égard à Dieu : cela Lui est dû, et Il est vraiment le premier en tout ; si nous ne Lui rendons pas ce qui lui est dû, nous en subissons les conséquences amères. Ceci était inscrit de façon si formelle sur les lois et les pratiques d'Israël, qu'aucune personne pieuse n'aurait essayé de toucher à son blé avant que la première gerbe n'ait été tournoyée

devant l'Éternel. Nous voyons tous combien comme cela s'applique à Christ de manière bénie ! Une fois que Christ a été présenté comme les prémices (premiers fruits) tournoyées, la bénédiction est prête à couler à flots, et quelle bénédiction !

Souvenons-nous que Christ est un homme — non pas seulement le Fils éternel de Dieu, mais quelqu'un qui, étant devenu homme, a accompli la rédemption. C'est vers Sa résurrection que, en type, la Gerbe tournoyée tourne les regards — Sa résurrection pour que nous soyons agréés. Christ est monté au ciel comme homme ressuscité d'entre les morts. Il n'a pas été enlevé à titre exceptionnel et individuel comme Énoch ou Élie. C'est comme tête d'une nouvelle famille dont Il a porté les péchés, qu'Il est monté et est entré dans la gloire de Dieu, étant agréé pour l'homme, c'est-à-dire en faveur de ceux qui croient. Par contre, lorsqu'Il était ici-bas, nous savons qu'Il a été rejeté et crucifié par l'homme, mais Dieu L'a ressuscité d'entre les morts, et lui a donné la gloire afin que notre foi et notre espérance fussent en Dieu (1 Pierre 1:21).

En Luc 6, les disciples marchaient avec leur Maître qui passait par des champs de blé. Ayant faim, ils arrachèrent des épis ce sabbat-là, et les mangèrent selon la permission pleine de grâce de l'Éternel (23:22). Or il est dit que ce sabbat-là était le « second-premier » ou « le second après le premier ». Il est très frappant que ce soit le premier sabbat où cela était permis ! Inutile de le faire savoir aux Pharisiens incrédules, car quel cas faisaient-ils de la vérité ? Leur seul désir était de porter atteinte au Seigneur à travers ses disciples, n'étant que des instruments aveugles dans la main de Satan. Le Seigneur se charge amplement de justifier ses disciples innocents, mais ce n'est pas ce point que nous voulons aborder, sauf pour aider à analyser la force du terme « sabbat second-premier ». Le premier sabbat de la fête de pâque était grand par excellence, et la Parole insiste sur ce point (Jean 19:31) : rien d'étonnant si l'on prend en compte ce que Dieu avait en vue. Mais c'était aussi l'estimation des Juifs : hélas pour l'homme, car c'est justement ce même jour que Christ est resté dans le tombeau, le seul jour marqué en entier de ce crime effrayant, soir et matin y compris, et pourtant il s'agissait d'un sabbat. Pour les deux autres jours (d'entre les trois) Jésus n'a été au tombeau qu'en partie, même si chacun d'eux comptait pour un jour et une nuit. Lors de ce premier sabbat, juste avant la Gerbe tournoyée, aucun Juif n'aurait mangé le blé. Le jour suivant était le premier jour de la semaine, quand la Gerbe tournoyée était offerte. Le sabbat suivant était le « second-premier », immédiatement après la Gerbe tournoyée. L'un était le premier, l'autre le second premier parce qu'il était associé au premier.

Mais pourquoi s'appesantir sur cette question ? Pour montrer combien il est précieux d'interpréter l'Écriture par l'Écriture. Comment pourrait-on faire autrement ? Toutefois, il nous faut en plus le Saint Esprit pour la saisir correctement. Le mot « second-premier » ne figure nulle part ailleurs

que dans ce verset de Luc 6:1. Nous voyons l'intérêt d'avoir l'Ancien Testament pour comprendre le Nouveau, non pas seulement le Nouveau pour comprendre l'Ancien. L'Écriture Sainte est inspirée et profitable : et pourtant, aussi singulier que cela paraisse, mais c'est un fait certain, nous n'apprécions l'Ancien Testament avec intelligence que quand nous sommes familiers avec le Nouveau. Les deux vont de pair pour la foi et pour notre bénédiction, comme il se doit. La clef des deux ne se trouve qu'en Jésus le Sauveur, le Christ d'Israël, qui doit aussi régner sur les nations, et qui est déjà tête de l'Église. Ne limitons pas Ses gloires et ne les confondons pas non plus.

Les pains en offrande tournoyés, ou la fête des semaines

Passons au verset 23:15 et suivants.

« Et vous compterez depuis le lendemain du sabbat, depuis le jour que vous aurez apporté la gerbe de l'offrande tournoyée : sept sabbats seront complets ; vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat, et vous présenterez à l'Éternel une offrande de gâteau nouvelle ; vous apporterez de vos habitations deux pains, en offrande tournoyée ; ils seront de deux dixièmes de fleur de farine ; vous les cuirez avec du levain comme les premiers fruits de l'Éternel. Et vous présenterez avec le pain sept agneaux sans défaut, âgés d'un an, et un jeune taureau, et deux béliers : ils seront un holocauste à l'Éternel, avec leur offrande de gâteau et leur libation, un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel. Et vous offrirez un bouc en sacrifice pour le péché et deux agneaux mâles âgés d'un an en sacrifice de prospérités ; et le sacrificateur les tournoiera avec le pain des premiers fruits, en offrande tournoyée devant l'Éternel, avec les deux agneaux : ils seront saints à l'Éternel, pour le sacrificateur. Et vous ferez une proclamation en ce même jour : ce sera pour vous une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service : c'est un statut perpétuel, dans toutes vos habitations, en vos générations.

Et quand vous ferez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas de moissonner les coins de ton champ, et tu ne glaneras pas la glanure de ta moisson ; tu les laisseras pour le pauvre et pour l'étranger : Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (23:15-22).

Dans ce passage il y a une expression toute particulière de plénitude qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. C'est la seule fête à être délimitée par un intervalle de sept sabbats. Elle est la fête des semaines, mais parmi les Hellénistes (ou Juifs parlant grec), le nombre cinquante lui a donné le nom de « Pentecôte ». Qu'est-ce donc qui a été accompli lorsque le jour de la Pentecôte est venu dans son plein sens ? Le Père a réalisé Sa promesse, cette incomparable promesse dont le Seigneur lui-même a dit : « Il vous est avantageux que je m'en aille » (Jean 16:7). Qu'est-ce qui pouvait surpasser la bénédiction de Sa présence au milieu de ses dis-

ciples sur la terre ? Le don d'un autre Avocat⁴, non pas seulement des dons, mais Lui-même, cet Avocat, les baptisant, non plus seulement en espérance, mais comme fait accompli.

1) Symboles de l'Église

C'est pourquoi on devait offrir en ce jour-là une offrande de gâteau nouvelle. Vous êtes probablement au courant que bien des gens, même croyants, sont réticents à considérer l'église comme une chose nouvelle. Ils préfèrent considérer l'église comme ayant toujours existé et continuant toujours jusque dans l'éternité. Or il est remarquable que ce n'est pas seulement Paul qui lui a donné le nom de « un seul homme nouveau » (Éph. 2:15), mais Moïse lui-même ici l'appelle une « offrande de gâteau nouvelle ». Or il y avait auparavant une offrande de gâteau préfigurant Christ sans le moindre doute. Qu'était donc cette « offrande de gâteau nouvelle » au jour de la Pentecôte ? Je le laisse sur votre conscience et votre intelligence : la réponse est si certaine qu'il n'est pas besoin d'en dire plus. Ce jour-là, quelque chose a commencé de tellement nouveau que c'est sans précédent. Comparer 1 Cor. 12:12.

Dans le verset 17 (23:17), il est parlé à nouveau de « deux pains en offrande tournoyée ». Notez l'association avec Christ. Lui, et lui seul était la Gerbe tournoyée : mais là, il y avait des pains en offrande tournoyée, et il y en avait deux. N'est-il pas dit que l'église était un mystère caché dès les siècles et dès les générations (Col. 1:26). Comment un pareil mystère peut-il être typifié dans ces deux pains ? Ma réponse est que, même s'il donnait ce type, Dieu a pris soin de ne pas révéler le mystère. Il a montré positivement plusieurs vérités importantes qui se retrouvent dans ce mystère, sans toutefois jamais le divulguer lui-même. S'il avait voulu révéler le mystère dans ce type, n'aurait-il pas, par exemple, parlé d'un seul pain ? — nous le disons en toute révérence. Quand le mystère a été révélé, il a été entouré de marques certaines comme les expressions « un seul homme nouveau », « un seul corps », etc... ; et dans le signe de la Cène nous n'avons pas deux pains, mais un seul symbolisant un seul corps. Le temps n'était pas venu, en Lévi. 23, de révéler le mystère car Christ n'avait pas été rejeté et la rédemption n'était pas encore opérée. Ici donc, l'Esprit de Dieu nous a seulement donné le témoignage de notre association avec Christ par ce qu'on peut appeler une ombre, même pas une image. Le symbole a été clair par le moyen d'un seul pain seulement quand l'Église a commencé.

2) Pourquoi deux pains ?

Des personnes bien intentionnées ont supposé que les deux pains représentaient les Juifs et les Gentils, mais il semble que c'est trop spécu-

⁴ Note Biblique : = Consolateur = le Saint Esprit : Jean 14:16.

ler. L'histoire ecclésiastique peut nous affirmer que Pierre et Paul ont fondé deux églises à Rome, mais nous savons que l'Église de Rome n'a été fondée ni par l'un ni par l'autre, et en fait par aucun apôtre. L'Écriture nous donne l'assurance que les saints se rassemblaient à Rome bien avant qu'aucun apôtre n'y allât ; il est difficile de savoir pour quel motif ils y sont jamais allés, sinon comme prisonniers du Seigneur. Pierre peut y avoir été crucifié ; Paul y est allé dans la prison, et la seconde fois pour y être mis à mort. Mais ni Paul ni Pierre n'ont jamais fondé l'église de Rome, et cette fondation n'est revendiquée pour aucun autre apôtre.

En outre, dans le livre des Actes, nous avons la preuve la plus complète du soin pris alors pour éviter la présence de deux églises où que ce soit. Quand Philippe est descendu en Samarie, bien que des gens y fussent déjà convertis ou baptisés, aucune église n'y a été formée avant que ne viennent les apôtres Pierre et Jean. Le lien avec l'église à Jérusalem a été ainsi gardé de la manière la plus soigneuse. Nous n'entendons pas parler d'imposer les mains à Jérusalem, car ce n'était pas nécessaire en ce temps-là ; par contre s'il n'y avait pas eu d'imposition des mains en Samarie, cela aurait pu servir de motif pour justifier une église indépendante, ce dont il n'y a aucune trace dans l'Écriture. Géographiquement il peut y avoir autant d'églises que vous voulez, mais il n'y a qu'une église de Dieu : il n'est reconnu qu'une seule communion sur la terre. Certainement cela chagrinerait excessivement beaucoup de personnes, ce qui est habituel quand les gens ressentent leur faiblesse. Mais ce qu'ils ont besoin de voir, c'est que ce n'est pas une question d'opinion ou de volonté, mais de soumission à Dieu et à sa Parole.

Assurément les deux pains en offrande tournoyée ne représentent pas deux églises, l'une des Juifs, l'autre des Gentils : c'est la pire distinction possible, car elle conserve l'ancienne distinction, alors que l'essence même de l'évangile, aussi bien que du seul corps, est de renverser cette distinction, pour unir en Christ aussi bien que pour sauver en Christ.

Quand Dieu parle de témoins, la normale est d'en avoir au moins deux. Il est ainsi écrit « par la bouche de deux ou trois témoins toute affaire sera établie » (2 Cor. 13:1). Quand il s'agit d'un témoignage complet, non pas seulement d'un témoignage valide ou suffisant, il y avait trois témoins. Ainsi le Seigneur a été trois jours dans le tombeau, c'était un témoignage des plus complets à Sa mort. Deux témoins étaient le minimum nécessaire. C'est ce qui va bientôt avoir lieu quand la situation deviendra critique pour la vérité à Jérusalem. Il y aura les deux témoins (Apoc.11), non pas qu'il faille le comprendre numériquement, mais comme une figure appropriée. Ici en Lév. 23, Christ a été ressuscité, vraie Gerbe tournoyée. Quel témoignage supplémentaire⁵ y avait-il de la puissance de sa résurrection ? L'assemblée, sous la forme des deux pains en offrande tour-

⁵ Note Biblique : « supplémentaire » pour atteindre les deux témoins requis.

noyée. Les chrétiens sont témoins non pas vis-à-vis de la loi de Dieu comme Israël, mais vis-à-vis de Sa grâce en Christ ressuscité d'entre les morts. Tel est le contraste que Paul fait ressortir en 2 Cor. 3, où il parle de ce que nous sommes les lettres de Christ, Christ étant écrit sur nous. Il prend beaucoup de peine à montrer qu'il ne s'agit pas de tables de pierre, ces dernières étant laissées aux Juifs appelés à rendre témoignage à la loi de l'Éternel, tandis que le chrétien est appelé à rendre témoignage à Christ mort et ressuscité dans la puissance de l'Esprit.

3) Pourquoi le levain ?

Les pains en offrande tournoyée devaient être de fleur de farine cuits avec du levain. Voilà deux ingrédients si opposés l'un à l'autre, en sorte que ceux qui savent ce qu'on en fait par ailleurs peuvent bien s'interroger sur leur présence ici. Pourquoi de la fleur de farine ? n'est-elle pas comme Christ, pur et sans péché ? mais la voilà mêlée avec du levain, naturellement corrompu et corrupteur, comme nous-mêmes ! Or n'est-ce pas justement ce que l'Écriture enseigne ici ? La difficulté ici est exactement la même que la question des deux natures, si difficile pour beaucoup. Mais rien n'excuse un manque de lumière, ni quant à l'Écriture ni quant à nous-mêmes. Le chrétien, si jeune soit-il dans la vérité, ne devrait pas être lent à croire qu'il a deux natures en lui-même : l'une qui réclame ce qui est mal, les vieilles habitudes du moi ; l'autre qui trouve son plaisir dans la volonté de Dieu, aimant ce qui est de Christ. La vérité des deux natures se trouve clairement dans les épîtres comme celles aux Romains, aux Corinthiens et aux Galates. Ici le type nous met en garde contre le piège. Moïse réfute toute prétention à améliorer la chair. Car nous avons deux choses apparemment incompatibles mêlées dans ce qui typifie les chrétiens : la fleur de farine et le levain. De plus, les fâcheuses expériences que nous faisons s'accordent pour confirmer l'existence de ce mélange. Mais ce n'est nullement une excuse pour céder au péché ; cependant le péché est là, illustré par le levain, quoi qu'inactif car cuit dans le pain.

On voit combien toute la vérité se tient ensemble sous tout rapport, et combien Dieu révèle d'un bout à l'autre la parfaite vérité. Sans Lui, l'homme ne peut que trouver et affirmer ce qui est faux dans les choses spirituelles. Dans les choses de Dieu, il ne nous appartient pas de construire des théories, mais de croire. L'Esprit est autant nécessaire pour comprendre la Parole, que la Parole est le matériau indispensable dont l'Esprit se sert. C'est pourquoi, pour trouver la vérité, il ne suffit pas d'être un étudiant, il faut plutôt être un croyant. Dieu a affaire tant au cœur qu'à la conscience. Nous ne pouvons séparer la croissance dans la vérité d'avec l'état spirituel de l'âme : si nous essayons de le faire, nous risquons d'acquérir une « maîtrise » de la Bible assez rapidement, mais il y a tout lieu de craindre que l'étape suivante ne soit la chute.

4) Le chrétien dans la même position que Christ

Au v. 18, nous voyons que les pains d'offrande tournoyée étaient accompagnés de sacrifices d'odeur agréable. Le chrétien doit avoir le sentiment d'être complètement agréé par Christ et en Christ devant notre Dieu et Père. Mais même cela n'est pas tout. Le v. 19 nous parle de sacrifices pour le péché et de sacrifices de prospérités. « Et vous offrirez un bouc en sacrifice pour le péché, et deux agneaux mâles âgés d'un an en sacrifice de prospérités » (23:19). À la Gerbe des premiers fruits s'ajoutaient un holocauste et une offrande de gâteau. C'est la même chose ici : L'église, par grâce, est autant agréée que Christ l'a été lui-même. L'objet de la rédemption a été que nous puissions être, déjà maintenant, aussi complètement délivrés du péché et agréables devant Dieu que notre précieux Sauveur — Lui en vertu de sa propre perfection, nous en vertu de Son œuvre pour nous. Rien de plus clair que le type, sinon son explication divine dans le Nouveau Testament. Les mêmes figures et un langage similaire sont donc utilisés pour la Gerbe des premiers fruits et pour les pains en offrande tournoyée. Mais maintenant, nous arrivons à quelque chose de différent, car il y a une différence frappante. Avec les pains en offrande tournoyée, il y avait un sacrifice de prospérités et un sacrifice pour le péché, alors qu'il n'y en avait pas dans le cas de Christ comme Gerbe tournoyée. En Lui, il n'y avait pas de péché. Ce n'est pas simplement que Christ n'a jamais péché (1 Pierre 2:22), mais en Lui il n'y avait pas de péché (1 Jean 3:5) : il faut bien insister sur ce point. Il n'a jamais eu de nature pécheresse, sinon Il aurait eu besoin d'un sacrifice pour le péché pour Lui-même. Car il était impératif qu'un sacrifice pour le péché soit lui-même sans péché. Et pareillement pour le sacrifice de prospérités : il n'y en avait pas quand il s'agissait de Christ ou de Sa personne. Il y avait sacrifice de prospérités quand la communion était restaurée (ou quand elle n'était pas mise en cause) mais alors elle suivait le sacrifice pour le péché. Comparer 7:13 où nous voyons que du pain levé était offert avec le sacrifice d'action de grâces de prospérités. C'est ainsi qu'il doit en être lorsque nous sommes directement concernés, mais non pas quand il s'agit d'une ombre de Christ. L'application est pour nous, non pas pour Christ.

5) La Pentecôte et la grâce de Dieu

La fête des Semaines est donc un type spécifique de la grâce de Dieu et de Ses voies en rapport avec l'appel du chrétien. Cela ne peut guère être mis en doute par ceux qui revendiquent consciemment le nom de croyant. Cette fête correspond au jour où Dieu a envoyé le Saint Esprit et a commencé à rassembler en un les enfants de Dieu dispersés. Sans doute initialement, il n'y avait que des Juifs et des prosélytes, mais il s'y rajoutait une particularité remarquable : il s'agissait de Juifs parlant tous les langages qu'on trouve sous le ciel, non pas seulement la langue de

Canaan, aussi les langues du monde des Gentils. N'était-ce pas extrêmement significatif ? Mais il y avait plus encore : non seulement tous ces Juifs divers participaient à ce rassemblement, mais il y eut des Juifs de Palestine, et même de Galilée utilisés par la puissance du Saint Esprit pour s'adresser à eux dans les diverses langues des Gentils alors qu'ils ne les avaient pas apprises auparavant. Ce signe miraculeux montrait la grâce de Dieu se déversant en abondance, venue d'abord vers eux, puis allant ensuite se répandre ailleurs. Ce n'était pas encore la délivrance de toute la création qui gémit étant dans la servitude (2 Cor. 5:4 ; Rom. 8:22), mais toute la création sous les cieux allait entendre l'évangile. C'est pourquoi la puissance de l'Esprit rendait les pécheurs illettrés de Galilée capables de s'adresser aux autres Juifs dans le langage même de tous les pays où le jugement de Dieu les avait dispersés.

En plus de la puissance de rassemblement vers Christ comme centre, la grâce voulait s'occuper des hommes dans les multiples langues auxquelles le jugement de Dieu les avait condamnés à Babel. Inutile de chercher à prouver, en effet, que le travail de Dieu à la Pentecôte n'était pas seulement pour sauver des pécheurs. Ceux qui le prétendent n'ont qu'une idée bien superficielle de la grande œuvre opérée ce jour-là. Sans aucun doute, un travail du salut s'y accomplissait, et c'était nouveau. Auparavant, le salut n'était possédé que comme promesse, mais désormais la promesse était accomplie. Ceux qui imaginent que le salut n'est rien de plus que l'objet d'une promesse ne comprennent rien au pas immense fait par Dieu dans ses voies lors de la Pentecôte, et cela vient de ce qu'ils mésestiment l'œuvre de Christ, sinon peut-être Christ lui-même. C'est là que réside la racine de cette erreur. On pourrait penser que c'est un point accessoire, mais en y regardant de près, on voit en règle générale qu'il y a une incompréhension de ce qu'est réellement la rédemption. On ne reçoit pas pleinement et intérieurement le témoignage de Dieu (1 Jean 5:10). Bien sûr on parle ici de salut d'âmes selon l'expression de 1 Pierre 1:9 « recevant la fin de votre foi, le salut des âmes ». Le salut du corps n'est pas encore venu ; le salut de l'âme est aussi complet qu'il pourra jamais l'être. Tel est le christianisme en fait : après l'accomplissement de l'œuvre de Christ, le christianisme vient et sauve l'âme, et plus tard Christ revient et sauve le corps. Nous nous trouvons, nous aujourd'hui, dans l'intervalle.

6) Royaume de Dieu en mystère

Mais il y a un autre point en plus du salut : c'est le royaume de Dieu en mystère — car il n'est pas encore manifesté. Le Seigneur Jésus est exalté, mais non pas publiquement. Il n'est pas encore sur son propre trône, mais sur celui de Son Père. Le Nouveau Testament n'en parle donc pas comme d'un roi régnant maintenant, mais comme d'un roi rejeté et glorifié dans les lieux très hauts à la droite de Dieu. Certains citent souvent des

versions issues du Texte Reçu où « roi des nations » en Apoc. 15:3 est traduit par « roi des saints », et l'on cherche à prouver par là qu'il règne maintenant ; mais ceux qui disent cela devraient savoir que l'expression « roi des saints » est une erreur de copiste rejetée par tous les critiques, sur la base de preuves absolument suffisantes. S'il y a un royaume de Dieu aujourd'hui, c'est bien sûr sous une forme mystérieuse, et avec des principes particuliers qui lui sont propres et qui sont dus à ce caractère « en mystère ». Tous les chrétiens sont rois et sacrificateurs, destinés à régner avec Christ. Aucun de ceux qui portent le nom de Christ ne peut échapper à la responsabilité liée à une telle position privilégiée ; ceux qui entrent dans ce secret par l'Esprit, souffrent avec Christ maintenant, tandis qu'ils marchent en grâce, et ils seront glorifiés ensemble avec Christ.

Outre le salut et le royaume, il y a une œuvre encore plus merveilleuse opérée simultanément : c'est l'appel de l'église. Attention à ne pas confondre ces choses. Cette confusion est une des causes originelles de la ruine de la chrétienté, et une caractéristique essentielle du système papal, qui d'ailleurs ne peut subsister sans cette confusion. Les papistes abusent de l'idée du royaume pour s'emparer du pouvoir terrestre. Mais c'est ignorer grossièrement la Parole de Dieu, car nous sommes maintenant au temps du royaume et de la patience (Apoc. 1:9), non pas de Sa puissance. Le Seigneur Jésus fait bien toujours la différence entre l'église et le royaume, comme en Matt. 16 et 18.

7) Conclusion

Ces trois choses se poursuivent maintenant : d'abord le salut de l'âme, ensuite le royaume de Dieu, ou des cieux selon le cas (il y a quelque différence entre eux, mais, en substance, c'est le même grand fait) et troisièmement, l'église ou le corps de Christ. C'est ce dernier aspect des chrétiens ensemble, que notre chapitre 23 a en vue sous la figure des deux pains en offrande tournée.

La moisson dans les coins du champ : 23:22

Nous serons bref sur la parole de l'Esprit au v. 22 : « Et quand vous ferez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas de moissonner les coins de ton champ ».

Que signifie ce passage ? N'est-ce pas singulier de trouver encore du bon blé dans « ton champ », après que les deux pains en offrande tournoyée aient disparu de la scène ? On est bien d'accord que les pains en offrande tournoyée représentent le corps [= l'ensemble] des chrétiens. Certains remontent encore plus avant, mais personne ne nie que les chrétiens y sont inclus d'une manière ou d'une autre. Comment se fait-il que, quand ils sont partis, nous entendions parler de blé laissé dans les coins du champ ? Les pains en offrande tournoyée typifient-ils vraiment tous les saints ? N'y a-t-il pas là une illustration confirmant la présence de vrais croyants sur la terre après que l'Église aura été enlevée au ciel et avant la grande journée de l'Éternel ? Ce sera un peu de bon grain. Bien sûr, ils ne seront pas membres du seul corps, alors au complet. Mais Dieu a d'autres conseils, tant pour les Juifs que pour les Gentils, et on le voit dans ce blé laissé pour le pauvre et l'étranger.

Dans le coin du champ, il fallait laisser du blé. Cela ne veut pas dire que des membres du corps du Christ seront laissés en arrière par le Seigneur quand Il viendra chercher les Siens, mais cela veut dire que l'Esprit de Dieu opérera autrement, appelant des croyants après le départ de l'Église. On les trouvera durant le petit intervalle suivant, celui de la dernière (soixante-dixième) semaine de Daniel (Dan. 9:24-27).

Si quelqu'un veut suivre l'histoire de cette période intermédiaire, il en trouvera les détails dans la seconde moitié de Daniel et dans les chapitres centraux de l'Apocalypse. Les Psaumes sont pleins de leurs expériences douloureuses, mais aussi de la consolation bénie donnée à la foi, et de leurs aspirations dans l'espérance avant le jour de l'apparition de Christ. C'est là qu'on peut lire la pleine réponse à la question du blé laissé dans les coins du champ.

La fête des trompettes

C'est une scène entièrement nouvelle que nous trouvons à partir du v. 23 :

« Et l'Éternel parla à Moïse en disant : Parle aux fils d'Israël, en disant : Au septième mois, le premier du mois, il y aura un repos pour vous, un mémorial de sonnerie des trompettes⁶, une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu » (23:23-25).

Signification de la fête des trompettes

On est bien loin d'une continuité du travail de l'évangile jusqu'à la fin du monde, comme beaucoup le supposent, et nous voyons ici le Seigneur commencer un nouveau travail avec des instruments appropriés à ce nouveau but, quand l'église sera partie. Notons qu'il est dit ici « au septième mois » : c'est le dernier mois où l'Éternel a institué une fête. Il achève ici le cycle de Ses voies sur la terre et pour Israël.

Que lisons-nous au tout commencement de cette période finale des opérations de Dieu ? « Un mémorial de sonnerie des trompettes ». Dieu inaugure un témoignage renouvelé. La trompette est la figure évidente de Son intervention pour annoncer un changement éclatant. Ce peut être pour le jugement dans certains cas, ou pour un témoignage spécial de la grâce ailleurs. De toute manière c'est une sommation puissante de Dieu adressée à son peuple sur la terre. Ici, il ne s'agit pas simplement de sonnerie de trompettes, mais d'un « mémorial » de la sonnerie de trompettes. C'est le rappel de ce qui est sorti des mémoires depuis bien longtemps. Dieu appelle à faire attention à ce qui était autrefois devant Lui, mais qui est devenu comme mort depuis longtemps, et a disparu. De quoi peut-il s'agir ? C'est un rappel de Son ancien peuple sur la terre. Le Juif est remis en mémoire devant Dieu. Rien d'étonnant à ce qu'il y ait un pareil « mémorial de la sonnerie de trompettes ». Des centaines, des milliers d'années se sont écoulées depuis le temps où les Juifs se trouvaient devant Lui comme Son peuple. Le retour de Babylone n'a été qu'une œuvre partielle ; comme ensemble, Israël n'est jamais rentré, mais est resté dispersé par le monde. Où était la masse d'entre eux ? Perdue parmi les Gentils, et ils sont ainsi restés jusqu'à ce jour dans une condition singulière, sans rien de pareil pour aucun autre peuple depuis le commencement du monde. Ils sont dans tous les pays sans posséder le leur⁷ et restent pourtant un peuple ; ils sont sans roi et sans prince, mais subsistent

⁶ Note Biblique : L'expression « sonnerie des trompettes » de la traduction de WK et rendue par « jubilation » dans la traduction JND.

comme peuple ; ils sont sans vrai Dieu et sans faux dieux, mais subsistent quand même comme peuple (Osée 3) : leur existence même est une réfutation permanente de l'incrédulité, alors qu'eux-mêmes sont largement et profondément incrédules !

Mais les mêmes prophéties nous font savoir que ce même peuple retournera dans sa terre et cherchera l'Éternel leur Seigneur et David leur roi ; qu'ils craindront l'Éternel et auront égard à sa bonté dans les derniers jours. Mais quelle est la première opération de Dieu ? Il les réveille. Le temps des ombres a disparu pour toujours. La croix de Christ a mis fin à ce qui n'est pas réel. Par la puissance de la résurrection de Christ, le chrétien est introduit dans une nouvelle création. L'ancienne est finie, la nouvelle vient ; devant Dieu notre place est en Christ. Quand cette œuvre sera achevée, la grâce commencera à agir en Israël, et ils seront réveillés.

Rien ne démontre plus précisément que Dieu en aura fini avec les chrétiens ; car l'évangile a été répandu parmi les Gentils (quoi que parmi les Juifs d'abord), et, dans l'Église aussi bien qu'en Christ, il n'y a ni Juif ni Grec. La fête des trompettes, c'est Dieu prenant à nouveau en charge son peuple pour le réveiller. Sans contredit, cette fête est postérieure à la Pâque et à la Pentecôte dont elle se distingue entièrement. La première chose qu'on y trouve est une sommation à haute voix de Dieu à un peuple qui avait autrefois sa place devant Lui, et est revenu en mémoire pour être un objet de miséricorde, non pas de jugement. Il est évident que ce serait incohérent d'appliquer cela à l'évangile à l'œuvre depuis la mort et la résurrection de Christ. Il y a longtemps que nous bénéficions de Son sacrifice [Pâque] et que nous sommes appelés à une sainteté pratique [Pains sans levain] et que nous avons eu le don du Saint Esprit [Pentecôte]. Mais quand Dieu aura terminé ses voies en rapport avec notre bénédiction, il nous est révélé ici qu'au septième mois, l'Israël mort sera ressuscité du tombeau par la trompette de Dieu selon ce qu'a prédit d'Ézéchiël longtemps après ce livre du Lévitique (Éz. 37). Comme c'est manifestement une œuvre nouvelle pour un peuple longtemps désavoué, passons en revue les autres passages de l'Écriture qui donnent de la lumière sur le sujet.

Psaume 81:1-3

Commençons par les Psaumes. On y apprend combien ils s'accordent, ainsi que les prophètes, avec cette figure de la loi. Voyez le Ps. 81. C'est un témoignage assez clair à cette figure de la loi : « Chantez joyeusement à Dieu, notre force ; poussez des cris de joie vers le Dieu de Jacob. En-

⁷ Note Biblique : Le fait qu'au 21^e siècle, Israël (une partie des Juifs du monde) occupe aujourd'hui avec difficulté une partie de la Palestine ne change guère ce que dit l'auteur.

tonnez le cantique, et faites résonner le tambourin, la harpe agréable, avec le luth. Sonnez de la trompette à la nouvelle lune, au temps fixé, au jour de notre fête » (Ps. 81:1-3). Si on n'a pas de préjugé, on ne peut nier l'application de ce passage à Israël. La lune, ce luminaire qui pâlit et perd son brillant, puis retrouve la lumière, est pareil à ce que fera la grâce de Dieu envers ce peuple rebelle.

Ce point sera confirmé de façon combien frappante en Israël ! On ne peut pas en dire de même avec l'église mondaine, la chrétienté. L'apostasie des gentils est une ruine sans retour. Prenez Babylone ; qu'est-ce qu'enseigne l'Écriture à son sujet ? Babylone ne retrouve jamais son brillant d'autrefois. Babylone (Apoc. 17 et 18) est la femme corrompue qui se pare de la réputation d'être l'épouse de Christ, alors qu'elle n'est qu'une fausse épouse, commettant la prostitution avec les rois de la terre. Autrefois l'empire romain la portait, mais elle n'a plus cet appui. En son temps elle a été enivrée du sang des saints et du sang des témoins de Jésus. Elle a encore une coupe d'or dans sa main, pleine d'abominations et des impuretés de sa fornication (Apoc. 17:1-6). Mais sa fin est le jugement et la destruction. Il n'y a pas pour elle de renouveau, pas de nouvelle lune brillant d'une force retrouvée et d'un éclat neuf. Babylone ne se relèvera jamais. La destruction est décidée, décidée par le Seigneur Dieu, mais exécutée par la main de l'empire romain renouvelé et de ses satellites (des rois) qui vengent ceux qu'elle a trop longtemps corrompus.

Il en va tout autrement avec Israël qui n'a jamais eu les privilèges de l'église. Les Juifs étaient sous la loi : que connaissaient-ils d'être sous la grâce comme nous ? Bientôt Israël va être mis sous la nouvelle alliance, mais cela ne peut avoir lieu avant que la sonnerie de trompettes ait retenti à nouveau, au temps de la nouvelle lune (selon Ps. 81:3), la nouvelle lune au temps fixé par Dieu. Le langage convient pour Israël, pas pour l'Église. Ils chantent et poussent des cris de joie vers le Dieu de Jacob (Ps. 81:1). Comment peut-on confondre le Dieu de Jacob et le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ ? Pourquoi vouloir nier la miséricordieuse espérance d'Israël ?

C'est une perversion extrêmement nuisible d'appliquer les bénédictions de tout genre à l'Église (et pas les malédictions !). Ne sommes-nous pas bénis dans les lieux célestes (Éph. 1:3) ? Nous avons droit de prendre notre part de réjouissance en ces promesses faites à Israël, mais ce n'est pas en jouir à bon escient que de les détourner sur nous-mêmes. Réjouissons-nous qu'il y ait encore en réserve de telles bénédictions pour d'autres gens, pour l'Israël des derniers jours. Nous avons la nouvelle alliance dans l'esprit, si nous ne l'avons pas dans la lettre. Nous avons des privilèges spéciaux, qui nous sont propres, et qui vont bien plus loin que ceux d'Israël, même au temps du Royaume.

Si nous apprenons que certains se convertissent, serons-nous jaloux de leur bénédiction ? N'allons-nous pas nous réjouir de ce que la grâce de Dieu qui nous a déjà visités, en a aussi atteint d'autres ? et qu'elle va bientôt s'étendre à un cercle plus large ? Quand nous voyons dans les Écritures qu'Israël, bien-aimé mais coupable, va sortir du tombeau des si longues et profondes ténèbres de l'incrédulité pécheresse, pourquoi ne vouloir entendre parler que de l'église ? C'est en réalité rabaisser le caractère de nos bénédictions du ciel vers la terre. Réjouissons-nous de ce qu'enfin Dieu va réveiller Son peuple et accomplir tous ses desseins terrestres, non seulement dans Son peuple, mais dans toutes les nations par leur moyen.

Luc 2:32 : La révélation des Gentils

En rapport avec ce sujet, je voudrais brièvement attirer l'attention sur un texte mal rendu dans certaines versions comme la version autorisée⁸. Il s'agit de Luc 2:32 où la version autorisée donne « une lumière pour éclairer les Gentils, et la gloire de ton peuple Israël » ; la version du roi Jacques révisée donne « une lumière pour la révélation aux Gentils », ce qui n'est pas mieux. Mais la traduction correcte est « une lumière pour la révélation [ou : le dévoilement] des Gentils », ce qui signifie que Christ est une lumière pour amener les Gentils à la vision divine des choses : Ceci se réalise maintenant, et est distinct de Christ « gloire de ton peuple Israël », qui est pour bientôt, mais pas maintenant. Les Gentils ne sont plus dans les ténèbres comme précédemment selon les voies de Dieu, et c'est à eux qu'est confié maintenant le vrai témoignage de Dieu, comme un privilège et une responsabilité. Christ ne sera pas la gloire d'Israël avant le temps du millénium. Les Gentils étaient autrefois dans les ténèbres comme les Juifs le sont maintenant ; le Seigneur va venir sous peu pour la gloire de son peuple Israël. Luc est le seul évangile où la venue de Christ est vue sous cet aspect de lumière présente pour révéler les Gentils, et de gloire future pour Israël. Il est important pour nous de bien saisir l'intention divine et la portée réelle de la Parole de Dieu. Ne nous précipitons pas à supposer cette portée, mais une fois que nous en sommes assurés, tenons-y ferme et usons-en pour le Seigneur l'un pour l'autre.

Trompettes dans la Parole

C'est en relation avec Israël que le Ps. 81 parle de la sonnerie des trompettes. Personne ne doute que la figure de la trompette soit aussi utilisée pour nous — sur un plan général comme en 1 Cor. 14, ou de manière précise et future selon le passage solennel de 1 Cor. 15. Mais il

⁸ Version autorisée anglaise ou version du roi Jacques ; des versions françaises, autre que JND, traduisent pareillement.

n'est jamais question « de mémorial de sonnerie de trompettes ». Pour nous il y aura « une dernière trompette » (1 Cor. 15:52), parole bénie et solennelle. Quelle est l'origine et la portée de cette expression ? C'est une figure tirée des usages militaires romains, une expression familière pour tout le monde dans ce temps-là. Rappelons-nous que les Romains étaient alors les maîtres du monde, et que la plupart des gens ne savaient que trop ce qu'étaient leurs légions. Seuls quelques endroits reculés ignoraient la servitude de fer du pouvoir impérial qui broyait tout (Dan. 7:19) : Josèphe est l'un de ceux qui décrit le campement romain et nous fait savoir les différents signaux successifs pour les différents mouvements de l'armée. À la fin, la « dernière trompette » sonnait, et dès qu'on l'entendait, tous partaient. Ceci peut servir d'explication à l'usage que l'Esprit fait de cette expression pour désigner les derniers appels au peuple du Seigneur pour Le rencontrer en l'air (1 Thess. 4:16-17 ; 1 Cor. 15:52).

Un autre passage de l'Écriture présente ici quelque intérêt ; c'est És. 27:12 : « Et il arrivera ce jour-là que l'Éternel battra au fléau depuis le courant du fleuve jusqu'au torrent d'Égypte, et vous serez rassemblés un par un, fils d'Israël ! ». Il s'agit de rassemblement, non pas des croyants au ciel, mais des enfants d'Israël dans leur pays. « Et il arrivera en ce jour-là qu'on sonnera de la grande trompette ; et ceux qui périssaient dans le pays d'Assyrie, et les exilés du pays d'Égypte, viendront et se prosterneront devant l'Éternel, en la montagne sainte, à Jérusalem » (És. 27:13). L'application faite de « la trompette » n'est-elle pas évidente et certaine ? « Ceux qui périssaient » ne saurait s'appliquer au rassemblement de l'église pour aller au ciel. En ce jour-là, nous serons déjà dans la gloire, ayant été des objets de la grâce, comme chrétiens et corps de Christ sur la terre. Il est non moins clair que, juste avant l'intervention de Dieu, le peuple juif passera par la pire phase de tribulations, attaqué par tous ses ennemis, et alors apparaîtra leur Libérateur (Rom. 11:26).

Aussi longtemps que Israël reste dans l'ombre ou châtié par Dieu, les Gentils peuvent rester en paix. Mais il suffit d'un pas en avant vers le bien, et que Dieu se mette à faire d'Israël la tête et non la queue (Deut. 28:13), et voilà l'ancienne inimitié qui se ravive. En ce jour-là, Israël sera rassemblé par Dieu à Jérusalem. Il ne s'agit pas de la Jérusalem d'en haut en qui nous avons part par grâce, mais de la Jérusalem terrestre où l'Éternel régnera en son temps selon Sa bonté et ses nombreuses promesses. Le réveil futur d'Israël qui aura lieu alors correspond à la fête des trompettes.

En Matt. 24:29-31, il est écrit : « Et aussitôt après la tribulation de ces jours-là, le soleil sera obscurci, et la lune ne donnera pas sa lumière, et les étoiles tomberont du ciel, et les puissances des cieux seront ébranlées. Et alors paraîtra le signe du fils de l'homme dans le ciel : et alors toutes les tribus de la terre se lamenteront et verront le fils de l'homme venant sur les nuées du ciel, avec puissance et une grande gloire. Et il en-

verra ses anges avec un grand son de trompette ; et ils rassembleront les élus des quatre vents, depuis l'un des bouts du ciel jusqu'à l'autre bout ». Le contexte montre que dans ce passage, « Ses élus » sont d'Israël, non pas des chrétiens. Certains n'apprécieront pas cette remarque car ils ont tendance à toujours attribuer à l'Église ce qu'ils voient de bon dans l'Écriture. Mais pourquoi se priver de se réjouir dans le rassemblement futur d'Israël ? Nos frères n'ont-ils pas lu la parabole du figuier ? Quelle est sa portée ? Comme la rose est l'emblème d'une partie de l'Angleterre et le chardon l'emblème d'une autre, ainsi l'image du figuier est utilisée pour Israël. « Quand son rameau est tendre et qu'il pousse des feuilles, vous connaissez que l'été est proche » (Matt. 24:32). Ils ont eu leur long hiver, et bientôt le Soleil de justice va se lever pour eux, avec la guérison dans ses ailes (Mal. 4).

Le jour des propitiations.

Nous arrivons à la plus solennelle de toutes les fêtes, le grand jour des propitiations : « Et l'Éternel parla à Moïse, disant : De même, le dixième de ce septième mois, c'est le jour des propitiations : ce sera pour vous une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu. Et ce même jour vous ne ferez aucune œuvre, car c'est un jour de propitiation, pour faire propitiation pour vous, devant l'Éternel, votre Dieu. Car toute âme qui ne s'affligera pas en ce même jour, sera retranchée de ses peuples. Et toute âme qui fera une œuvre quelconque en ce même jour, cette âme, je la ferai périr du milieu de son peuple. Vous ne ferez aucune œuvre : c'est un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations. C'est un sabbat de repos pour vous, et vous affligerez vos âmes. Le neuvième du mois, au soir, d'un soir à l'autre soir, vous célébrerez votre sabbat » (23:26-32).

Une vue d'ensemble du 7^e mois

Il est bon d'avoir une vue d'ensemble sur le déroulement des nombreux événements de ce septième mois. Quand le jour s'accomplira en réalité, Dieu sera sur le point d'achever Son œuvre sur la terre. Il finira par ôter le mal qui a si longtemps ravagé les hommes, et il amènera Son ancien peuple à la plénitude de bénédiction, le monde ayant aussi sa part de bénédictions, l'un et l'autre étant bénis par le moyen de Christ le Seigneur.

En ce jour des propitiations, Israël sera sous le bénéfice de la propitiation de Christ. Mais gardons à l'esprit qu'on ne peut pas appliquer au chrétien le schéma chronologique des fêtes. Il y a longtemps que nous avons eu Christ comme notre sacrifice de la Pâque. Ce sacrifice n'a pas à se répéter pour le chrétien, car répéter l'œuvre de Christ pour nous s'opposerait à ce qu'elle ait une valeur éternelle, selon les principes de l'épître aux Hébreux. C'est pourquoi ce jour des propitiations représente l'œuvre de Christ appliquée à Israël. Ils ont eu en son temps le témoignage rendu à l'Agneau, mais ils l'ont refusé. Entre-temps, c'est nous qui avons été introduits par grâce dans la sphère de bénédiction. Israël est-il mis de côté pour toujours ? Non pas, seulement pour un temps, comme Romains 11 aussi bien que la Loi, les Psaumes et les Prophètes nous l'assurent. Le fait que le jour des propitiations au septième mois soit placé si longtemps après la Pâque, indique, non pas que l'œuvre ait à être répétée, mais qu'il faut une seconde application de cette œuvre, distincte de la première, bien sûr en faveur d'Israël comme Dieu s'y est engagé par serment. Voulez-vous une preuve de l'Écriture ? Jean 11:51 suffira : « Or il ne dit pas cela de lui-même ; mais étant souverain sacrificateur cette année-là, il

prophétisa que Jésus allait mourir pour la nation ; et non pas seulement pour la nation, mais pour rassembler en un les enfants de Dieu dispersés ». Ce passage montre de manière très claire la double portée de l'œuvre de Christ. Dès les jours d'autrefois, « cette nation », les Juifs, l'ont rejetée, car c'est au Juif premièrement que l'offre a été faite. Mais l'œuvre n'a pas été que pour eux, mais pour « réunir en un les enfants de Dieu » : ils sont à la fois sauvés et réunis en un. C'est l'Église baptisée du Saint Esprit. Mais les prophètes et le Nouveau Testament déclarent qu'il reste une bénédiction pour Israël par la suite. Elle est suspendue pour le temps présent, mais le précieux sang du Seigneur Jésus et sa mort ne peuvent manquer de montrer aussi leur efficacité à leur égard — même pour ce peuple tellement incrédule et rebelle dès les jours d'autrefois. Combien la grâce de Dieu est patiente, puissante et victorieuse !

L'affliction du peuple au jour des propitiations

Au dixième jour du septième mois, au temps fixé par Dieu, le jour viendra, c'est certain. Remarquez l'insistance frappante du langage utilisé en comparaison de ce qui précède : « Vous affligerez vos âmes, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice pour le péché fait par feu ». On ne trouve pas de pareille expression lors de l'agneau pascal, et ce n'est pas étonnant, car Dieu fera tout spécialement sentir leurs péchés à Israël, ne pouvant fermer les yeux sur leur longue période d'incrédulité ; et quand leur jour de la bénédiction viendra, chacun peut bien penser que ce peuple ne sera pas insensible. Peut-on imaginer que les Juifs se regarderont eux-mêmes comme des pécheurs ordinaires ? Certainement pas. Ils diront à juste titre : nous sommes le peuple le plus coupable de la terre ; le Messie, le Christ de Dieu, nous a été envoyé, après les prophéties les plus détaillées, avec des signes abondants, et Il a vécu une vie sans pareille ! Nous l'avons méprisé et l'avons eu en horreur ; Il n'était pas des Gentils, et pourtant vous les Gentils vous vous êtes inclinés devant Lui et devant l'évangile. Car le Messie rejeté par Israël est devenu le Fils de l'homme souffrant mais exalté, et les Gentils l'ont écouté comme Israël le fera plus tard.

Joseph rejeté des ses frères était en Égypte, exalté à la droite du trône. C'est là-bas aussi, alors qu'il était le second après celui qui l'avait établi à la plus haute dignité, qu'il a eu une épouse inconnue de ses frères. Quand le vrai Joseph se présentera Lui-même aux fils d'Israël, n'affligeront-ils pas leurs âmes comme firent les frères de Joseph, la maison du pharaon l'entendant (Gen. 45:2) ? La semence de Jacob n'a jamais eu de deuil aussi authentique que celui-là : Combien plus alors dans ce jour bien proche, et d'une manière incomparable. Il ne peut en être autrement si Dieu opère une repentance réelle selon ce qu'Il fera en Israël. Le jour des propitiations porte la marque de ce qui aura lieu comme évé-

nement historique, s'appliquant pleinement à Son peuple Israël dans le jour futur où s'achèveront les plans de Dieu quant à la terre.

Les œuvres de l'homme mises de côté

Mais ce n'est pas tout. Au v. 28, nous lisons : « Et ce même jour vous ne ferez aucune œuvre, car c'est un jour de propitiation, pour faire propitiation pour vous, devant l'Éternel, votre Dieu ». Y a-t-il aucun autre peuple auquel on pourrait appliquer ces paroles avec autant d'à propos et de solennité ? Car la nation dont il s'agit ici est bien le peuple choisi de l'Éternel. N'était-il pas le peuple qui, plus que tout autre, se vantait de leurs œuvres, et « cherchant à établir leur propre justice, ils ont heurté contre la pierre d'achoppement » (Rom. 9:31, 32 ; 10:3). Ce n'est que dans les croyants qu'on trouve des œuvres acceptables. Ceux qui ont l'Esprit de Dieu opérant en eux sont ceux qui montrent réellement les fruits de l'Esprit et ne s'en glorifient pas. Quand on ressent que tout est par grâce, comment pourrait-on se vanter ? Ceux qui mésestiment la foi, et en conséquence parlent de la loi, ceux-là ne produisent rien d'acceptable pour Dieu en réalité. Le Juif se vante, mais il a heurté contre la pierre d'achoppement de l'humble Nazaréen, le Sauveur crucifié ; il n'en sera plus ainsi dans ce jour-là, quand la réalité de la foi non seulement produira la repentance, mais exclura toutes les prétentions du moi. Il y aura un temps où des œuvres seront manifestées, mais en attendant, au jour des propitiations, c'est comme si tout était rejeté, sauf Christ leur propitiation et leur substitut. Leur dégoût d'eux-mêmes sera aussi complet que leur abandon de leurs propres œuvres. Le fait même de croire alors ce que Dieu a fait pour eux en Christ les remplira de honte à la moindre référence à l'une quelconque de leurs œuvres : rien ne peut se mêler à Son œuvre.

Il y a donc deux effets de la grâce : d'un côté (v. 27) l'affliction de l'âme dans la confession de leurs péchés ; et d'un autre (v. 28), ne rien mêler de soi-même avec ce que Christ a souffert pour eux devant Dieu. Les versets 29 et 30 le répètent avec la même insistance solennelle : « Car toute âme qui ne s'affligera pas en ce même jour, sera retranchée de ses peuples. Et tout âme qui fera une œuvre quelconque en ce même jour, cette âme, je la ferai périr du milieu de son peuple ». Et encore au verset 32 : « C'est un sabbat de repos pour vous, et vous affligerez vos âmes ». Les deux réalités morales, aucune œuvre de l'homme et la vraie affliction de l'âme, telle est la marque du jour des propitiations pour Israël.

Les consciences individuellement atteintes : Zach. 12:9-14

Quelle bénédiction qu'Israël sache cela et le ressente ainsi ! On peut aussi faire encore appel à d'autres passages de l'Écriture. Écoutons l'un des prophètes, Zacharie 12:9 au sujet du jour de l'Éternel — non encore

accompli — : « Et il arrivera, en ce jour-là, que je chercherai à détruire toutes les nations qui viennent contre Jérusalem ». Car les nations seront alors à nouveau jalouses et hostiles à Israël. « Et je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem un esprit de grâce et de supplications » (Zach. 12:10). N'est-ce pas là le jour des propitiations ? « Et ils regarderont vers Moi, Celui qu'ils auront percé, et ils se lamenteront sur lui ». C'est le jour où l'on afflige son âme. « Comme on se lamente sur un fils unique, et il y aura de l'amertume pour lui comme on a de l'amertume pour un premier né » (Zach. 12:10). « En ce jour-là il y aura une grande lamentation à Jérusalem, comme la lamentation de Hadrach dans la vallée de Megiddon ; et le pays se lamentera, chaque famille à part... et leurs femmes à part » (Zach. 12:11-14). Les consciences amènent chacun à se trouver seul avec Dieu, pour que les confessions soient vraies et profondes. Tel est l'effet d'une douleur réellement opérée par l'Esprit. Quand la conscience est véritablement atteinte par l'Esprit de Dieu, elle s'isole toujours, et conduit l'âme à désirer marcher seule avec Dieu. À qui, hélas, pourrait-elle dire honnêtement tout ce qu'elle est ? Quel bien cela pourrait-il faire à qui que ce soit ? Du tort oui, mais pas du bien. C'est à Dieu qu'il faut aller, et à Dieu qu'il faut confesser. C'est bon pour l'âme, et Dieu veut une honnêteté de bon aloi. Il ôtera la culpabilité, et cela s'accomplira par Sa grâce et Sa vérité. Leur jour des propitiations sera quand Israël ne se cachera plus comme Adam, mais qu'ils déverseront leur péché dans le sein de Dieu. Le Seigneur Jésus donnera la hardiesse de la foi. Ils verront Celui qu'ils ont percé.

« Chaque famille à part ». Le travail est si profond et si réel que même les femmes sont à part : les relations les plus proches et les plus étroites sont dissociées pour qu'il y ait maintenant pour la première fois « la vérité dans l'homme intérieur » (Ps. 51:6). Quelles familles sont nommées ? « La famille de David à part, et leurs femmes à part ; la famille de la maison de Nathan à part, et leurs femmes à part » (Zach. 12:12). Pourquoi David, pourquoi Nathan ? Il y avait eu un temps où le roi tremblant se tenait devant le prophète, convaincu de péché au plus profond de lui-même, et le fidèle prophète reçut la force de Dieu pour le déclarer coupable : « Tu es cet homme » (2 Sam. 12:7). Quel changement maintenant ! Il n'y a plus de roi humilié devant un prophète qui le déclare coupable. Tous sont pareillement déclarés coupables, et tellement remplis du sens de leur propre péché qu'ils ressentent profondément le besoin d'être seul avec Dieu. Le travail n'est pas seulement réel, il est profond ; ce n'est pas le simple effet de sentiments ou de sympathie suscité par une foule en pleurs. Ils vont chacun de leur côté, chacun devant Dieu, afin que tout soit mis au jour et clair. C'est certainement une parole qui devrait être un avertissement quant au danger aujourd'hui de méga réunions ou réveillés (ou autres) avec des grandes foules. Je ne dis pas cela pour affaiblir la

confiance de qui que ce soit, mais pour que chacun sente l'importance pour les âmes de se retrouver seule avec Dieu quant à leurs péchés.

Il y a encore deux autres images, pour compléter le tableau. « La famille de Lévi à part, et leurs femmes à part ; la famille des Shimhites à part et leurs femmes à part » (Zach. 12:13). La note en marge de la bible hébraïque met « Siméon » comme une autre possibilité, reprise par les Septante, la plus ancienne version. Bien sûr, il y a des opinions divergentes sur ce point comme partout. Il est courant dans l'Écriture de trouver deux noms pour une même personne, par exemple Paul et Saul, Silas et Sylvain, Jude et Thaddée. Si nous acceptons le point de vue des traducteurs grecs, cela rappelle les deux fils de Jacob, de triste mémoire, au début de leur histoire (Gen. 34). Ils ont été associés dans la vengeance. Certes le Gentil était coupable d'une grosse faute et avait déshonoré leur sœur ; mais la colère des frères a été cruelle et leur vengeance trompeuse et outrageante (Gen. 49:7). C'est pourquoi Jacob fut rempli de honte devant ses fils indignes, unis dans leur dessein meurtrier sous couvert de religion. Mais maintenant, au travers de leur descendance, ils ont trouvé le Sauveur, ou plutôt le Sauveur les a trouvés, et ils confessent chacun leurs propres péchés. Des milliers d'année ont passé, mais c'est comme si les descendants de ces deux patriarches d'Israël se courbaient en terre devant le Seigneur mort pour eux.

Quoi qu'il en soit des derniers noms, on a là le vrai sens du jour des propitiations appliqué à Israël. Réjouissons-nous que, par notre précieux Sauveur, Dieu élargisse pareillement sa grâce, même envers Son peuple coupable, mais maintenu pour ce temps-là et pour d'autres grands desseins de Dieu.

La fête des Tabernacles

La dernière fête commence au v. 33. « Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, en disant : Le quinzième jour de ce septième mois, la fête des tabernacles (ou : cabanes) [se célébrera] à l'Éternel pendant sept jours. Le premier jour il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service. Pendant sept jours vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu ; le huitième jour, vous aurez une sainte convocation, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu : c'est une assemblée solennelle ; vous ne ferez aucune œuvre de service. Ce sont là les jours solennels de l'Éternel, que vous publierez, de saintes convocations, afin de présenter des sacrifices faits par feu à l'Éternel, des holocaustes, et des offrandes de gâteau, des sacrifices et des libations, chaque jour ce qui est établi pour ce jour, outre les sabbats de l'Éternel, et outre vos dons, et outre tous vos vœux, et outre toutes vos offrandes volontaires que vous donnerez à l'Éternel. Mais le quinzième jour du septième mois, quand vous aurez recueilli le rapport de la terre, vous célébrerez la fête de l'Éternel pendant sept jours : le premier jour il y aura repos [un sabbat], et le huitième jour il y aura repos [un sabbat]. Et le premier jour vous prendrez du fruit de beaux arbres, des branches de palmiers, et des rameaux d'arbres touffus et de saules de rivière ; et vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, pendant sept jours. Et vous célébrerez la fête comme fête à l'Éternel, pendant sept jours chaque année ; c'est un statut perpétuel, en vos générations : vous la célébrerez le septième mois. Vous habiterez sept jours dans les tabernacles ; tous les indigènes en Israël habiteront dans des tabernacles, afin que vos générations sachent que j'ai fait habiter les fils d'Israël dans des tabernacles, lorsque je les fis sortir du pays d'Égypte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Et Moïse dit aux fils d'Israël les jours solennels de l'Éternel » (23:33-44).

Gloire sur la terre, et gloire céleste pour l'église

Remarquons d'abord que nous n'avons pas vu de suite de sept jours depuis la fête des pains sans levain ; celle-ci représentait notre marche en sincérité et en vérité, dans la sainteté chrétienne, et c'est le point important de cette fête, parce que Christ notre Pâque a été sacrifié pour nous. C'est la course, le pèlerinage de ceux qui sont au bénéfice de la grâce. Mais voici sept autres jours, dans un autre but ; de quoi s'agit-il ? Ce sont sept jours de gloire sur la terre. Certains vont peut-être sursauter, car beaucoup de chrétiens croient que la gloire est toujours en relation avec le ciel ; c'est ainsi qu'à propos de la mort, ils disent que les âmes sont allées dans la gloire. Nous sommes bien loin de nier que le chrétien est

destiné à la gloire céleste. Nous appartenons à Christ Lui-même dans le ciel, et quand nous délogeons à la mort, c'est bien pour être avec Lui.

Nous sommes également loin de partager l'avis du pasteur écossais renommé Dr. Chalmers qui prétend que l'église glorifiée va vivre et régner sur la terre. Ce n'est pas dans une ressemblance des cieux que nous allons vivre éternellement, mais dans les vrais cieux, les cieux eux-mêmes. La maison du Père (Jean 14:2) ne signifie pas la terre, même idéalisée ou spiritualisée, mais c'est la partie la plus glorieuse des cieux. Il ne s'agit pas d'un coin éloigné ou d'une banlieue de la gloire, mais du lieu même où le Fils habite maintenant, où l'amour du Père se plaît à recevoir le Fils et à le glorifier. C'est là que nous serons avec Lui, dans les plusieurs demeures de la maison du Père. « Et si je m'en vais et que je vous prépare une place, je reviendrai, et je vous prendrai auprès de moi, afin que là où moi je suis, vous vous soyez aussi » (Jean 14:3). Nous allons là où Il est. La portion du chrétien, c'est Christ dans la maison du Père ; et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur (1 Thess. 4:17). Il ne nous aurait pas parlé de cette manière s'il y avait le danger d'élever trop haut nos espérances, mais il l'a fait pour nous remplir de la même attente dont son cœur est rempli. L'Épouse va être avec l'Époux. C'est donc une notion sans aucun fondement de mettre la scène de notre gloire sur la terre. Que les personnes ayant de pareilles vues soient des personnes pieuses, ne change en rien au fait qu'il faut rejeter ces vues parce qu'elles sont de bas niveau, et même doublement dommageables. Elles nient que la gloire de l'Église soit spécifiquement céleste, et elles ne laissent aucune place à la gloire future d'Israël selon les promesses pour la terre. C'est donc une erreur lourde de conséquences, qui affecte notre interprétation de la Bible et nous prive d'une vue d'ensemble sur les voies de Dieu.

Écoutez ce qu'enseigne le Nouveau Testament : « Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ qui nous a bénis de toutes bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ » (Éph. 1:3). De droit, c'est là que nous sommes déjà bénis en Christ, et de fait, c'est là aussi que nous le serons quand il viendra nous prendre et que nous serons changés pour être toujours avec le Seigneur. Mais dans ce passage d'Éph. 1:3, c'est une toute autre vérité qui nous est présentée ; il ne s'agit pas là de ce qui aura lieu quand nous irons au ciel, car il n'est pas parlé de temps. C'est un jour éternel dans la sphère de lumière et de bénédiction immuables, et en figure, on peut bien l'appeler le « jour d'éternité ». C'est d'ailleurs ce que fait l'apôtre Pierre au dernier verset de sa seconde épître : « À lui soit la gloire, et maintenant et jusqu'au jour d'éternité ». La gloire viendra sans aucun doute sur la terre. « Lève-toi, resplendis ; car ta lumière est venue et la gloire de l'Éternel s'est levée sur toi... » (És. 60:1). Où est-ce ? Dans le ciel ? Non, mais en Sion sur la terre (És. 59:20 ; 60:14). N'était-ce pas la montagne sur laquelle le palais du roi

était construit ? (2 Sam. 5:9). Et quelle expression de la grâce qui va rétablir le royaume d'Israël, quand Dieu le donnera au roi David !

Je voudrais attirer votre attention sur deux écoles de théologie, car la vérité dont nous parlons est d'importance tant pratique que doctrinale. Il peut être instructif de les voir les deux, incapables de saisir ce que le Saint Esprit nous révèle de la gloire de Dieu. Ces deux écoles s'opposent à propos du futur. L'une soutient que la scène de la gloire à venir est la terre, là où Christ est mort et où Dieu a opéré en grâce, et que c'est aussi là qu'il a promis des choses glorieuses. Je l'admets pleinement, mais en déduire que c'est là que nous serons glorifiés n'est pas fondé. L'autre école soutient que le ciel est la seule scène de gloire, et de manière si exclusive, qu'elle en arrive presque — sinon tout à fait — à oublier le corps et sa résurrection future du tombeau. Il y a un danger à ne penser qu'à l'âme, et au ciel réservé au pur esprit : c'est un misérable substitut à l'espérance chrétienne, et c'est ce n'est pas du tout ce qu'enseigne la Parole de Dieu. Il est bien vrai, et béni, que déjà maintenant l'esprit séparé du corps va pour être avec Christ, et aucun croyant ne cherche à affaiblir cette vérité. Le brigand qui venait de se convertir allait être le jour même avec Lui au paradis. Il est lamentable que cela soit si peu cru par les théologiens modernes, et sans aucun doute, leur faiblesse dans ce domaine est due à leur maigre connaissance de Christ et de la rédemption. Mais cette bénédiction intermédiaire n'est pas la résurrection, bien que les saints délogés (Phil. 1:23), quand ils seront ressuscités, seront aussi dans le « paradis de Dieu » (Apoc. 2:7). Le paradis d'Adam était le lieu le plus merveilleux de la terre et pareillement, le « paradis de Dieu » est la partie du ciel la plus glorieuse. L'homme pécheur a été chassé du premier, tandis que l'homme croyant est reçu dans le second. Christ est les prémices (ou premiers fruits), comme il est le Fils et le Sauveur (mais Lui seul l'est) ; après, ceux qui sont du Christ à sa venue (1 Cor. 15:20, 23).

Mais il y a une autre chose : le royaume de Dieu, et les « choses terrestres » qui s'y rapportent. Pour y avoir accès, l'homme a besoin de la nouvelle naissance tout autant que pour les « choses célestes » (Jean 3:3-7, 12). Il n'y a ni le ciel tout seul, ni la terre toute seule, mais les deux sont bénis harmonieusement et en rapport avec leur caractère propre (comparer Éph. 1:20 et Col. 1:20). La foi ne trouve pas de difficulté réelle dans l'Écriture, bien que celle-ci ait une portée bien plus vaste que la théologie, laquelle s'arrête invariablement en deçà de la vérité de Dieu. Car la théologie est une tentative humaine pour réduire la Parole de Dieu à une science, une science que l'homme puisse apprendre, converti ou non. Il ne faut pas s'étonner que ça aboutisse toujours à un échec, d'ailleurs bien mérité. Vous ne pouvez faire rentrer ce qui a la vie dans un carcan de fer des hommes, sans détruire sa force, sa substance et sa beauté. Le ciel, la terre et la mer, et toutes les créatures qui y sont vont être sous la domination de Christ dans l'un des domaines du règne, do-

maines distincts mais faisant partie d'un tout : ce règne sera à la gloire de Dieu. Dans la plénitude des temps (Éph.1:10), Dieu va réunir « toutes choses » dans le Christ, mais non pas toutes les personnes, car ceci n'aura jamais lieu. Hélas ! Ceux qui ont méprisé le Seigneur Jésus devront être jetés à la fin dans l'étang de feu ! Mais « toutes choses », la création qui soupire et gémit (Rom. 8:22 ; 2 Cor. 5:4), non pas coupable de son péché, mais souffrant du péché de l'homme, sera délivrée par la victoire du Second Homme. C'est ce que nous attendons et la création aussi, et Christ aussi l'attend.

Il n'est donc pas vrai que la terre doive être la seule scène de gloire ; les cieux le seront aussi. On peut le prouver d'après d'autres Écritures, outre les épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens. Mais il n'est jamais bon d'exiger beaucoup de passages, souvenez-vous-en. Un seul passage de l'Écriture, s'il est clair, est déterminant. Que penser d'une âme qui, mise en présence d'un passage de l'Écriture, en demande un autre. Même s'il ne s'agissait que d'une parole d'homme, oserions-nous demander qu'on nous répète la même chose une demi-douzaine de fois ? En fait, si telle est notre habitude, cela génère la suspicion. Or s'il en est ainsi pour des paroles d'homme, combien plus cela déshonore Dieu de chaque fois réclamer de Lui tant de multiples déclarations. Il est vrai que, dans certains cas, il Lui arrive de présenter la même chose sous plusieurs formes différentes ; mais c'est là pure grâce de Sa part, tenant compte de la faiblesse de l'homme.

Psaume 73:24

Prenez par exemple le Ps. 73:24, que je choisis pour signaler une faute singulière de beaucoup de traducteurs. Il est fréquent qu'on traduise : « Tu me conduiras par ton conseil, et après cela, tu me recevras dans la gloire ». Ce peut être de la bonne doctrine chrétienne, mais est-ce vraiment l'objet du Psaume ? Soumettons-nous à l'Écriture. Pour traduire ainsi, il faut ajouter le mot « dans », or aucune autorité ne permet d'ajouter ou ôter un mot de la sorte. La vérité est que les traducteurs ne comprenaient pas le sens des mots tels qu'ils sont, d'autant plus qu'on considérait généralement comme acquis que le but du Psaume est de parler directement de la consolation chrétienne. Mais ces traducteurs n'ont jamais pensé aux espérances particulières d'Israël, et ils ne pouvaient donc saisir la portée du passage. C'est de la confusion d'appliquer ces mots à l'église maintenant, mais c'est naturel quand on ne connaît pas un traître mot des voies de Dieu dans le futur, quand Christ régnera sur la terre.

Les gens apprennent maintenant à traduire avec exactitude, qu'ils comprennent le sens ou non. Ce n'est peut-être pas agréable, mais c'est plus honnête, et alors la grâce peut d'autant plus rapidement utiliser quel-qu'un d'autre pour aider à trouver le sens véritable. Un de nos parents

américains nous a apporté, il y a quelques années, une nouvelle traduction des Psaumes, du Dr J.A. Alexander de Princeton, homme honorable s'il en fut. Son livre des Psaumes est respectable en tant que version, même si son exégèse est plutôt obscure. Il ne comprenait pas la relation de Christ avec les Juifs, et pourtant c'était un lettré de bon niveau, traduisant très correctement. Mais être un lettré pieux n'a jamais rendu capable de comprendre les Écritures. Le seul et unique moyen de les comprendre est par le Saint Esprit, qui nous y donne les pensées de Dieu. S'il s'agit de l'Église dans le Nouveau Testament, nous devons la voir dans Sa relation avec la Tête ; s'il s'agit d'Israël dans la loi ou les Psaumes, nous devons le voir en relation avec son Messie.

Or ce Dr Alexander n'a jamais vu la vraie différence entre Israël et l'Église. Mais comme il était honnête et consciencieux, sans même savoir le sens du passage, il a traduit le texte tel quel, c'est-à-dire « dans (ou : par) ton conseil, tu me conduiras, et après la gloire, tu me recevras ». Qu'est-ce que cela veut dire ? La dernière phrase est obscure, dit-il ; rien d'étonnant, il n'a aucune notion des espérances spéciales d'Israël comme peuple de Dieu, alors que le passage présuppose qu'on les connaît.

Évidemment, le chrétien est déjà reçu maintenant, et sera pris à la venue de Christ pour aller dans la gloire céleste, mais Sa manière d'agir envers Israël est une chose tout à fait différente. Il viendra en gloire pour détruire leurs ennemis, et les amener à une profonde repentance à Son égard ; et alors ils seront reçus comme Son peuple devant l'univers, mais ce ne sera qu'« après la gloire ». La gloire aura déjà brillé auparavant. Prenez l'exemple de Saul de Tarse, bien qu'il soit aussi un modèle pour les Gentils, pas seulement pour les Juifs. Chacun se souvient de sa vision du Seigneur dans la gloire : ce n'est qu'après qu'il a été accepté devant Dieu.

Sept jours

Quand nous voyons tout cela, ça nous aide à comprendre comment les enfants d'Israël seront amenés à la bénédiction qui est la leur. Il faut qu'il y ait « sept jours » de souffrance en grâce, et nous les avons maintenant selon le type des Pains sans levain ; et sept jours de gloire dans le siècle à venir. Ce sera la fête des Tabernacles dans son caractère ordinaire pour Israël sur la terre. Que la vérité est claire !

Ensuite le verset 39 ajoute : « Mais le quinzième jour du septième mois, quand vous aurez recueilli le rapport de la terre, vous célébrerez la fête de l'Éternel pendant sept jours ». La fête avait lieu quand ils avaient recueilli le produit du pays, après la moisson et la vendange. Un croyant douterait-il de sa signification ? Les jugements judiciaires des vivants auront déjà eu lieu (Apoc. 14 ; 19 ; Matt. 25). La moisson est un jugement à caractère discriminant, le Seigneur départageant le bien du mal. La ven-

dange est quand il foulera aux pieds la religion méchante sans rien épargner ; c'est un jugement divin, sur les vivants, notons le bien. Le jugement des morts est à la fin du règne, et notre ch. 23 n'en parle pas. Ici c'est le jugement des vivants avant le règne du Seigneur. Tous les credo des hommes le répètent, mais croient-ils ce qu'ils professent ?

Le huitième jour

Aux versets 39 et 40, il y a encore quelque chose de plus : « vous célébrerez une fête à l'Éternel pendant sept jours : au premier jour, il y aura un sabbat [repos], et au huitième jour il y aura un sabbat [repos] » : un repos terrestre pour une longue durée, et un repos céleste éternel.

Mais ce n'est pas seulement qu'il y aura une période complète de gloire sur la terre, comme nous traversons aujourd'hui une période complète de grâce. Sous ce rapport, la fête des Tabernacles se distingue de toutes les autres : elle a un huitième jour. Aucune autre fête n'en avait. Nous avons vu que les sept jours, c'est la gloire pour la terre ; mais il y a un huitième jour en plus. Ceci ouvre la porte à la gloire céleste et éternelle. Il ne s'agit plus de « jours », mais d'un seul « jour », « le huitième jour ». C'est pourquoi il a un commencement mais pas de fin. Si on objecte que pour la Gerbe tournoyée, il y avait « le lendemain du sabbat » (23:11), cela ne fait que confirmer le principe. Car c'est le lendemain que Christ a été ressuscité, et ce huitième jour dirige les yeux de la même manière vers une nouvelle scène de gloire de résurrection, au-dessus de celle des « sept jours ».

Habiter dans des cabanes

Mais ce n'est pas tout. « Et le premier jour vous prendrez du fruit de beaux arbres, des branches de palmier, et des rameaux d'arbres touffus et de saules de rivière ; et vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, pendant sept jours. Et vous célébrerez la fête comme fête à l'Éternel, pendant sept jours chaque année ; c'est un statut perpétuel, en vos générations : vous la célébrerez le septième mois. Vous habiterez sept jours dans des tabernacles ; tous les indigènes en Israël habiteront dans des tabernacles, afin que vos générations sachent que j'ai fait habiter les fils d'Israël dans des tabernacles, lorsque je les fis sortir du pays d'Égypte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (23:40-43).

C'était donc ce séjour dans des cabanes pendant sept jours — non pas le huitième — qui donnait à cette fête son nom commun. C'était la fête de l'engrangement des récoltes, mais Israël y demeurait dans des cabanes. Celles-ci n'étaient pas faites de tentes, mais des fruits de beaux arbres, avec toute latitude dans le choix, des branches de palmiers majestueux, si typiques du pays dans ce temps-là, non seulement sur sa frontière nord-ouest, mais aux environs de Jérusalem, même près de la

mer morte à l'est, et partout en général. On pouvait utiliser des rameaux d'arbres touffus ou des bois de taillis, ou de la myrte (Néh. 8:15), et les saules des rivières.

Dans les jours dont ils jouissaient paisiblement quand ils avaient recueilli le fruit du pays, cette fête avec ces cabanes était la reconnaissance solennelle qu'ils avaient été nomades pendant si longtemps dans le désert aride après la délivrance d'Égypte. Cette joie paisible témoignait que ceux qui avaient connu autrefois le désert, étaient les mêmes qui étaient maintenant dans la terre promise. Hélas ! c'est alors qu'il y eut la provocation [ou : irritation] au jour de la tentation dans le désert, quand leurs pères tentèrent Dieu en l'éprouvant (Héb. 3:8-9), au lieu de marcher dans la dépendance et l'obéissance et la reconnaissance, et cela fut la ruine de cette génération. Or il fallait célébrer cette fête des tabernacles avec joie certainement, mais avec le souvenir du désert et de la honte et de la douleur des châtements, même s'ils étaient en vue de l'accroissement de leur joie. Cette fête était donnée pour Israël encore sur la terre, pour l'homme non ressuscité, — bien que dans un jour de gloire— quand la joie aura besoin d'un tel souvenir (car il y a danger quand la joie seule demeure, un danger pouvant même être mortel).

Encore le huitième jour : Jean 7:37

Mais le huitième jour fait le lien avec les lieux célestes et la gloire plus élevée de la résurrection, non pas celle de Christ maintenant, mais des Siens régnant avec Lui. Bien sûr c'est sous forme d'allusion implicite, non pas de révélation formelle. C'est le dernier jour, le grand jour de la fête, où le Seigneur en Jean 7:37 s'est tenu là, criant et disant : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive : Celui qui croit, comme dit l'Écriture, des fleuves d'eaux vives couleront de son ventre. Mais l'évangéliste Jean nous qu'il dit ceci de l'Esprit qu'allait recevoir ceux qui croyaient en Lui ; car l'Esprit n'était pas encore [donné], car Jésus n'était pas encore glorifié.

Ainsi le rejet de notre Seigneur par les Juifs a différé leur bénédiction, et en conséquence, ils n'ont eu entre-temps aucune part à la Pâque ou à la Pentecôte pour ne parler que des grandes fêtes, et ils ont besoin de la riche grâce qui a pourvu à tout, spécialement pour eux, selon ce que nous avons vu dans ces fêtes du septième mois. Mais en Jean 7, nous apprenons que pour nous qui croyons pendant leur éclipse, la grâce nous donne une bénédiction caractéristique et conforme à cette fête finale des Tabernacles, dont l'accomplissement reste à faire tant pour les hommes célestes que pour les terrestres. Nous ne sommes pas encore dans la gloire, mais Jésus l'est ; Il a déjà envoyé l'Esprit pour être reçu par les croyants, non seulement comme Esprit de grâce jaillissant en adoration (comme en Jean 4) mais comme Esprit de gloire (comparer 1 Pierre

4:14) ; non pas simplement pour boire, mais pour être comme des fleuves d'eau vive découlant des affections intérieures en témoignage à Christ envers une humanité desséchée, lasse et misérable. Combien tout ceci montre que toutes choses sont à nous par la grâce de Celui à qui nous sommes redevables de tout ce dont nous glorifions (1 Cor. 3:21-23).

Résumé du ch. 23 et conclusion

Résumons ce que nous avons vu dans ce chapitre 23 :

- d'abord une esquisse du propos de Dieu en général
- puis l'œuvre du Seigneur Jésus pour l'éternité, avec le saint appel qu'elle implique, pour tous ceux qui sont bénis par elle, et le témoignage à la résurrection de Christ pour ceux qui sont ressuscités avec Lui. Mais l'application de cette œuvre a été principalement en faveur des Gentils appelés maintenant à entrer, ou plutôt pour effacer toute distinction dans l'Église
- au « septième » mois, Israël sera réveillé et confessera leurs péchés, quand les jours de gloire commenceront à luire sur la terre
- finalement un coup d'œil à ce qui est céleste et éternel par le moyen du « huitième » jour.

« Et Moïse dit aux fils d'Israël les jours solennels de l'Éternel ». Si les fêtes ont été exposées fidèlement, elles ont aussi nettement le caractère d'une véritable prophétie. Quel témoignage ne rendent-elles pas à Celui qui est non seulement le Prophète plus grand que Moïse (Deut. 18:18), mais le Seigneur Dieu des prophètes (Apoc. 22:6), l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde (Jean 1:29).

Puisse le Seigneur bénir Sa propre parole, en sorte que nous puissions être simples et clairs et sages dans la vérité à salut ! Puisse notre foi être fortifiée d'avoir vu comment Dieu a donné un cycle complet de Ses voies dans l'un des plus anciens livres de la Bible. Quand les professeurs de théologie contemporains font mauvais usage de leur position pour donner cours aux arguties de l'incrédulité, — qui s'est bien discréditée même dans l'Allemagne des libres penseurs — il est temps pour ceux dont les pères ont apprécié la vérité révélée, pour les enfants de Dieu, de se réveiller devant ces efforts insidieux qui minent leur foi, sous couvert d'une prétention à être savant et à faire de la science. La meilleure de toutes les réponses à Satan est d'entrer plus profondément par le Saint Esprit dans la vérité, et d'acquérir un sens plus vaste de la sagesse et de la grâce divines, et cela vaut mieux que toutes les théories Élohistes ou Yahwistes et autres vanités ou spéculations semblables : le Second homme [Christ] est au-dessus du premier homme. « Sanctifie-les par la vérité : ta parole est la vérité » (Jean 17:17).

Les devoirs et les responsabilités

Chapitre 24

v. 1-9 : Les devoirs du sanctuaire

Après les Fêtes, voici une nouvelle partie de ce troisième livre de Moïse, que nous nous proposons de considérer. C'est un ensemble de questions assez variées non encore traitées dans ce livre.

1) Approvisionnement continu du chandelier et de la table

Les premiers mots traitent de l'approvisionnement continu du chandelier et de la table devant l'Éternel.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Commande aux fils d'Israël qu'ils t'apportent de l'huile d'olive pure, broyée, pour le luminaire, afin de faire brûler la lampe continuellement. Aaron l'arrangera devant l'Éternel, continuellement, du soir au matin, en dehors du voile du témoignage, dans la tente d'assignation : c'est un statut perpétuel en vos générations ; il arrangera les lampes sur le chandelier pur, devant l'Éternel, continuellement.

Et tu prendras de la fleur de farine, et tu en cuiras douze gâteaux : chaque gâteau sera de deux dixièmes ; et tu les placeras en deux rangées, six par rangée, sur la table pure, devant l'Éternel, et tu mettras de l'encens pur sur chaque rangée ; et ce sera un pain de mémorial, un sacrifice par feu à l'Éternel. Chaque jour de sabbat on les arrangera devant l'Éternel, continuellement, de la part des fils d'Israël : c'est une alliance perpétuelle. Et cela appartiendra à Aaron et à ses fils, et ils le mangeront dans un lieu saint ; car ce lui sera une chose très-sainte d'entre les sacrifices de l'Éternel faits par feu : c'est un statut perpétuel » (24:1-9).

Il est important que nous sentions ce qui incombe, de la part de Dieu, à Ses enfants, et ce qu'Il attend d'eux, car Il ne saurait être indifférent à Son honneur et à leur bénédiction. C'est ce dont il s'agit ici avec Son peuple. Quel privilège et quelle responsabilité pour les fils d'Israël ! Ils ne pouvaient pas entrer dans le lieu saint : les couvertures ou le rideau le leur interdisaient, sauf pour les sacrificateurs. Mais la charge de fournir l'huile d'olive pure, broyée, pour le luminaire du sanctuaire, en dehors du voile du témoignage, reposait sur tous les fils d'Israël, afin de faire brûler la lampe continuellement.

La signification de ce type est évidente. Cette lumière était la manifestation de Dieu en Christ, qui est la vraie Lumière (Jean 1:9). Il était la lu-

mière quand Il est venu dans le monde, qui gisait dans les ténèbres (Matt. 4:10) ; Il était la lumière des hommes ; Il a fait briller Sa lumière sur chaque homme. Sur ce point, les Pères de l'Église sont autant dans les ténèbres que les Quakers (ou : « Amis ») ; car rien n'est plus absurde que de prétendre que tout homme est illuminé intérieurement. Au contraire, tous les hommes en tant que tels, sont encore ténèbres : c'est ce que l'apôtre déclare même des élus, dans leur état naturel (Éph. 5:18). Ces ténèbres spirituelles sont même si terribles que la présence de la lumière divine ne les a pas dissipées, contrairement à ce qui se passe dans le domaine de la nature physique où les ténèbres disparaissent devant la lumière : les ténèbres de l'homme n'ont pas compris la lumière (Jean 1:5). Il est important de voir que c'est à Sa venue dans le monde que la lumière a ainsi manifesté tout homme. La traduction de Jean 1:9 par la version autorisée du roi Jacques, est fautive grammaticalement et dogmatiquement. Cette version donne : « C'était la vraie lumière qui éclaire tout homme qui est venu[e] dans le monde » au lieu de « la vraie lumière était celle qui, venant dans le monde, éclaire toute homme » (version JND). Si la version autorisée du roi Jacques de Jean 1:9 est prise telle quelle, il faudrait un autre mot pour dire que c'est la lumière qui est venue ; si on remplace « qui est venu[e] dans le monde » par « en venant dans le monde », ce v. 9 n'a de la valeur que s'il est appliqué à Christ ; appliqué à l'homme, la proposition n'apporte rien sauf la notion étrange que l'homme est illuminé quand il vient dans le monde, ce qui n'a guère de sens.

2) Christ, lumière par l'Esprit

Dans notre passage de Lévit. 24:2, il s'agit de la même lumière, mais non pas pareille à ce qu'il était — lumière du monde — lorsqu'il était sur la terre. Il est la lumière brillant dans le sanctuaire, la lumière de Dieu pour ceux qui ont le droit, comme sacrificateurs, d'entrer dans ce sanctuaire pendant que les ténèbres enveloppent le peuple qui a rejeté Christ. Car comme il nous est dit en détail au v. 3 : « Aaron l'arrangera devant l'Éternel, continuellement, du soir au matin... dans la tente d'assignation ». C'est la fonction du souverain sacrificateur (et nous savons qui est Celui qui agit ainsi comme tel dans le ciel), non dans les lieux saints faits de main ou dans les figures des lieux saints (Hébr. 9:24), mais dans la réalité d'une sacrificature présente. Nous savons aussi ce que signifie l'huile qui fait brûler la lampe. C'était le Saint Esprit donné sans mesure. C'était dans cet Esprit que le Seigneur a rencontré le tentateur ; c'est dans cet Esprit qu'il fut oint pour Son service de toute nature (Matt. 3:16 ; Actes 10:38) ; c'est dans cet Esprit qu'il s'est offert Lui-même sans tache à Dieu (Hébr. 9:14). Ainsi aussi fut-Il ressuscité d'entre les morts⁹. Une fois ressuscité, c'est par Son Esprit qu'il donna des ordres aux apôtres qu'il avait

⁹ Note Biblique : dans certaines versions, le « à cause de son Esprit » de Rom. 8:11 est traduit par « par son Esprit ».

choisis (Actes 1:2). L'Apocalypse parle de Lui comme ayant les sept esprits de Dieu, non seulement dans ses relations avec les églises (Apoc. 3:1), mais en vue de la crise de jugement qui suivrait, pour introduire et diriger le royaume du monde (Apoc. 4:5). Dans la perfection de Son incarnation, Il n'a jamais parlé ou agi autrement que par l'Esprit, alors que nous, qui pourtant avons le même Esprit, manquons si souvent et si tristement. Ici en Lévi. 24:2, nous L'avons sous l'image du chandelier dispensant la lumière d'en haut.

v. 5-9 : La table des pains de proposition

Ici encore, la table pure avec ses douze pains de fine fleur de farine représente Christ comme la nourriture céleste des sacrificateurs, Lui qui était aussi la manne descendue pour le peuple sur la terre. Et comme la plénitude spirituelle était bien représentée par les sept lampes du chandelier, ainsi les douze pains indiquent la plénitude humaine ou administrative de Christ. Il est facile de voir le même principe en Israël, dans les douze apôtres, et dans les résidus d'Israël et de Juda dans l'Apocalypse (ch. 7 et 14), et dans les portes de la sainte cité de Jérusalem descendant du ciel d'auprès de Dieu (Apoc. 21). Jésus était aussi le pain de vie comme homme (Jean 6) ; et si Israël ne le voit pas encore ainsi, pas plus qu'il ne le voit comme la lumière du ciel, nous qui, par grâce, avons été faits sacrificateurs, nous jouissons des deux, du pain de vie et de la lumière du ciel. Car quelle nourriture ne trouvons-nous pas dans cet Homme glorifié que nous connaissons maintenant et dont nous nous nourrissons (2 Cor. 5:16, 17) ?

N'oublions pas non plus de tenir compte de l'encens pur (24:7), maintenant sur la terre, qui sert de mémorial, de rappel que nous sommes agréés dans toute la grâce de Christ, et de parfum devant Dieu.

Le sabbat est également introduit ici (24:8) comme il l'était en Exode 16 juste après la manne (présentation historique). C'est de Christ que dépend le repos pour nous, non pas de l'Esprit habitant en nous, qui est notre aide et notre puissance ; mais Lui, Christ, est notre paix devant Dieu. Seuls les sacrificateurs se nourrissent ainsi de Lui, et eux seuls le font dans un lieu saint. « Car ce lui sera une chose très-sainte d'entre les sacrifices de l'Éternel faits par feu » (24:9) : un statut perpétuel, comme l'était l'ordonnance touchant le chandelier, tous deux figures de Christ dans la présence de Dieu.

Résumé et conclusion sur les versets 1-9

Si nous croyons au témoignage de Dieu, nous ne manquerons pas de voir combien la provision de Sa grâce en Christ est riche aussi bien

qu'adaptée à nos besoins et à notre condition. Quand nous étions dehors, dans la folie et la misère du péché, la miséricorde nous a rencontrés, s'adaptant à une indigence aussi extrême que la nôtre ; et en vérité, nous avons besoin de tout ce qui est bon, étant méchants et prenant plaisir au mal, mais ayant honte, componction et remords. La bonté de Dieu nous a conduit à la repentance (Rom. 2:4). La grâce de Christ, tout en nous montrant notre état ruiné et coupable, nous attire et nous gagne pour Dieu, par Sa souffrance pour nos péchés.

Ainsi introduits dans la paix de la lumière céleste, nous apprenons tout d'abord, à notre émerveillement, que nous sommes faits sacrificateurs pour Dieu (1 Pierre 2), et considérant ce que Christ est et ce que nous sommes, ceci est plus merveilleux que d'être faits rois, ce qui est aussi notre part. C'est là que, rendus libres dans le vrai Sanctuaire, nous avons la joie et la bénédiction de Christ comme sa lumière dans toute sa plénitude. C'est là aussi qu'il est pourvu en grâce à la nourriture et au rafraîchissement du nouvel homme : la table d'or, qui représente Christ, est garnie d'une plénitude de réserve de nourriture céleste ; voilà ce qui est fourni à ceux que la grâce a appelés dans cette place de proximité devant Lui. Ce n'est pas ce qui est appelé « le mystère concernant Christ et concernant l'Assemblée » (Éph. 5:32) ; mais c'est une part précieuse du privilège chrétien qui l'accompagne, et que nous fait connaître l'épître aux Hébreux et la première épître de Pierre.

v. 10-23 : Le blasphème jugé avec d'autres formes de mal

En contraste frappant avec ce que Dieu a pourvu pour que la pleine lumière de Christ brille sans interruption dans le sanctuaire durant la nuit, jusqu'au matin sans nuages, et en rapport avec la promesse de la bénédiction pour tout Israël, voici l'insulte publique à l'Éternel, qui est rapportée avec Son jugement à son égard.

« Et le fils d'une femme israélite (mais il était fils d'un homme égyptien), sortit parmi les fils d'Israël ; et le fils de la femme israélite et un homme israélite se battirent dans le camp ; et le fils de la femme israélite blasphéma le Nom et le maudit ; et on l'amena à Moïse. Or le nom de sa mère était Shelomith, fille de Dibri, de la tribu de Dan. Et on le mit sous garde, afin de décider de son sort, selon la parole de l'Éternel. Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Fais sortir hors du camp celui qui a maudit ; et que tous ceux qui l'ont entendu posent leurs mains sur sa tête, et que toute l'assemblée le lapide. Et tu parleras aux fils d'Israël, en disant : Tout homme qui aura maudit son Dieu, portera son péché ; et celui qui blasphémait le nom de l'Éternel sera certainement mis à mort : toute l'assemblée ne manquera pas de le lapider ; on mettra à mort tant l'étranger que l'Israélite de naissance, lorsqu'il aura blasphémé le Nom. Et si quelqu'un a frappé à mort un homme, il sera certainement mis à mort. Et celui qui

aura frappé à mort une bête, fera compensation, vie pour vie. Et si un homme a causé quelque mal corporel à son prochain, il lui sera fait comme il a fait : fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent ; selon le mal corporel qu'il aura causé à un homme, ainsi il lui sera fait. Celui qui frappera [à mort] une bête, fera compensation pour elle, et celui qui aura frappé [à mort] un homme, sera mis à mort. Il y aura une même loi pour vous : il en sera de l'étranger comme de l'Israélite de naissance ; car moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Et Moïse parla aux fils d'Israël, et ils firent sortir hors du camp celui qui avait maudit, et le lapidèrent avec des pierres. Et les fils d'Israël firent comme l'Éternel avait commandé à Moïse » (24:10-23).

La première partie de ce chapitre est un type évident de Christ, non seulement comme lumière des lieux célestes, pendant la nuit sombre pour Israël sur la terre, mais aussi la garantie de la perfection des douze tribus, par la grâce de Christ. Dans ces v. 10 à 23, nous n'avons pas l'ombre des choses bénies à venir, mais le triste fait que, pendant ce temps, le nom de l'Éternel est blasphémé sur la terre, précisément là où il y avait la responsabilité d'être un témoignage en révérence, justice et vérité. L'exemple vient là, hélas ! d'un homme d'Israël selon la chair, fils d'une mère israélite et d'un père égyptien : une union profane, dont le fruit avilit le saint Nom. Sans doute, toute chair est comme l'herbe ; mais Israël devait être saint à l'Éternel, et certainement, l'union du mariage est le pas le plus lourd de conséquences qu'une femme (symbole d'un état) prend dans la vie, selon la nature. Or Shelomith s'était mariée à un Égyptien, membre de ce monde oppresseur d'où Israël avait été tiré à main forte par l'Éternel.

Il ne s'agit pas de ce péché de l'idolâtrie, pour lequel ils ont été chassés de leur pays et transportés en Assyrie, ou à Babylone dans le cas de la tribu royale devenue apostate. Ici, c'est un défi, une malédiction contre le vrai Dieu, un blasphème contre l'Éternel. Ceci s'est répété dans toute sa force quand, sevré entre-temps des idoles, le peuple a méprisé et blasphémé le Nom de leur Messie, Lui-même étant aussi l'Éternel, leur Dieu. En conséquence de quoi ils ont été livrés, comme nation, à une captivité pire que celle de Babylone. Ils sont sous le jugement de Celui qu'ils ont avili, et la colère est venue sur eux au dernier terme (1 Thess. 2:16).

C'est pourquoi, comme ils ont méprisé Celui qui a souffert pour les péchés, tous leurs autres péchés, comme dans les versets 17 à 22, se lèveront contre eux. Ils n'ont pas même le remède temporaire du sang de veaux et de boucs (Héb. 9:12-13) offerts pour leurs transgressions. Ils n'ont, au regard du juste jugement de Dieu, ni roi ni prince, ni sacrifice ni statue, ni éphod ni théraphim (Osée 3:4). Mais la réalité céleste, Christ mort mais maintenant ressuscité, entré dans le tabernacle qui n'est pas fait de mains (Héb. 9:11), est le gage certain qu'ils retrouveront bien plus que tout ce qu'ils ont perdu : cela leur sera fourni par l'Éternel selon Sa

bonté qui demeure à toujours, quand ils diront : Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur (Matt. 23:39). Car ils se repentiront certainement, selon la promesse de la grâce divine, et ils se retourneront, pour que leurs péchés soient effacés ; pour que viennent les temps de rafraîchissement de devant la face du Seigneur (Actes 3:19), et qu'Il envoie le Messie qui a été préordonné pour eux (Actes 3:20). Il est maintenant dans le Sanctuaire en haut ; les cieux L'ont reçu après l'achèvement de Son œuvre expiatoire, jusqu'aux temps du rétablissement de toutes choses dont Dieu a parlé par Ses prophètes depuis le commencement du monde (Actes 3:21). La sécurité est en haut, où seul l'œil de la foi peut aller ; et elle ne défaille point devant Dieu, et attend le moment où sera achevé le rassemblement de toutes les nations, et aussi d'Israël, pour rejoindre le Seigneur en l'air. Puis les relations renouvelées reprendront pour former un résidu pieux parmi les Juifs, Ses missionnaires pour prêcher l'évangile du royaume à toutes les nations avant que la fin n'arrive ; alors le jour du Seigneur viendra pour le jugement des vivants par toute la terre habitée, et Il régnera sur Israël en la montagne de Sion, pour toujours, c'est-à-dire tant que la terre subsistera.

Chapitre 25 : Le pays et le but de l'Éternel quant à la terre

v. 1-7 : L'année sabbatique

Les Fêtes ont exposé le cycle complet du propos divin et des voies de Dieu menant à son accomplissement, etc. (ch. 23). Le chapitre 24 présente, en deux volets remarquables et concis, la lumière sacerdotale brillant en permanence dans le Sanctuaire, quelles que soient les ténèbres enveloppant temporairement Israël, à sa honte, à cause de sa rébellion et de ses blasphèmes à l'égard de Son Nom. Ceci est illustré de façon vivante, dans le même chapitre, par le fruit d'un mariage mixte et le châtement impitoyable qui l'a atteint. Avec le ch. 25 et l'année sabbatique au bout de sept ans, et le jubilé au bout de sept fois sept ans, nous avons le gage de l'Éternel que Sa bonté demeure à toujours, tant pour Son pays que pour Son peuple, comme il est écrit en Deut. 32:43 : « Car il vengera le sang de ses serviteurs, et il rendra la vengeance à ses adversaires, et il pardonnera à sa terre, à son peuple ».

La pensée de l'Éternel est de bénir toutes les familles de la terre en Abraham et en sa semence, le vrai Fils (non l'image) mort et ressuscité ; c'est ainsi que l'apôtre pouvait justifier, par la première proposition, l'évangile annoncé à toute créature (Gal. 3), ceux qui croient d'entre les Gentils se réjouissant avec l'Israël de Dieu, et toutes ces distinctions charnelles ayant disparu dans l'Église. Mais pour arriver à l'accomplissement de ce propos de l'Éternel envers Israël et les nations comme un tout, il faut encore attendre le jour de l'Éternel (ou jour du Seigneur) ; après que les jugements inexorables auront atteints Israël et les nations, et par-dessus tout la Chrétienté apostate, alors le Crucifié, Jah le Sauveur, régnera sur toute la terre. En ce jour, il y aura un seul Éternel, et Son nom sera un (Zach. 14:9), toutes les idoles étant jetées aux rats et aux chauves-souris (És. 2:20). De plus, bien que la grâce ne manquera pas de bénir les nations, y compris l'Égypte (l'ancien oppresseur) et l'Assyrie (instrument du châtement de son idolâtrie), Israël sera encore l'héritage particulier de l'Éternel (És. 20:24-25). Aucun autre peuple n'est saint et agréable ici-bas. Pendant le temps de la nuit pour Israël, ce sont les chrétiens qui, comme les fidèles anciens d'autrefois (Juges 2:7), peuvent voir un pays meilleur, c'est-à-dire céleste ; et ils ne le voient pas comme quelque chose de lointain, mais eux-mêmes sont approchés et illuminés de la lumière de Christ, leur vie, connu bien plus complètement par la grâce souveraine. Quelqu'un en douterait-il un seul instant, en présence du Nouveau Testament et avec l'Esprit Saint qui nous a été donné ? Il ne faut pas s'étonner que les enfants de Dieu soient tristes lorsqu'ils ont des no-

tions si déficientes (pour ne pas dire plus), et qu'ils sont occupés outre mesure du mal de la créature, perdant par là la jouissance du bien spirituel ; car quels que soient l'opprobre et la souffrance, nous sommes plus que vainqueurs en Celui qui nous a aimés (Rom. 8:37).

Les Juifs sont dans leur second exil, beaucoup plus long à cause de leur haine aveugle pour leur Messie, celui de l'Éternel. Mais ils chanteront encore : « La fondation qu'il a posée est dans les montagnes de sainteté. L'Éternel aime les portes de Sion plus que toutes les demeures de Jacob. Des choses glorieuses sont dites de toi, cité de Dieu » (Ps. 81:1-3). À ce moment-là, Dieu aura jugé la cause des saints, des apôtres et des prophètes (Apoc. 18:20) en exerçant ses jugements sur la cité corrompue et livrée à la confusion¹⁰, qui a si longtemps ébloui les yeux des superstitieux comme étant faussement la ville éternelle ; cette cité sera ainsi réservée pour le feu de Dieu, et sa fumée montera aux siècles des siècles, et la terre et les cieux s'en réjouiront (Apoc. 18:20 ; 19:2-3). Ni Londres ni Paris, ni Berlin ni Vienne, ni même Moscou, n'ont en aucune manière revendiqué un titre sacré. Il est assez facile de comprendre que les marchands prospères, les soldats, et les scientifiques, pensent autrement ; mais que valent les opinions de l'homme ? L'herbe flétrit, la fleur se fane ; mais la parole de notre Dieu demeure à toujours (1 Pierre 1:24-25). Et le chrétien peut le dire avec un accent et une joie encore inconnus des Juifs — pour autant qu'il connaisse son appel céleste — dans l'attente que le Seigneur le reçoive vers Lui pour la gloire céleste et pour régner sur la terre dans ce jour-là.

« Et l'Éternel parla à Moïse, sur la montagne de Sinaï, disant : Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, le pays célébrera un sabbat à l'Éternel. Pendant six ans tu sèmeras ton champ, et pendant six ans tu tailleras ta vigne, et tu en recueilleras le rapport ; et la septième année, il y aura un sabbat de repos pour le pays, un sabbat [consacré] à l'Éternel : tu ne sèmeras pas ton champ, et tu ne tailleras pas ta vigne. Tu ne moissonneras pas ce qui vient de soi-même de ta moisson [précédente], et tu ne vendangeras pas les grappes de ta vigne non taillée : ce sera une année de repos pour le pays. Et le sabbat du pays vous servira de nourriture, à toi, et à ton serviteur, et à ta servante, et à ton homme à gages et à ton hôte qui séjournent chez toi, et à ton bétail et aux animaux qui seront dans ton pays : tout son rapport servira de nourriture » (25:1-7).

Voici maintenant l'édit le plus étrange que le monde ait jamais vu imposer à un peuple. Tout despote qu'il ait été, Nébucadnetsar n'aurait jamais osé l'imposer, pas plus que Cyrus le Perse, ni Alexandre. Jules César et son neveu, l'empereur Auguste, l'auraient considéré comme de la folie furieuse. L'Éternel l'établit comme une chose naturelle pour un

¹⁰ Note Biblique : il s'agit de Babylone / Rome.

peuple mis à part pour Lui, et Il l'a prononcé au tout début de leur voyage dans le désert. Il est en effet indiqué que cette instruction fut donnée à Moïse au mont Sinaï, d'où ils partirent au début de la seconde année ; c'est alors qu'Il leur parla de leur arrivée dans le pays promis, bien qu'au-paravant, à cause de leur folie pécheresse, il fallait l'écoulement de tant d'années jusqu'au remplacement complet de la génération rebelle par une autre génération (cf. Nombres 15:2 et 14:32-35). Dieu connaissait la fin depuis le commencement, et Il avait communiqué aux Siens ce qu'il était bon pour eux de savoir (laissons la « haute critique » — si mal nommée — mépriser ces passages comme elle veut). L'Éternel n'a jamais non plus manqué de fournir effectivement les moyens extraordinaires mis à leur disposition selon les versets 21, 22. Il leur donnait — tandis qu'Israël obéissait — le produit de trois ans au bout de six ans, pour traverser non seulement la sixième année, mais l'année sabbatique et la huitième année, jusqu'à ce qu'ils sèment et attendent la moisson. C'était donc l'exercice constant de la puissance et de la bonté divines envers le peuple qu'Il encourageait ainsi à Lui faire confiance et à L'honorer. Mais sous Sa direction et Son autorité, Israël devint vite rétif, et arrangea tout pour être « comme toutes les nations », s'entichant à la folie de dieux étrangers, pire que tout autre. Ils rétrogradèrent, violèrent l'alliance et ainsi empêchèrent que l'Éternel n'accomplisse les merveilles à Sa charge dans ces instructions ; s'Il l'avait fait, Il se serait déshonoré.

Le sabbat était d'un profond et saint intérêt, dès le début. C'était le repos de Dieu à l'achèvement de la création ; mais l'homme a péché et n'a pu entrer dans ce repos. Le sabbat a réapparu dans les relations de Dieu en grâce avec Israël avant le Sinaï, où il fut signalé juste après le don de la manne, comme un type du repos suivant le pain vivant descendu du ciel (Exode 16:23-31). Mais Israël n'apprécia pas ce pain de Dieu, convoita pour avoir de la chair à manger, se confia dans sa capacité humaine (Exode 19:8) à garder la loi qui incorporait le sabbat sous forme de commandement divin (Exode 20:8-11). Le sabbat devint un signe pour Israël, un signe de Dieu, celui du repos pour la foi, chaque fois que Dieu introduisait un principe nouveau dans le grand livre de la rédemption, l'Exode. Mais Israël méprisa et ignora Ses sabbats, bien que chaque semaine se terminât par un sabbat, et que le premier mois en eût un de plus auquel la mort du Messie donnait une importance des plus solennelles ; il y avait sept sabbats jusqu'à la Pentecôte ; et le septième mois parlait encore plus ouvertement de sabbat, avec son Jour des Propitiations, sa fête des Tabernacles, et ses premier et huitième jours si extraordinaires. L'année sabbatique était comme une grande déclaration continuant ce qui précède, assez grande pour être lue et vue par tous les hommes. Elle mettait l'accent sur le pays : c'était « une année de repos pour le pays » (25:5), dont l'Éternel était le propriétaire, et Israël les locataires selon Sa volonté à Lui seul.

Oh, si Son peuple avait prêté l'oreille, et si Israël avait marché dans Ses voies ! Mais ils n'ont rien voulu de Lui, et cela a été leur ruine, aujourd'hui pire que jamais, mais pas pour toujours. Non : le pays est à Lui, et Il le leur redonnera, non plus sous condition de leur fidélité envers Lui, mais sur la base de Sa fidélité envers eux en grâce, — quand ils seront vraiment brisés, et qu'ils sentiront que seule la miséricorde peut répondre à leur péché et à leur ruine, et peut convenir à Sa grâce et à Sa vérité comme leur Dieu Sauveur. Les droits de Dieu demeurent pour la foi quand l'homme, le peuple choisi lui-même, a perdu par le péché toute prétention à avoir un droit quelconque. Il est vrai que le dernier chapitre de l'histoire des Juifs loin du vrai Dieu et de Son Oint doit être une tribulation sans pareille ; hélas ! ils seront alors assujettis à l'Antichrist, l'homme de péché, et ce temps sera celui de « la détresse de Jacob ; mais il en sera sauvé » (Jér. 30:7). Oui, l'Éternel sera miséricordieux envers Son pays, envers Son peuple.

L'année sabbatique était aussi marquée par la libération d'un frère devenu serviteur d'un Israélite : combien d'anomalies qui n'auront leur fin que lorsque le Messie viendra et régnera ! Or, pendant les jours mauvais où les uns sont faibles et fautifs, et les autres en profitent par égoïsme, voilà justement dans ce pays-là, le signe du temps favorable à venir, le signe de Celui qui est compétent pour abattre tous les ennemis. Mais sans attendre ce temps-là, l'Éternel insistait auprès de tous ceux qui tenaient compte de cette loi, qu'après six ans de service, l'esclave hébreu puisse revendiquer la liberté. « Dans la septième année, tu le laisseras aller libre » (Ex. 21:2 ; Deut. 15:12) ; de plus, quand on le libérait, il ne fallait pas le « renvoyer à vide ». La loi n'a rien amené à la perfection (Héb. 7:19) ; mais elle était un contrôle juste, bon et saint, sur l'homme. Ce n'était pas Christ avec la rédemption, ni l'Esprit avec le nouvel homme ; les néo-critiques qui se plaignent que les choses d'alors n'étaient pas au niveau chrétien, ne font que trahir leurs mauvaises intentions et leur ignorance.

La septième année, ou année sabbatique, était aussi la relâche (ou rémission) de l'Éternel pour les Hébreux insolvables (Deut. 15:1-15). Il est beau et touchant de voir le législateur inspiré faire un appel aux cœurs de ceux qui avaient, en faveur du frère pauvre qui n'avait pas. Cet effacement généreux des dettes de l'année manifestait tellement la libéralité de l'Éternel envers Son peuple en dépit de ses tristes et fréquents manquements : c'était une expression claire de la pensée divine.

Le peuple de Dieu faisait l'objet d'encore un autre soin de la sagesse divine : « au bout de sept ans, au temps fixé de l'année de relâche, à la fête des tabernacles, quand tout Israël viendra pour paraître devant l'Éternel, ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, tu liras cette loi devant tout Israël, à leurs oreilles » (Deut. 31:10, 11). Il était donc pourvu, de façon admirable, à ce que (sauf empêchement dû à la méchanceté rebelle) tout Israélite,

hommes, femmes, et enfants, « et l'étranger qui est dans tes portes », entend et observe, pour faire toutes les paroles de cette loi.

Mais de même que l'incrédulité conduisait à l'idolâtrie, ainsi aussi l'idolâtrie conduisait à profaner les sabbats de toutes sortes, sabbats de jours et sabbats d'années : c'est ce qui est prédit en Lévit. 26:14, 15, et qui suscita le châtiment de la déportation à Babylone pour 70 ans (2 Chron. 36:20, 21). Hélas ! C'est la vieille, si vieille histoire de l'échec de l'homme dans chacune de ses obligations dès le commencement ; n'est-ce pas là le sens de la fabrication du veau d'or par Aaron à la demande du peuple, avant même que les tables de la loi écrites par l'Éternel aient été descendues de la montagne par Moïse ? Ce n'étaient que les voies de méchanceté de l'homme. Des jours viennent, où tout sera recouvert par un peuple pauvre et affligé et repentant, sous le Messie et avec la nouvelle alliance. Alors seront pleinement réalisés tous les gages du futur que donnait l'année sabbatique et, bien mieux encore, toutes les promesses et les prédictions de ce qui arriverait à la gloire de Dieu et pour la bénédiction d'Israël et de toutes les nations ; les saints célestes jouiront de bénédictions plus élevées et plus riches, avec Christ en haut.

Là encore, notez le témoignage de la libéralité de l'Éternel envers les plus humbles, les nécessiteux et l'étranger qui séjournait parmi les Israélites, envers leur bétail, et même toutes les bêtes du pays : aucun n'est oublié, il est pourvu à tous les besoins, alors même que, dans l'année sabbatique, aucun champ n'était semé ni la vigne taillée, ni les champs moissonnés ni les raisins vendangés. Quel témoignage pour Dieu, si Israël avait obéi ! Mais ils ont désobéi, en ceci comme pour le reste ; et si ce n'avait été l'Éternel qui ne change pas, les fils de Jacob auraient été anéantis sans espoir. Mais Lui regardait à l'avance vers le Messie et vers Son œuvre expiatoire, attendant en grâce leur repentance au dernier jour. Alors Il effacera leurs transgressions, à cause de Lui-même, et Il ne se souviendra plus de leurs péchés (Ésa. 43:25). Alors le sourd entendra, et l'aveugle verra. Alors le boiteux sautera comme un cerf, et la langue chantera ; car, des eaux jailliront dans le désert, et des rivières dans le lieu stérile. Et le mirage deviendra un étang, et la terre aride, des sources d'eau ; dans l'habitation des chacals où ils couchaient, il y aura un parc à roseaux et à joncs (Ésa. 35:5-7). En bref, la douleur et les soupirs disparaîtront.

De l'autre côté, il doit être clair pour tout chrétien qui réfléchit, que le type de l'année sabbatique de relâche sans cesse répétée ne peut être appliqué, sauf à tordre l'Écriture, à l'Église ni à aucun de ses membres individuellement. Nous avons la rédemption en Christ par Son sang, la rémission des péchés (Éph. 1:7). C'est un privilège permanent de l'évangile. Certes il faut confesser absolument chaque péché, tous ces péchés dans lesquels nous tombons par manque de vigilance ou de dépendance de Dieu. Mais la rédemption que nous avons reçue au départ, demeure irrév-

vocable et intacte durant toute la course du croyant, pour tout croyant ; et la grâce qui l'a alors donnée souverainement, demeure, dans Sa bonté fidèle, jusqu'à la fin ; elle fait intervenir le service d'avocat de Christ auprès du Père produisant notre humiliation et le jugement de nous-mêmes pour la restauration de nos âmes.

Notre relation avec le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ est donc très différente de celle d'Israël telle que retracée ici. C'est d'autant plus important à saisir, que nous avons toujours tendance à glisser loin du caractère céleste et éternel de nos privilèges, pour retomber dans la nature terrestre et temporelle des privilèges d'Israël. Les confondre a été le fléau de la chrétienté ; et le résultat en est la perte des « choses meilleures » (Héb. 6:9) que Dieu nous a données, et la négation des espérances propres d'Israël en leur lieu et en leur temps.

v. 8-13 : L'année du jubilé

Déjà que l'année sabbatique au début de ce chapitre était profondément impressionnante, le jubilé, avec ses sept sabbats d'années, ou quarante-neuf ans, est encore plus imposant et profond, y compris dans ses aspects extérieurs. C'est ce qui figure d'une manière générale et en détails jusqu'à la fin du chapitre.

« Et tu compteras sept sabbats d'années, sept fois sept ans ; et les jours de ces sept sabbats d'années te feront quarante-neuf ans. Et au septième mois, le dixième [jour] du mois, tu feras passer le son bruyant de la trompette ; le jour des propitiations, vous ferez passer la trompette par tout votre pays ; et vous sanctifierez l'année de l'an cinquantième, et vous publierez la liberté dans le pays à tous ses habitants : ce sera pour vous un jubilé ; vous retournerez chacun dans sa possession, et vous retournerez chacun à sa famille. Cette année de l'an cinquantième sera pour vous un jubilé : vous ne sèmerez pas, et vous ne moissonnerez pas ce qui vient de soi-même, et vous ne vendangerez pas la vigne non taillée ; car c'est le Jubilé : il vous sera saint ; vous mangerez en l'y prenant ce que le champ rapportera. En cette année du Jubilé, vous retournerez chacun dans sa possession » (25:8-13).

Comme il y avait un jour et un mois du sabbat, ainsi aussi il y avait une année sabbatique, et une autre année spéciale après sept fois cette année sabbatique : c'était le Jubilé, quand le cycle de sept années sabbatiques était achevé. Les jours et le mois du sabbat se rapportent au peuple en relation avec l'Éternel ; l'année sabbatique et le jubilé se rapportent au pays. De même pour nous chrétiens, l'Esprit de Dieu prend soin de développer la vraie et pleine relation de l'individu avec Dieu, avant de déployer nos privilèges collectifs, comme on le voit dans l'épître aux Éphésiens. Pareillement ici, après des jours de péché, de misère et de ruine, voilà le jour dont notre chapitre donne le gage et l'anticipation, et la

manière dont l'Éternel, qui a choisi Israël, se souviendra de Son peuple, pour la joie même des nations si longtemps envieuses et méprisantes envers lui ; alors Il vengera le sang de Ses serviteurs, et rendra la vengeance à Ses adversaires, et sera clément envers Son pays et Son peuple. C'est sur le pays que l'année sabbatique met l'accent, et le Jubilé le fait encore plus complètement.

On comprend donc le soin pour baser expressément le Jubilé sur le sacrifice et l'acceptation du Jour des Propitiations, le sacrifice le plus solennel de l'année. C'était non pas le premier jour du septième mois, mais le dixième jour que devait sonner bruyamment la trompette (ou cor) pour proclamer la liberté par tout le pays à tous les habitants. Le premier jour du septième mois était aussi un sabbat, distingué par un mémorial de sonnerie de trompette (ou cor). C'était aussi une sainte convocation : aucune œuvre de service ne devait être faite, et un sacrifice par feu devait être offert à l'Éternel. Mais le dixième jour était le jeûne, pendant lequel on ne devait faire aucune œuvre quelconque, avec l'avertissement le plus péremptoire que toute âme qui ne s'affligerait pas ce jour-là serait retranchée de ses peuples, et que toute âme qui ferait une œuvre quelconque ce jour-là, l'Éternel la détruirait du milieu de Son peuple. L'expiation de Christ est la seule explication de tout cela, mais aussi de la repentance dans la poussière et dans la cendre, et également de l'interdiction de toute œuvre quelle qu'elle soit. L'œuvre de Christ, Sa souffrance pour le péché, expliquent tout cela.

La « liberté » qui vient juste après, est la réponse à ce travail d'expiation achevé et accepté. C'est une liberté bien différente de la délivrance de la loi du péché et de la mort que le chrétien connaît selon Rom. 8 et 2 Cor. 3 et Gal. 5. Le Jubilé n'est en aucune manière le type de ce qui se rapporte au chrétien ou à l'Église, mais seulement d'Israël et de son pays, quand le peuple de l'Éternel sera introduit dans la plénitude de la bénédiction promise. La Pentecôte typifie ce dont nous jouissons maintenant par le don du Saint Esprit, résultant de Christ, notre pâque, sacrifié pour nous (1 Cor. 5:7), et de Sa résurrection selon les types de la gerbe tournoyée et des pains tournoyés, jusqu'au moment de date inconnue où les saints célestes seront changés et enlevés pour rencontrer le Seigneur et aller avec Lui dans la maison du Père. Seulement, ceci était un mystère non encore révélé dans l'Écriture, mais caché en Dieu. Ensuite, au septième mois, quand le temps recommencera d'être compté, vient une nouvelle série d'opérations divines pour appliquer à Israël l'œuvre d'expiation déjà accomplie : le peuple est réveillé de son long sommeil de mort au premier jour du mois, puis est amené, par le jugement de soi-même et l'humiliation, au bénéfice du sacrifice expiatoire, dans la puissance de la vérité, et cela se termine par la fête de gloire, pour le temps et même l'éternité.

C'est ici que le Jubilé trouve sa juste place et sa vraie application ; sa place pour Israël est tellement particulière, qu'il est traité à part du grand

cycle des fêtes du Lévitique. Il n'a absolument rien à voir avec notre joie, à la résurrection, quand la dernière trompette sonnera, et que nous rejoindrons Christ en haut pour être avec Lui. Il ne concerne que le peuple d'Israël et son pays ; car Christ doit être glorifié partout, et avoir un peuple à Lui, sur la terre aussi bien que dans les cieux. Les théologiens s'égarèrent tristement sur ces questions, bien loin de la vérité. Pourtant le Nouveau Testament est aussi clair à ce sujet, que l'Ancien Testament en est rempli. Les Israélites devaient sanctifier la cinquantième année, et la proclamer dans le pays pour tous ses habitants. C'est aussi le temps où tout Israël sera sauvé (Rom. 11:26), quand tous les enfants de Sion seront enseignés de l'Éternel, et que leur paix sera grande (És. 54:13). Ils seront tous justes, et posséderont le pays à toujours comme un rejeton planté par l'Éternel, l'œuvre de Ses mains pour Le glorifier (És. 60:21). Le type n'était que l'ombre d'un antitype plus grand. Il s'agit bien ici de la bénédiction d'Israël ici-bas, lors du règne du Messie.

« Ce sera pour vous un jubilé ; vous retournerez chacun dans sa possession, et vous retournerez chacun à sa famille ». Combien une telle consolation est appropriée pour le pauvre Israël en détresse ! Ils avaient là un droit acquis, de la part de l'Éternel, mais à cause de leur confiance à eux en eux-mêmes, ce droit dépendait de la loi, c'est-à-dire de leur justice à eux. Hélas ! Ils ont violé leur loi de toutes manières. Ils étaient aussi entichés à la folie de leurs idoles que l'était Babylone, et les Juifs furent exilés à Babylone, comme le reste du peuple était allé en Assyrie. Quand un résidu des Juifs est revenu, par la bonté de Dieu, pour être là lors de la venue du Messie au temps propre, ç'a été pour Le rejeter et Le crucifier par des mains iniques ; puis ils ont aussi refusé l'appel du Saint Esprit par l'évangile, et se sont spécialement dressés contre l'offre de cet évangile aux Gentils. Pour tout cela, l'Éternel attend de pouvoir agir en grâce ; et quand les Gentils, au lieu de demeurer dans la foi et de persévérer dans la bonté (Rom. 11:22), revendiqueront par orgueil tout pour eux-mêmes, reniant tout à Israël, eux aussi deviendront des objets de jugement. Alors la grâce de Dieu coulera comme un fleuve (És. 48:18) sur Israël repentant et croyant ; et le jubilé retentira pour les éloignés et les sourds, le sacrifice expiatoire sera reçu par la foi, avec une vraie affliction de cœur, dans le renoncement de soi et de ses œuvres quelles qu'elles soient. La liberté sera proclamée, et tout homme aura droit au retour, le retour de tout homme vers sa famille. Le pays mènera deuil, chaque famille à part et leurs femmes à part, dans le jugement de soi-même (Zach. 12:10-14), en sorte que tous pourront être unis dans la joie quand le moment de la restitution de toutes choses sera là. « Cette année de l'an cinquantième sera pour vous un jubilé ».

Un tel langage a une force pour Israël qu'il n'a pour aucun autre peuple, car l'Éternel leur a donné à eux le pays de Son choix, et à aucun autre. Ces paroles s'appliquent encore bien moins au chrétien ou à

l'Église, qui sont choisis d'entre toutes les familles, et unis à Christ, en sorte que désormais, comme chrétiens, nous ne connaissons personne selon la chair (2 Cor. 5:16). Nous appartenons déjà maintenant à un Christ mort et ressuscité, et sommes une famille nouvelle et céleste, non pas une famille d'homme, mais de Dieu, pour la gloire d'en haut. À quelle possession pourrait-on faire retourner les chrétiens ? La notion même en est absurde. Dans notre état naturel, nous sommes enfants de colère, et nous n'avons rien, sinon les péchés et le péché. Il n'y a plus de paradis terrestre où l'homme tombé pourrait retourner, ni aucune possession dans le pays d'Israël pour un Gentil. Pour nous tous, en tant que chrétiens, notre part est au-dessus de la nature et céleste ; c'est ce que la grâce souveraine nous donne en Christ et avec Christ : voilà comment — et non pas autrement — nous pouvons avoir part à la gloire céleste, et nous pouvons jouir de nos privilèges comme membres de Son corps, et nous hériterons dans ce jour-là.

Il en est de même pour la disposition suivante aux versets 11 et 12, semblable à celle de l'année sabbatique : « Vous ne sèmerez pas, et vous ne moissonnerez pas ce qui vient de soi-même, et vous ne vendangerez pas la vigne non taillée ; car c'est le Jubilé : il vous sera saint ; vous mangerez en l'y prenant ce que le champ rapportera ». C'est un petit témoignage rendu au grand changement qui aura lieu quand le pays ne sera plus stérile ni résistant, mais produira son accroissement dans toute sa plénitude, pour honorer le grand Roi et saluer Son peuple, un peuple qui ne sera plus désormais petit, mais puissant et exalté et béni. « Au lieu de l'épine croîtra le cyprès ; au lieu de l'ortie croîtra le myrte ; et ce sera pour l'Éternel un nom, un signe à toujours, qui ne sera pas retranché » (És. 55:13). Comment pourrait-on appliquer de telles paroles aux chrétiens et à l'Église, sauf à nous rabaisser du ciel vers la terre, et à nier les espérances d'Israël sous le Messie et la nouvelle alliance ! Non, ce n'est pas pour nous mais pour eux, que nous lisons : « Dans cette année du jubilé, tout homme retournera dans sa possession » (25:13), et aussi dans le Psaume 72 :

- « Ô Dieu ! donne tes jugements au roi, et ta justice au fils du roi.
- Il jugera ton peuple en justice, et tes affligés avec droiture.
- Les montagnes porteront la paix au peuple, et les coteaux, — par la justice.
- Il fera justice aux affligés du peuple, il sauvera les fils du pauvre, et il brisera l'opresseur.
- Ils te craindront, de génération en génération, tant que dureront le soleil et la lune.
- Il descendra comme la pluie sur un pré fauché, comme les gouttes d'une ondée sur la terre.

- En ses jours le juste fleurira, et il y aura abondance de paix, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lune.
- Et il dominera d'une mer à l'autre mer, et depuis le fleuve jusqu'aux bouts de la terre.
- Les habitants du désert se courberont devant lui, et ses ennemis lécheront la poussière.
- Les rois de Tarsis et des îles lui apporteront des présents, les rois de Sheba et de Seba lui présenteront des dons.
- Oui, tous les rois se prosterneront devant lui, toutes les nations le serviront.
- Car il délivrera le pauvre qui crie à lui, et l'affligé qui n'a pas de secours.
- Il aura compassion du misérable et du pauvre, et il sauvera les âmes des pauvres.
- Il rachètera leur âme de l'oppression et de la violence, et leur sang sera précieux à ses yeux.
- Et il vivra, et on lui donnera de l'or de Sheba, et on priera pour lui continuellement ; et on le bénira tout le jour.
- Il y aura abondance de froment sur la terre, sur le sommet des montagnes ; son fruit bruirait comme le Liban ; et les hommes de la ville fleuriront comme l'herbe de la terre.
- Son nom sera pour toujours ; son nom se perpétuera devant le soleil, et on se bénira en lui : toutes les nations le diront bienheureux.
- Béni soit l'Éternel, Dieu, le Dieu d'Israël, qui seul fait des choses merveilleuses !
- Et béni soit le nom de sa gloire, à toujours ; et que toute la terre soit pleine de sa gloire ! Amen ! oui, amen !
- Les prières de David, fils d'Isaï, sont finies ».

v. 14-17 : Le Jubilé, critère de valeur

La position d'Israël sur la terre était unique. C'était le seul peuple sur lequel le nom de l'Éternel était invoqué. « Vous êtes mes témoins, dit l'Éternel, vous et mon serviteur que j'ai choisi, afin que vous connaissiez, et que vous me croyiez, et que vous compreniez que moi je suis le Même : avant moi aucun Dieu n'a été formé, et après moi il n'y en aura pas » (És. 43:10). Ainsi l'apôtre, au lieu de déprécier leurs privilèges, dit, en Rom. 9:4 : « auxquels sont l'adoption, et la gloire, et les alliances, et le don de la loi, et le service divin, et les promesses ; auxquels sont les pères, et desquels, selon la chair, est issu le Christ, qui est sur toutes choses Dieu béni éternellement ». Ceux dont il s'agit dans ce verset sont

ceux qui, dans leur incrédulité aveugle, ont trébuché sur la pierre d'achoppement : la grâce infinie de Son humiliation, et Son obéissance jusqu'à la mort — la mort de la croix, qui ferma les yeux de leur cœur sur la grandeur de Sa gloire qui dépassait de beaucoup celle du Messie (cf 2 Cor. 4:6).

Même dans la question des terrains revenant à chaque Israélite, il y avait un critère d'évaluation destiné à garder devant eux la relation particulière avec l'Éternel qui était la leur, aussi bien que l'avenir brillant qui les attend, quelles que soient les défaillances ou les châtements entre-temps, quels que soient les changements, allant même jusqu'à l'exil. C'est une restitution de toutes choses qui les attend sur la terre sous la domination du Messie : Lui est la base de toutes leurs bénédictions.

« Et si vous vendez quelque chose à votre prochain, ou si vous achetez de la main de votre prochain, que nul ne fasse tort à son frère. Tu achèteras de ton prochain d'après le nombre des années depuis le Jubilé ; il te vendra d'après le nombre des années de rapport. À proportion que le nombre des années sera grand, tu augmenteras le prix ; et à proportion que le nombre des années sera petit, tu diminueras le prix, car c'est le nombre des récoltes qu'il te vend. Et nul de vous ne fera tort à son prochain, et tu craindras ton Dieu, car moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (25:14-17).

Comme tout ce qui est confié ici-bas à la responsabilité de l'homme, le régime théocratique a disparu par la rébellion d'Israël. Ceux qui avaient été mis à part comme nation pour l'Éternel ont cherché à être comme les nations, non seulement pour avoir un roi (1 Sam. 8:5, 20), mais aussi d'autres dieux, des faux. Les avertissements donnés dans Ses ordonnances ont été foulés aux pieds. La parole de l'Éternel a-t-elle manqué ? Loin de là ! Israël, s'étant égaré, a subi le châtement, et doit encore en supporter plus et pire, avant que vienne le temps de la bénédiction. La parole de Dieu demeure à toujours : même dans la ruine complète, et avant la manifestation de la bénédiction sur Israël et le pays, cette parole est là pour que nous en profitons par la foi.

Les Juifs auraient dû trouver une précieuse ressource en ce que le principe sous-jacent à de telles ordonnances demeurerait, à savoir que le pays appartenait à l'Éternel. Ceci assure à Israël un titre inaliénable, pour le long terme. Les Gentils ont foulé aux pieds le pays et sa capitale pendant de nombreux siècles ; mais leurs temps vont bientôt être accomplis (Luc 21:24). Le dernier empire va sans aucun doute réapparaître d'une manière extraordinaire, et sera détruit, non par un envahisseur ni par son propre déclin, mais par le jugement divin. De la même manière seront détruits l'Antichrist, le roi inique dans le pays ; l'Assyrien, ou Roi du Nord, et plus tard la superpuissance qui se trouve derrière, Gog, prince de Rosh, de Méshec et de Tubal : ceux-ci, avec leurs alliés et leurs partisans, re-

grouperont toutes les nations de la terre. Leur chute, dans le jour de l'Éternel, laissera la place à Israël pour prendre racine. Israël fleurira et poussera ; et ils rempliront de fruit la face du monde (És. 27:6). En ce jour-là, il y aura une racine de Jessé (Rom. 15:12), se tenant là comme une bannière des peuples : les nations la rechercheront ; et Son repos sera gloire (És. 11:10).

Quel réconfort évident pour l'Israélite croyant, qui pouvait jouir de l'assurance bénie de tout l'intérêt d'amour de l'Éternel envers Son peuple ! C'est Lui qui garantit la restauration de la propriété attribuée, malgré toutes leurs erreurs et leur imprudence, ou les abus des tiers entre-temps. Nous savons que parmi les Gentils qui ne connaissent pas Dieu, on se fait toujours beaucoup de soucis quant aux personnes et aux biens. Seul Israël avait une pareille garantie divine, tous les demi-siècles. Mais qu'en sera-t-il quand ces gages généreux de l'avenir seront surpassés sans mesure lors du grand Jubilé ! Alors « Voici, ceux-ci viendront de loin ; et voici, ceux-là, du nord et de l'ouest, et ceux-ci, du pays de Sinim. Exultez, cieus, et égaye-toi, terre ! Montagnes, éclatez en chants de triomphe ! Car l'Éternel console son peuple et fera miséricorde à ses affligés » (És. 49:12-13). Finies les pertes de liberté ou de territoire ; « car, comme les nouveaux cieus et la nouvelle terre que je fais, subsisteront devant moi, dit l'Éternel, ainsi subsisteront votre semence et votre nom » (És. 66:22).

Mais avant ce jour-là, aussi longtemps ou aussi loin qu'il y avait fidélité à l'Éternel et à Sa parole, l'achat ou la vente de la terre — ou plutôt sa location — devaient respecter le Jubilé institué par le commandement divin. L'équité personnelle ne suffisait pas, mais ce qui comptait était l'estimation de l'Éternel de la valeur de la production jusqu'au Jubilé. La soumission à Sa loi était accompagnée d'un miracle qui se répétait régulièrement. Ce n'était pas, comme pour le chrétien et l'Église, l'espérance constante de la venue de Christ pour le peuple céleste ; mais le peuple terrestre avait ses temps et ses saisons, et la valeur de ses ventes dépendait de la distance ou de la proximité du Jubilé. Nous ne sommes pas du monde, et devrions toujours rester dans une attente éveillée.

Les Israélites ne devaient pas abuser l'un de l'autre. S'ils obéissaient, ils avaient une assurance gratuite de vie, de liberté, et de possession du pays, de la part de l'Éternel : « Tu craindras ton Dieu ; car moi, je suis l'Éternel, votre Dieu ». Quoi de plus simple et de plus sûr pour un peuple terrestre ? Mais s'ils étaient rebelles, comment pouvaient-ils compter là-dessus ? On ne se moque pas de Dieu.

v. 18-24 : Les incitations à l'obéissance dans le pays

L'Éternel n'a pas manqué d'encourager Son peuple à Lui être soumis car Il était leur Dieu, et Il les a encouragés d'une manière appropriée à leur position dans le pays qu'Il allait leur donner. De leur propre fait, leur

jouissance du pays dépendait de leur fidélité ; mais l'Éternel a épuisé tous les moyens pour leur expliquer, les stimuler, les fortifier et les encourager. Oui, il voulait agir dans leur intérêt, en grâce et en jugement ; et ils le célébreront bientôt dans un cantique éternel, quand ils reconnaîtront leur roi rejeté.

« Et vous pratiquerez mes statuts, et vous garderez mes ordonnances, et vous les pratiquerez, et ainsi vous habitez dans le pays en sécurité ; et le pays vous donnera son fruit, et vous mangerez à rassasiement, et vous l'habitez en sécurité. Et si vous dites : Que mangerons-nous la septième année ; voici, nous ne semons pas, et nous ne recueillons pas nos produits ? Je commanderai que ma bénédiction soit sur vous en la sixième année, et elle donnera le produit de trois ans. Et vous sèmerez la huitième année et vous mangerez du vieux produit, jusqu'à la neuvième année ; jusqu'à ce que le produit soit venu, vous mangerez le vieux. Et le pays ne se vendra pas à perpétuité, car le pays est à moi ; car vous, vous êtes chez moi comme des étrangers et comme des hôtes. Et dans tout le pays de votre possession, vous donnerez le droit de rachat pour la terre » (25:18-24).

L'obéissance est en effet l'exigence essentielle de Dieu sur Sa créature, et le devoir inaliénable de celle-ci. Mais même l'homme innocent, sans péché, n'a jamais pu y demeurer : il a manqué, très tôt même, dès qu'il a été mis à l'épreuve, comme les premiers faits de l'histoire inspirée en apportent la preuve à toute âme qui craint Dieu et tremble à Sa parole. Combien moins l'homme tombé pourrait-il retrouver l'équilibre pour se tenir devant Dieu ? Une seule exception parfaite est enfin apparue, et l'espérance de Celui-ci a agi puissamment en tous ceux qui s'attendaient à Lui par la foi ; mais tous les autres se sont éloignés de Dieu de plus en plus tristement, et se sont endurcis dans la désobéissance et la propre volonté, et leur incrédulité montrait de plus en plus d'audace.

L'exception dont nous venons de parler était le Créateur devenu homme ; il a fait la démonstration du mal incurable dans l'homme tombé, qui ne fait qu'aggraver son cas en corrompant et bravant tous les remèdes mis à sa disposition par Dieu. Pis que tout, Il a démontré la haine de l'homme privilégié contre Dieu venu seulement en bonté : Dieu était en effet aussi loin que possible de juger et de publier l'iniquité de l'homme, mais Il se révélait Lui-même en grâce souveraine. La réponse de l'homme a été l'inimitié contre Dieu qui était en Christ réconciliant le monde avec Lui-même, ne leur imputant pas leurs fautes (2 Cor. 5:19). À la suite de cela, Dieu a voulu agir et agit maintenant en Christ pour Sa propre gloire, par l'introduction de l'évangile de Sa grâce, et de l'Église, corps de Christ. Alors l'obéissance a pris son caractère le plus complet en ceux qui sont Ses élus selon la préconnaissance de Dieu le Père, en sainteté de l'Esprit, pour l'obéissance et l'aspersion du sang de Jésus Christ (1 Pierre 1:2). Le chrétien, par la grâce, obéit à Dieu comme un fils selon le modèle

de Christ, quoiqu'il reçoive l'aspersion de Son sang pour le faire. C'est un contraste total avec Israël qui était sous la plus solennelle menace de mort en cas de violation de la loi (Exode 24:7, 8), et ils la violèrent effectivement peu après et complètement. Mais que pouvons-nous dire de notre obéissance individuelle ou collective ? Sa véritable nature est ignorée. La ruine complète de la chrétienté est démontrée en ce qu'elle se glorifie honteusement et doublement à tort, d'une part des ordonnances juives, et d'autre part de la philosophie gentile.

Mais le pays lui-même atteste tout autant la ruine des Juifs. Israël y habite-t-il en sécurité ? Le pays produit-il déjà tout son fruit ? Le peuple de Dieu mange-t-il à sa faim, et demeure-t-il là dans la paix, l'honneur, la bénédiction et la gloire ? Cela sera réalisé sans aucun doute au temps où le peuple sera sous l'autorité du Messie et sous la nouvelle alliance. Ils ne diront plus : Que mangerons-nous la septième année ? L'Éternel les bénira chaque année, mais ce ne sera pas quand les Juifs penseront être devenus un raisin mûr, avant la moisson et après la floraison, grâce à l'aide politique de nations amies. Voilà au contraire ce qui arrivera : les pousses seront coupées, et les sarments ôtés et retranchés (És. 18:5). Ils ne sont pas encore un peuple préparé pour l'Éternel (Amos 4:12). Le voile demeure toujours sur leur cœur, qui ne s'est pas encore tourné vers Lui en vérité (2 Cor. 3:15-16). Ils ne se sont pas encore repentis aux pieds du Messie crucifié ; et ils seront abandonnés ensemble aux oiseaux de proie des montagnes et aux bêtes de la terre, qui passeront l'été et l'hiver sur eux (És. 18:6). Pourtant le même prophète inspiré déclare, juste après leur déception amère : « En ce temps-là, un présent sera apporté à l'Éternel des armées » de la part de ce peuple si affligé ; ce ne sera pas un présent constitué grâce à une aide mondaine sans foi, ni apporté sur un territoire provisoire à mi-chemin du pays promis, mais au lieu appelé de Son nom, la montagne de Sion. Ils seront alors répartis en ordre dans le pays, mais un ordre tout différent de celui sous Josué, régulier du nord au sud, selon des lignes parallèles d'est en ouest : Éz. 48 le décrit ; ce n'est qu'alors qu'ils seront pour tout le monde la nation des douze tribus d'Israël.

Les Juifs sont encore sous l'effet d'une rétribution, non seulement en rapport avec la loi violée de toutes manières, mais pour le rejet du Messie. C'est le sujet d'avertissements du prophète Ésaïe dans sa seconde partie qui est plus mûre et plus profonde que la première (et que les esprits dépravés attribuent à un écrivain inconnu). Jérusalem est foulée aux pieds par les Gentils jusqu'à ce que leurs temps soient accomplis (Luc 21:24). Les Juifs devront faire face à une page encore plus sombre de péché et de malheur, quand la grande masse d'entre eux, dans le pays, reconnaîtra l'Antichrist comme Roi, comme leurs pères ont rejeté le véritable Oint. Et alors on verra le Fils de l'homme venant sur une nuée avec puissance et une grande gloire (Luc 21:27). Quand ces choses commen-

ceront à arriver, un résidu juif pieux regardera en haut et lèvera la tête, parce que sa rédemption approche (Luc 21:28).

L'Éternel fera valoir Ses droits en ce jour-là. « Le pays ne sera pas vendu à perpétuité », quoi qu'en dise l'orgueil prétentieux des Gentils. « Car le pays est à Moi ». Les hommes d'Israël avaient été des étrangers, des hôtes chez Lui. Mais désormais, Il ne leur cachera plus Sa face ; « car j'aurai répandu mon Esprit sur la maison d'Israël, dit le Seigneur l'Éternel » (Éz. 39:29). Le droit de rachat, qu'ils étaient responsables d'accorder dans tout le pays de leur possession, c'est Lui qui le garde pour le moment convenable, et Il en fera la proclamation triomphale pour leur joie éternelle. Quelle joie désintéressée sera en ce jour-là celle de l'Église glorifiée ! Elle regardera du haut des lieux célestes, louant Celui qui est le donateur de tout ce qui est bon et de tout don parfait (Jacq. 1:17) ; Celui qui a donné Son Fils par qui tout est donné en justice ; Celui qui a donné Son Esprit en vertu duquel on connaît les choses et on peut en jouir.

Mais la chrétienté est aussi infidèle vis-à-vis de la grâce de Dieu qu'indifférente à la gloire céleste de Christ, et c'est pourquoi elle a recherché à dominer sur la terre alors que c'est la part propre d'Israël, qui lui est réservée pour le moment où le Fils de l'homme régnera sur toutes les nations et les langues sous les cieux. Repentants et restaurés dans leur pays, le pouvoir sur la terre leur appartiendra en ce jour-là en justice comme étant Son peuple. Entre-temps, nous croyons et confessons Christ comme le Messie rejeté, exalté sur le trône de Son Père, mais ne siégeant pas encore sur Son propre trône ; ici-bas nous partageons Ses souffrances, inconnus du monde et refusant son alliance et ses honneurs, attendant d'être reçus par Lui pour être avec Lui dans la maison du Père, et d'être manifestés avec Lui quand Il sera manifesté en gloire (Col. 3:4).

L'ignorance de l'évangile et de la relation céleste de l'Église a amené à la convoitise des choses terrestres et de l'honneur du monde peu après le départ des apôtres. Ce dévoiement a laissé le champ libre à la rivalité entre l'Occident et l'Orient, comme, plus tard encore, il a donné naissance aux Croisades qui sont la démonstration la plus évidente que la grâce et la vérité venues par notre Seigneur Jésus (Jean 1:17) étaient en pratique non seulement dépravées, mais éliminées. C'était ce qui a frappé (Apoc. 17:6) l'apôtre Jean dans ses visions, lui laissant un étonnement mêlé d'horreur, quand il vit, non la vierge chaste épousée par Christ et souffrant avec Lui ici-bas, mais la grande prostituée, magnifiquement vêtue, attisant la convoitise des rois, enivrant les peuples, et chevauchant la Bête ou l'Empire romain, puis destinée à être l'objet des plus sévères jugements de Dieu à cause de sa corruption, de sa cruauté envers les saints, et de son idolâtrie abominable. Mais la fin n'est pas encore pour maintenant, et l'orgueil s'élève beaucoup avant la chute irrémédiable.

v. 25-28 : Le droit de rachat

Ici comme ailleurs, le manquement du peuple à sa responsabilité n'est pas dissimulé. Chacun aurait certainement sa portion dans le pays de l'Éternel. Chacun jouirait de l'année sabbatique du pays de l'Éternel. Chacun à travers tout le pays entendrait résonner le joyeux son du Jubilé au bout de 49 ans, proclamant la liberté et le retour de chacun dans sa possession. Toutefois, ce n'était pas parce qu'ils étaient plus nombreux ou capables, ni parce qu'ils étaient plus justes que les autres, qu'ils avaient été choisis, mais, parce que l'Éternel avait aimé Israël ; et parce qu'il gardait le serment juré à leurs pères, Il les avait fait sortir à main forte (Deut. 4:7-8) du plus grand royaume de la terre d'alors, qui les oppressait ; Il les avait rachetés de la maison de servitude, leur donnant ces gages d'un repos futur absolument certain et d'une délivrance du jour où le jugement tomberait sur la terre habitée. Mais Israël aura le royaume sous tous les cieux, sous la domination du Fils de l'homme : une domination éternelle, qui ne passera pas, et Son royaume, un royaume qui ne sera pas détruit (Dan. 7:14, 27).

C'est une grande erreur de confondre ce jour à venir de bénédiction pour Son peuple terrestre avec le mystère caché en Dieu, dès les siècles et les générations (Col. 1:26 ; Éph. 3:9) ; ce dernier est pour la gloire de Christ dans les cieux et pour ses cohéritiers avec Lui (Éph. 3:6), Son épouse céleste. La restitution de tout ce qui est maintenant ruiné ici-bas est quelque chose de tout différent de cette gloire au-dessus du monde, où toute distinction entre Juif et Gentil disparaît ; car Christ est « tout » en tous en haut (Col. 3:11), et c'est dans cette certitude par la foi que les chrétiens et l'Église sont maintenant appelés à marcher. Dans le monde à venir, quelle que soit la bénédiction de toutes les familles de la terre, la fille de Sion aura la domination principale ; car le Saint d'Israël sera grand au milieu d'elle (És. 12:6). Ceux qui sont glorifiés en haut, étant unis à Christ, partageront l'univers avec Lui. Il est donné comme tête sur toutes choses à l'Église, qui est Son corps (Éph. 1:22, 23).

Entre-temps, du côté de l'homme, la faillite est anticipée, et il y est pourvu ; nous voyons en effet ici le premier cas de perte par pauvreté, qui est la forme prise dans ce type par les manquements de l'homme ; nous la connaissons de manière encore plus profonde.

« Si ton frère est devenu pauvre, et vend une partie de sa possession, alors que celui qui a le droit de rachat, son plus proche parent, vienne et rachète la chose vendue par son frère. Mais si un homme n'a personne qui ait le droit de rachat, et que sa main ait acquis et trouvé suffisamment de quoi faire son rachat, il comptera les années depuis sa vente, et restituera le surplus à celui à qui il avait vendu, et il retournera dans sa possession. Et si sa main n'a pas trouvé suffisamment de quoi lui rendre, la chose vendue restera en la main de celui qui l'aura achetée, jusqu'à l'an-

née du Jubilé : la chose vendue sera libérée au Jubilé, et le vendeur rentrera dans sa possession ».

« Si » est un mot sérieux, pour l'homme. Sans doute il est juste ; mais le fait est que le premier homme est tombé et a manqué quant à sa responsabilité. Il est tombé, et pécheur ; c'est ce dont Israël, dans le passé, est un témoignage constant. Toute l'aide que pouvait fournir la grâce sous le régime de la loi, Israël en a bénéficié : la sacrificature, les offrandes, les sacrifices. Mais les manquements se sont accumulés ; et devant le rejet de leur propre Messie, ajouté à leur idolâtrie précédente, il est devenu impossible qu'ils continuent à jouir du pays de l'Éternel, à être ses hôtes ; ils ont donc été dispersés sur toute la terre, jusqu'à ce qu'un résidu pieux se repente et retourne de cœur vers leur Messie. Ce sera l'effet de la bonté de l'Éternel qui demeure à toujours, et de l'expiation appliquée par la grâce à Israël dans ce grand jour. Car Jésus sera alors reconnu comme le proche parent Rédempteur. Il viendra effectivement pour racheter. C'est Son droit, et Il ne manquera pas de le reconnaître et de le faire valoir dans une bonté éternelle.

Mais Israël doit être animé de franche volonté (Ps. 110:3). Cela aura lieu au jour de la puissance de Christ. Orgueilleux et aveugles, ils L'ont refusé au jour de Son humiliation, et c'est là leur péché, leur honte et leur perte ; tel est souvent l'homme : orgueilleux dans la pauvreté, et aveugle à son besoin de grâce. Toute autre parenté proche aura manqué, et leur propre main n'aura pas atteint le nécessaire pour le rachat. Mais la grâce fera le compte que le temps de souffrances est accompli (És. 40:2), et que l'iniquité est pardonnée par Celui qui a aimé Son peuple et a souffert pour ses péchés. Il est complètement faux de penser qu'il s'agit ici de l'humanité, même si l'appel de l'évangile a été largement répandu. La rédemption, que ce soit pour le pardon des péchés ou pour la délivrance du corps, n'est que pour les croyants. Les théologiens oublient la relation, ou l'appliquent confusément. Nous avons entendu parler d'un frère qui avait perdu tout son avoir par une malhonnêteté, et qui a été restauré par la grâce triomphant de toutes les difficultés. Israël sera le témoignage public et vivant, tant de la perte amenée par le mal, que du gain obtenu par la grâce. Toutefois, le mérite ne leur en reviendra aucunement, mais uniquement à Jésus, car ici comme toujours, la grâce est celle de Dieu prenant son plaisir dans le bien de Sa propre nature et de Sa propre volonté, s'élevant au-dessus de la faiblesse et de l'indignité de la créature, quels que soient les fruits produits en elle par Son Esprit.

v. 29-34 : La maison d'habitation

L'Éternel rattache le rachat avec le peuple et la terre. Tous deux étaient les objets de Son choix de grâce. Tous deux étaient déçus suite au grand changement résultant du mépris de Sa bonté par l'homme, et de

l'opposition à Sa volonté, allant jusqu'à la rébellion et à l'apostasie. Mais l'Éternel triomphera, pour le peuple et pour le pays, mais seulement par Sa propre miséricorde manifestée en Christ le Rédempteur (= Celui qui rachète) ; et alors Israël chantera : Non point à nous, ô Éternel, mais à Ton nom donne gloire, à cause de Ta bonté, à cause de Ta vérité (Ps. 115:1). Le racheté de l'Éternel, qu'Il a racheté de la main de l'oppresseur, et rassemblé des pays de l'orient et de l'occident, du nord et du midi, rendra grâces à l'Éternel, et dira qu'Il est bon, car Sa bonté demeure à toujours (Ps. 107:1-3). Quel contraste avec le chemin de l'homme qui débute dans la confiance, et dont les espoirs semblent une histoire trop belle ; puis, ne regardant pas plus à Dieu que les bêtes qui périssent, ce qu'il récolte de Sa main est de se coucher dans la douleur (És. 50:11). Personne ne le ressentira plus amèrement et plus manifestement qu'Israël qui aura trop présumé de son nom et de ses privilèges en tant que peuple de Dieu, tandis que leur cœur était éloigné de Lui et sous le pouvoir de l'ennemi. Mais tous ceux-là sont bénis qui mettent leur confiance dans le Fils — en l'Éternel Lui-même. Et Sion se revêtira de force, et Jérusalem de ses vêtements de parure (És. 52:1) ; et ses lieux déserts exulteront, car l'Éternel consolera Son peuple, et rachètera Jérusalem en plus d'eux-mêmes (És. 52:9).

La vérité est rendue plus grandiose dans le type quand il fait une exception pour ce qui est bâti par l'homme, une maison d'habitation dans une cité murée. « Et si quelqu'un a vendu une maison d'habitation dans une ville murée, il aura son droit de rachat jusqu'à la fin de l'année de sa vente : son droit de rachat subsistera une année entière ; mais si elle n'est pas rachetée avant que l'année entière soit accomplie, la maison qui est dans la ville murée restera définitivement à l'acheteur, en ses générations ; elle ne sera pas libérée au Jubilé. Mais les maisons des villages qui n'ont pas de murs tout autour, seront considérées comme des champs du pays ; il y aura droit de rachat pour elles, et elles seront libérées au Jubilé. Et quant aux villes des Lévites et aux maisons des villes de leur possession, les Lévites auront un droit perpétuel de rachat. Et si quelqu'un a racheté d'un des Lévites (ou, un des Lévites rachète quelque chose), la maison vendue dans la ville de sa possession sera libérée au Jubilé ; car les maisons des villes des Lévites sont leur possession au milieu des fils d'Israël. Et les champs des banlieues de leurs villes ne seront pas vendus, car c'est leur possession à perpétuité » (25:29-34).

C'était la maison d'habitation dans une ville murée qui perdait ainsi son droit au rachat au Jubilé. Le vendeur avait le droit de la reprendre pendant une année entière après la vente ; ensuite, si elle n'avait pas été rachetée, elle devenait la possession de l'acheteur pour toujours. Bien que bâtie dans le pays donné par Dieu aux Israélites, son privilège donné par Dieu était annulé par la chute de l'homme qui prévalait : un double témoignage nous le montre. « Car toute maison est bâtie par quelqu'un » (Héb.

3:4) : c'est seulement un homme qui l'a bâtie. Mais Dieu qui a bâti toutes choses (Héb. 3:4) revendiquait le pays comme Lui appartenant, et c'est comme propriétaire qu'Il le remettait à Son peuple, et Il rendra cette revendication des plus certaines dans le futur, le prouvant au grand Jubilé, au temps où tous les envahisseurs disparaîtront, et qu'Il rétablira Son peuple, alors qu'entre-temps celui-ci a tout perdu à plusieurs reprises par son éloignement de Lui. Le pays sera libéré pour l'Israélite en ce jour, par la vengeance de l'Éternel sur leurs ennemis méchants, et par Sa bonté envers eux — eux qui, enfin, se repentiront dans la poussière et dans la cendre, et se reposeront sur le sang expiatoire de Celui qu'ils rejettent et méprisent maintenant. Mais le lieu d'habitation que chacun construit ou prend du Cananéen n'était pas un don de Dieu comme le pays de la promesse.

Ceci était encore précisé par l'ajout de la caractéristique d'être « dans une ville murée ». Il ne s'agissait plus là de la main de l'homme omniprésente dans une maison d'habitation, mais sa situation dans une « ville murée » soulignait encore beaucoup plus la présence, voire la prépondérance de la puissance de l'ennemi. Il y avait donc recours à une telle mesure humaine de protection, qui nous dit combien peu les Israélites jouissaient de la plénitude du privilège que Dieu leur accordera quand chacun s'assiéra sous sa vigne et sous son figuier, sans que personne ne les effraye : car la bouche de l'Éternel a parlé (Michée 4:4). Sans doute, ce sera parce qu'un Roi régnera en justice, bien au-delà de David et de Salomon qui n'en sont que des types. L'homme qui est Dieu, le compagnon de l'Éternel, sera comme une protection contre le vent et un abri contre l'orage, comme des ruisseaux d'eau dans un lieu sec, comme l'ombre d'un grand rocher dans un pays aride (És. 32:2). Et alors l'Esprit sera répandu d'en haut, et le désert deviendra un champ fertile, et le champ fertile sera réputé une forêt. Et Son peuple habitera une demeure de paix et des habitations sûres, et des lieux de repos tranquilles (És. 32:15, 18).

Alors, tandis que le travail pour en finir avec les ennemis d'Israël suivra son cours, sans être encore achevé, Éz. 38 nous dit qu'Israël sera alors rassemblé du milieu de beaucoup de peuples et ramené dans le pays délivré de l'épée (Éz. 38:8). Mais le chef de Rosh, de Méshech et de Tubal, insensible tant à la chute du chef des puissances occidentales liguées avec l'Antichrist, qu'à la destruction des hordes orientales opposées à l'occident, persistera dans son dessein malfaisant de s'agrandir, et espérera devenir le maître de la terre en fondant sur Israël apparemment dépourvu de protection. « Tu diras : Je monterai dans un pays de villes ouvertes, je viendrai vers ceux qui sont tranquilles, qui habitent en sécurité, qui tous habitent là où il n'y a pas de murailles et chez qui il n'y a pas ni barres ni portes, pour emporter un butin et faire un pillage, pour tourner ta main sur des lieux désolés de nouveau habités, et sur un peuple rassemblé d'entre les nations, qui a acquis du bétail et des biens, et habite le

centre du pays » (Éz. 38:11, 12). Mais l'Éternel se montrera le vrai et glorieux rempart de Son peuple, et fera pleuvoir une pluie torrentielle et des pierres de grêle, du feu et du soufre, sur ce dernier ennemi et tous ses alliés, avant que commence véritablement le règne de paix sur la terre (Éz. 38:22). Il en sera ainsi sur les montagnes d'Israël ; mais ce châtiment exemplaire ne suffira pas. Car l'Éternel enverra un feu sur Magog, et parmi ceux qui habitent les îles en sécurité. Leurs villes murées, leurs fortifications, leurs formidables flottes, seront de vaines défenses, car ce sera le jour où le Seigneur ressuscité jugera la terre habitée ; et ils connaîtront qu'Il est l'Éternel (Éz. 39:6).

Par contre, la maison dans une partie du pays non protégée par les murs d'une ville, tombait sous le principe régissant la terre : le droit de rachat était conservé, et il y avait libération au Jubilé. La force et le bouclier de l'homme devront tomber en ce jour-là — celui qui triomphera sera l'homme sans défense mais se confiant en l'Éternel — quand Il renversera les hautes défenses des murailles de l'homme et toute leur solidité, et qu'Il les abattra, les rasera, les mettra en poussière.

C'est selon un principe similaire que la maison des Lévites tombait sous Sa protection, Lui qui les appelait à être Ses serviteurs ; une telle maison était couverte par un droit de rachat perpétuel. Même vendue dans la cité de sa possession, elle devait être libérée au Jubilé. D'un autre côté, leurs champs des banlieues de leurs villes ne pouvaient être vendus. Ils devaient demeurer leur possession perpétuelle, comme un don sacré de Dieu en leur faveur ; quand Il viendra, Il s'en occupera Lui qui a le droit de réparer tous les manquements et les défaillances au profit des Siens qui L'attendent.

Le chrétien est maintenant dans une position différente, et sa gloire est céleste ; il régnera avec Christ sur la terre. Il possède déjà la rédemption (= rachat) en Lui par Son sang (Éph. 1:7), mais attend Son retour pour la rédemption du corps (Rom. 8:23), et de l'héritage (Éph. 1:14). Il est uni à Christ par l'Esprit qui le fortifie (Col. 1:11 ; Éph. 3:16) pour souffrir joyeusement avec Lui, n'étant pas du monde comme Lui n'en était pas (Jean 17:16).

v. 35-38 : Le frère pauvre tombé en décrépitude¹¹

Nous arrivons à une nouvelle prescription tenant à des égards envers le frère pauvre tombé en décrépitude. Ce que ses proches pouvaient faire n'est pas abordé, ni une éventuelle possibilité de s'en sortir tout seul comme aux versets 25 à 28, mais ce passage traite du secours d'amour

¹¹ Note Biblique : tombé en décrépitude est la traduction de l'anglais in decay (version KJV et JND anglaises) alors que JND traduit en français dont la main est devenue tremblante.

là où il n'y a pas de ressources ni au-dedans ni au-dehors. L'Éternel encourageait la compassion parmi Son peuple, et eux-mêmes en avaient été si richement les objets de Sa part. Rien n'est plus étranger à Ses pensées, tant pour les Siens que pour les étrangers, que l'esprit d'indépendance dont les Gentils sont fiers dans leur ignorance de Dieu.

« Et si ton frère est devenu pauvre, et qu'il soit tombé en décrépitude [JND : que sa main devienne tremblante] à côté de toi, tu le soutiendras, étranger ou hôte, afin qu'il vive à côté de toi. Tu ne prendras de lui ni intérêt ni usure ; et tu craindras ton Dieu, afin que ton frère vive à côté de toi. Tu ne lui donneras pas ton argent à intérêt, et tu ne lui donneras pas tes vivres à usure. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte pour vous donner le pays de Canaan, pour être votre Dieu » (25:35-38).

On a ici l'application de trois principes divins aux devoirs des Israélites en relation avec l'Éternel comme le peuple élu ; néanmoins cette relation impliquait une attitude de miséricorde vis-à-vis de l'étranger, car Dieu demeure bon en Lui-même et envers tous, et n'accepte pas que Son peuple l'oublie, même s'il est enclin à le faire comme le montre l'Écriture, sans parler de l'expérience.

1) 1° principe

La prospérité de l'un ou de l'autre ne vient que de Sa grâce. Seule l'incrédulité est aveugle à l'égard de Sa souveraineté qui compte les cheveux de notre tête, et sans laquelle aucun moineau ne tombe dans l'oubli (Luc 12:6-7). L'homme, tout pécheur qu'il soit, ne Lui est pas indifférent. L'Israélite Lui était alors précieux à cause des pères, et bientôt il Lui sera encore infiniment plus précieux, non pas tant à cause des pères, mais à cause de Celui qu'avec foi et repentance ils reconnaîtront comme leur Messie si longtemps méprisé, leur libérateur plein de grâce et tout-puissant alors qu'ils étaient en train de périr sous l'Antichrist et d'être engloutis par les nations. Mais déjà dans ces jours anciens, Dieu voulait qu'ils soient compatissants envers leurs frères, envers l'étranger et celui qui séjournait à côté d'eux, afin qu'il vive et ne meure pas. C'est la grâce qui avait appelé Abraham d'au-delà du fleuve Euphrate, où ses pères avaient demeuré autrefois et même servi d'autres dieux (Josué 24:2). C'est la grâce qui avait envoyé Moïse pour frapper l'Égypte par des plaies alors qu'elle opprimait les fils d'Israël, et qui les avait tiré de la fournaise de fer (Deut. 4:20) en leur faisant traverser la mer Rouge qui recouvrit ceux qui les réduisaient à l'esclavage. Et dans le temps où la même puissance devait détruire les Amoriens et les Cananéens, et le reste des habitants de la terre promise, il leur fallait se souvenir que tout venait de la grâce de Dieu : Dieu le leur ordonnait dans la mesure requise de ceux qui prospéreraient en faveur de leurs frères en décrépitude. C'était une grâce immense qui inaugurerait l'émergence, ou plutôt la naissance, de Son peuple,

comme engendré et tiré d'Égypte pour recevoir le pays de Canaan, et pour avoir l'Éternel comme Dieu, Celui qui était leur sauveur, leur guide et leur gouverneur.

Nous chrétiens, nous sommes pareillement privilégiés et toujours tenus de regarder en arrière pour chérir notre commencement, la fondation de toute notre bénédiction en Celui qui, pour nous, est mort, et est ressuscité et est monté au plus haut des cieux. Ceci s'élève bien au-dessus de tout ce qui a été donné à Israël, ou était possible pour eux. Nous pouvons dire, et nous devons le savoir par l'enseignement divin, que nous sommes vivifiés et ressuscités ensemble avec Christ, et que nous sommes assis ensemble avec Lui dans les lieux célestes (Éph. 2:5-6). Et comme nous sommes un pareil ouvrage, — Son ouvrage (Éph 2:10), le corps de Celui qui est chef sur toutes choses (Éph. 1:22-23) — nous avons été ainsi créés dans le Christ Jésus (c'est une chose entièrement nouvelle) pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées à l'avance afin que nous marchions en elles (Éph. 2:10) : c'est une marche nouvelle sous bien des rapports à cause de l'existence d'une telle relation, unique en son genre, et elle convient à une telle marche.

2) 2° principe

Pour demeurer dans le pays de l'Éternel, Israël devait Le représenter et faire Sa volonté telle qu'elle lui avait été exprimée. Tandis que les dieux étrangers laissaient le champ libre à toutes les passions de l'homme pécheur par l'opération du grand ennemi de Dieu et de l'homme, le Juif, lui, était appelé à pratiquer la miséricorde comme étant le propre de Celui qu'ils confessaient et qui trouve Ses délices dans la grâce. Comment aurait-Il pu maintenir un peuple dans Son pays, le bon pays découlant de lait et de miel, et sur lequel Ses yeux reposent continuellement (Deut. 11:9, 12), s'ils mettaient Sa volonté de côté et L'abandonnaient ? Ils avaient délibérément choisi la position basée sur leur obéissance à la loi de Dieu, et devaient en assumer les conséquences. Quand quelqu'un a été un objet de miséricorde, on s'attend normalement à ce qu'il en montre ; la loi l'imposait au Juif comme nous le voyons ici.

3) 3° principe

Il y avait aussi la puissante influence de l'espérance qui gouverne les prescriptions de tout ce chapitre. Le Juif était appelé à agir en vue du Jubilé, et il était inexcusable s'il le perdait de vue dans sa conduite. Quand un frère était en décrépitude, il devait garder à l'esprit la délivrance qui allait bientôt venir, et cela devait le fortifier pour porter assistance à ceux qui étaient dans le besoin, au lieu de s'en servir comme une occasion de cupidité égoïste en prêtant l'argent à intérêt ou en faisant profit des vivres pour accroître son propre stock. Car Israël dans son pays ne devait pas être un marchand comme le Cananéen ; c'est en frappant contraste avec

les Juifs d'aujourd'hui parmi les nations, qui s'enrichissent de cette manière plus que tous les autres, et sont les maîtres banquiers du monde. Dans le temps présent, ils ont perdu leur vraie place, parce qu'ils sont devenus apostats vis-à-vis de Dieu, d'abord par idolâtrie, puis par le rejet du Christ Jésus ; ils descendront encore plus bas en accueillant l'Antichrist. Même à leur retour de Babylone, qui devait faire voir le Messie dans l'humiliation, ils annulaient le commandement divin par leur tradition, et l'intérêt égoïste prévalait sur la bonté et la miséricorde (Néhémie 5), jusqu'à ce que l'incrédulité fasse son œuvre jusqu'au pire extrême.

Mais qu'est-ce que la chrétienté a en dire ? Oserait-elle faire des reproches au Juif ? La chrétienté a opprimé, pillé et persécuté cruellement le Juif au lieu de servir de ville de refuge au meurtrier jusqu'à la mort du sacrificateur oint (Nombres 35 — c'est-à-dire, dans l'antitype, jusqu'à ce que Christ cesse Sa sacrificature dans les lieux célestes) ! Christ viendra alors pour le jugement, et l'homicide croyant sera rendu net et entrera dans son héritage, tandis que le sang de la culpabilité demeurera sur le meurtrier impénitent qui persistera dans son incrédulité jusqu'à la ruine irremédiable.

La haine du Juif et le refus de croire en ses espérances d'un jour futur de bénédiction n'a pas été la part du Romanisme seulement, mais l'église grecque l'a haï encore plus ; en ce jour futur, le Juif sera béni d'une manière nouvelle, sous l'effet d'une miséricorde spéciale de l'Éternel, entièrement en dehors de l'église de Dieu. Car l'église a une place céleste d'union avec sa tête glorifiée, tandis qu'Israël a la promesse de la domination sur la terre quand le Seigneur régnera sur toutes les nations. La chrétienté sous toutes ses formes a commencé à convoiter cette domination terrestre quand elle n'a plus voulu partager les souffrances de Christ ici-bas, ni l'espérance céleste de la gloire de Christ au jour où les Siens régneront avec Lui ; c'est en ce jour-là seulement qu'ils régneront avec Lui sur le monde.

Satan trouvera moyen d'amalgamer les Juifs avec d'une part les puissances occidentales dans le culte des idoles, et d'autre part le faux prophète-roi des Juifs dans leur terre (Dan. 11:36-39). Le Seigneur détruira ces deux derniers à Son apparition (2 Thess. 2:3 ; Apoc. 17 et 19), comme Il détruira ultérieurement et pareillement celui qu'Ésaïe et Michée appellent « l'Assyrien » et que Daniel dénomme « roi du nord », leur ennemi extérieur de ce temps-là (Ésaïe 28 à 30 ; Dan. 8:23-25 ; 11:40-45) dont Sankhérib (Ésaïe 36:1) est le type.

v. 39-46 : Le frère pauvre vendu

Il y a une condition encore plus lamentable que celle de la décrépitude d'un pauvre. L'Israélite pouvait être amené à se vendre lui-même en es-

clavage, et c'est l'objet des prescriptions divines jusqu'à la fin du chapitre. Commençons par le premier cas.

« Et si ton frère est devenu pauvre à côté de toi, et qu'il se vende à toi, tu ne lui feras pas faire un service d'esclave ; il sera avec toi comme un homme à gages et un hôte ; il te servira jusqu'à l'année du Jubilé : alors il sortira de chez toi, lui et ses fils avec lui, et il retournera à sa famille, et retournera dans la possession de ses pères. Car ils sont mes serviteurs, que j'ai fait sortir du pays d'Égypte ; ils ne seront pas vendus comme on vend les esclaves. Tu ne domineras par sur lui avec dureté, et tu craindras ton Dieu. Mais quant à ton serviteur et à ta servante qui seront à toi... d'entre les nations qui vous environnent, de ceux-là, vous achèterez des serviteurs et des servantes. Et vous en achèterez aussi des fils des étrangers qui séjournent chez vous, et de leurs familles qui sont avec vous, qu'ils engendreront dans votre pays ; et ils seront votre possession. Et vous les laisserez en héritage à vos fils après vous, pour qu'ils en aient la possession ; vous vous servirez d'eux à toujours ; mais quant à vos frères, les fils d'Israël, un homme ne dominera pas avec dureté sur son frère » (25:39-46).

Quels que soient les désordres créés par le péché et les misères en résultant, l'Éternel pourvoyait en grâce en y mettant des freins, spécialement pour le peuple qu'Il avait choisi, en attendant le jour des restitutions dont le Jubilé était la préfiguration, régulièrement répétée. Une véritable détresse pouvait amener l'Israélite à être vendu à l'un de ses frères, mais jamais à perpétuité. Normalement, c'était pour une période de servage limitée à six ans, et la septième il pouvait sortir libre sans rien payer, selon le « jugement » profondément intéressant dont les détails figurent en Exode 21:1-6. Mais si aucune limite de ce genre n'était fixée, selon le cas de notre chapitre, le rétablissement de l'Israélite avait lieu en l'année du Jubilé. Entre temps, l'Éternel imposait à son maître israélite l'obligation de ne pas le traiter comme un serf, mais comme un serviteur salarié, comme un hôte et non pas comme un esclave. Au Jubilé, il devait sortir libre de chez son employeur, lui et ses enfants, sans aucune condition. La vente des esclaves ne s'appliquait pas. Au contraire, il pouvait lever haut la tête, comme un homme libre, lui et les siens, et ils retournaient à sa famille et dans la possession des ses pères.

C'était de tels soins attentifs que l'Éternel accordait à Son peuple, quelle qu'ait pu être leur imprévoyance. Et quelle base touchante et rassurante Il posait : « Car ils sont mes serviteurs que j'ai fait sortir du pays d'Égypte » (25:42) ! En Égypte, la superstition se servait des prêtres pour les maintenir dans un esclavage perpétuel des faux dieux, qui n'étaient que des démons sans vérité et sans pitié. L'Éternel qui avait sauvé Israël de la maison de servitude et de la fournaise de fer (Deut. 4:20), n'empêchait pas que l'Israélite ayant manqué à sa responsabilité ne goûte les fruits amers de ses propres fautes ou de celles d'autrui. Mais Il restrei-

gnait le châtement dans sa durée, et donnait l'assurance d'un rétablissement en grâce : c'était le gage du rétablissement glorieux et définitif, quand le divin Libérateur les sauvera de leurs péchés et de leurs souffrances, tout autant que de leurs ennemis, Lui-même étant le fondement d'une sainte liberté et d'un héritage assuré, selon ce qui est dû à Celui qui est à la fois le Fils de David et le Seigneur de David (Matt. 22:45). Quel son joyeux quand retentira la voix de la trompette du vrai Jubilé, le seul enfin complet ; cette voix n'aura pas besoin d'être répétée, et même exclura par nature toute répétition !

Quand la faveur de l'Éternel ne reposait que sur une nation, la loi laissait libre l'achat d'esclaves selon les versets 44-46. Les Israélites étaient libres d'avoir des esclaves issus des nations environnantes, ou même de ceux qui séjournèrent parmi eux. Ni les uns ni les autres ne pouvaient se prévaloir d'une fraternité sainte pour l'Éternel : les Israélites pouvaient acheter des esclaves tant des uns que des autres, en faire leur possession et les laisser en héritage à leurs enfants après eux ; ils restaient esclaves pour toujours. Mais quand la création sera délivrée de ses gémissements et de sa servitude, et que l'Église partagera la gloire de Christ dans les hauts lieux et sur toutes choses, et qu'Israël reconnaîtra son Messie crucifié, mais d'autant plus exalté, Fils de l'homme et Héritier de toutes choses, — alors des rois seront les nourriciers et des princesses les nourrices (És. 49:23) des Juifs ; ceux-ci ne seront plus méprisés ni persécutés. Des étrangers bâtiront les murs de Sion, et des rois seront leurs serviteurs (És. 60:10) en ce jour-là. Des étrangers seront leurs laboureurs et leurs vigneron (És. 61:5). La nation et le royaume qui ne serviront pas Sion périront (És. 60:12) : « Vous serez appelés sacrificateurs de l'Éternel : on dira de vous les serviteurs de notre Dieu. Vous mangerez des richesses des nations et vous vous revêtirez de leur gloire » (És. 61:6). Faut-il citer encore plus de preuves décisives des changements qui auront lieu pour Israël sous la domination du Messie et la nouvelle alliance ? Le temps se hâte : la jalousie de l'Éternel fera cela (És. 9:7 ; 37:32).

Il faut bien l'aveuglement de la théologie des Gentils pour mettre de côté l'une quelconque de ces espérances d'Israël. La vraie foi chrétienne les maintient toutes pour les Juifs, au temps où leur cœur se tournera vers le Seigneur qu'ils ont méprisé dans leur péché, à leur honte et pour leur perte. Mais du côté de Dieu, Ses dons et Son appel demeurent immuables : Il attend et fera paraître leur salut en grâce souveraine. Notre appel est en haut : nous pouvons bien diriger nos pensées sur les choses célestes. La portion des Juifs comprendra toute bénédiction et toute gloire sur la terre, d'abord dans leur pays, ensuite comme joie, fierté et couronnement de tous les pays. La Parole de notre Dieu, le Dieu d'Israël, demeurent à toujours. Dieu a eu en vue de choses meilleures nous concernant, [nous qui croyons alors que les Juifs sont sans repentance], mais

les croyants d'autrefois qui n'ont pas reçu les choses promises ne parviendront pas à la perfection sans nous (Héb. 11:39-40). Chacun se réjouira dans sa propre portion, pratiquement en même temps, pour la gloire de Dieu en Christ.

v. 47-55 : Le frère pauvre se vendant à l'étranger qui s'est enrichi

Ce dernier cas est le plus triste de tous pour un vrai Israélite. Il y avait certainement faute si, sous le gouvernement de l'Éternel, une personne devenait pauvre dans Son pays (25:25 et suiv.) au point de devoir vendre sa possession, champs ou maison d'habitation dans une ville murée (25:29 et suiv.). C'était pire, pour un Juif aussi bien que pour un étranger ou un hôte, de tomber dans une décrépitude obligeant à être aidé en argent ou en vivres (25:35-38). C'était encore pire d'être vendu à un frère Israélite, même si l'Éternel interposait Son bouclier de miséricorde (25:39-46). Mais ici, c'est le frère pauvre se vendant lui-même à l'étranger ou à celui qui séjournait là, devenus riches. Pourtant l'Éternel a encore ici quelque chose à dire.

« Et si un étranger ou un homme qui séjourne chez toi s'est enrichi, et que ton frère qui est à côté de lui soit devenu pauvre et se soit vendu à l'étranger qui séjourne chez toi, ou à un homme issu de la famille de l'étranger, — après qu'il se sera vendu, il y aura pour lui droit de rachat ; un de ses frères le rachètera ; ou son oncle, ou le fils de son oncle le rachètera ; ou quelque proche parent de sa famille le rachètera ; ou si sa main y peut atteindre, il se rachètera lui-même. Et il comptera avec celui qui l'a acheté, depuis l'année qu'il s'est vendu à lui jusqu'à l'année du Jubilé ; et l'argent de son prix sera à raison du nombre des années ; il sera chez son maître selon les journées d'un homme à gages. S'il y a encore beaucoup d'années, il restituera le prix de son rachat à raison de celles-ci, sur le prix pour lequel il aura été acheté ; et s'il reste peu d'années jusqu'à l'année du Jubilé, il comptera avec lui ; à raison du nombre des années, il restituera le prix de son rachat. Il sera chez lui comme un homme à gages, d'année en année ; le maître ne dominera pas sur lui avec dureté devant tes yeux. Et s'il n'est pas racheté par un de ces moyens, il sortira l'année du Jubilé, lui et ses fils avec lui. Car les fils d'Israël me sont serviteurs ; ils sont mes serviteurs que j'ai fait sortir du pays d'Égypte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (25:47-55).

Ce chapitre étant consacré à la rédemption par grâce et par puissance, c'est en parfait accord avec ce but de faire savoir à Israël les ressources qu'ils pouvaient attendre s'ils manquaient à leur responsabilité à l'égard de la loi, — cette loi qu'ils avaient acceptée comme fondement de leur position devant l'Éternel. La bonté attentionnée de Dieu prenait des mesures en cas de chute extrême d'un Israélite tombé dans une nécessi-

té telle qu'il se vendait volontairement en esclavage à un riche, étranger ou personne séjournant parmi eux, ou héritier d'une telle maison. L'Éternel ne voulait pas empêcher qu'ils ne goûtent les fruits du mal ou de la folie, mais Il faisait attention à établir un droit de rachat après s'être ainsi vendu lui-même. Un de ses frères, ou un oncle, ou le fils d'un oncle, ou un quelconque parent dans sa famille, pouvait racheter : il y avait amplement place pour les affections, ou pour la manifestation d'un intérêt particulier, que Lui-même avait et qu'Il commandait à Son peuple d'avoir.

Une fois appauvri si misérablement, l'homme pouvait d'une manière ou d'une autre trouver de quoi se racheter lui-même et échapper immédiatement à l'esclavage. Du fait qu'il était dans ce pays, aucun étranger, pas plus qu'un frère, ne pouvait soutenir avoir des droits allant à l'encontre des statuts de l'Éternel. Mais la justice devait aussi être maintenue. « Et il comptera avec celui qui l'a acheté, depuis l'année qu'il s'est vendu à lui jusqu'à l'année du Jubilé ; et l'argent de son prix sera à raison du nombre des années ; il sera chez son maître selon les journées d'un homme à gages » (25:50). L'Éternel ne tolérait pas l'esclavage absolu pour un fils d'Abraham. Si l'offre de prix de rachat était équitable, l'étranger devait l'accepter et procéder à la libération. Si beaucoup d'années restaient à courir, le prix de rachat restitué était à raison du prix auquel il avait été racheté (25:51). S'il ne restait que peu d'années, la restitution devait en tenir compte (25:52).

Mais la compassion de l'Éternel allait encore plus loin. Car au v. 53 il était prescrit que, même si l'Israélite asservi n'avait ni moyen ni perspective de rachat avant le Jubilé, il ne devait pas être traité en esclave. « Il sera chez lui comme un homme à gages, d'année en année ; le maître ne dominera pas sur lui avec dureté devant tes yeux [ceux d'Israël] » (25:53). Ainsi la peine devait être allégée entre-temps, si Israël avait eu le cœur et la force de mettre effectivement en pratique la volonté de l'Éternel en faveur du pauvre.

Enfin il y avait la suprême ressource quand la trompette du Jubilé sonnait par le pays (25:54). Si tous les autres moyens avaient manqué, il restait une espérance sûre pour Israël. « Et tout homme qui était dans la détresse, et tout homme qui était dans les dettes, et tout homme qui avait de l'amertume dans l'âme » (1 Sam. 22:2) dans une servitude anormale avait le droit de sauter de joie à l'ouïe de la bonne nouvelle de grâce de l'Éternel ; comme il est dit ici : « il sortira l'année du Jubilé, lui et ses fils avec lui ». Et Toi, précieux Jésus, Messie véritable, mais rejeté et d'autant plus glorieux, Tu auras la joie de racheter Israël de toutes ses iniquités, de toutes ses détresses et de toutes ses indignités, Toi qui es d'autant plus aimé que Tu as subi les souffrances et la honte de la main des Juifs, lorsqu'ils donnaient la main aux Gentils sans loi, comme actuellement avec l'Antichrist contre l'Éternel et contre Son Oint (Ps. 2:2). Tu reviendras en gloire détruire les destructeurs, délivrer Israël dans son résidu pieux et

écraser les nations et le serpent ancien qui les a séduites, et qui séduit la chrétienté aujourd'hui, aussi aveugle que prétentieuse.

Le prélat de Chester Dr John Pearson, homme très instruit, avait des vues d'assez bas niveau sur la gloire personnelle de Christ, et Son œuvre et Ses fonctions. Ses lumières sur les choses divines sont assez sèches en leur genre, comme il plaît aux théologiens de type scientifiques. Pourtant dans ce chapitre, bien loin d'y voir le prototype des privilèges chrétiens, il y a plutôt vu quelque chose contrastant fortement avec les « choses meilleures » que Dieu a préparées pour nous (Héb. 11:40). Ainsi même un esprit aussi froid s'est un peu réchauffé quand il a comparé nos privilèges avec ces gages de la bonté divine envers Israël. « Nous étions tous, à l'origine, esclaves du péché, et nous avons été rendus captifs par Satan, et il n'y avait pas moyen d'échapper sinon par la Rédemption. Or selon la loi de Moïse, si quelqu'un était en mesure de se racheter lui-même, il pouvait le faire : mais pour nous, c'était impossible, à cause de l'obéissance absolue due à Dieu dans toutes nos actions ; en conséquence aucun de nos actes ne pouvait compenser convenablement la moindre de nos offenses. Une autre prescription de la loi accordait plus de liberté pour le rachat de celui qui avait été vendu : un de ses frères pouvait le racheter. Mais pour les simples fils des hommes, ceci était impossible car ils étaient tous dans la même captivité. Et ils ne pouvaient racheter d'autres, dans la mesure où ils n'avaient aucun moyen de se racheter eux-mêmes. C'est pourquoi il n'y avait aucun frère capable de racheter, sinon ce Fils de l'homme qui est aussi le Fils de Dieu ; qui a été fait semblable à nous en toutes choses, à part le péché (Héb. 2:17 ; 4:15), afin de pouvoir opérer cette rédemption pour nous. Et ce que Lui seul pouvait, Il l'a fait pour nous, gratuitement » (Exposition du Credo, vol. 1. 119, Oxford 1797).

Oui, nous étions tous perdus bien au-delà de toutes les pires figures illustrant l'état des Israélites ; et nous sommes sauvés comme aucun ne pouvait l'être jusqu'à ce que le Fils de Dieu ait opéré un salut d'âmes pour ceux qui croient, et qui croient plus que ce que le Dr. Pearson a jamais enseigné ou connu. Car le salut de Dieu est venu, et Sa justice a été révélée (Rom. 1:17). Tel est en effet l'évangile pour les Juifs et pour les Grecs, par la foi et sur la foi (Rom. 1:17 ; 3:22). Mais il y a incompatibilité entre la nation favorisée selon Rom. 11 et les faits qu'on peut observer tous les jours « jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée » (Rom. 3:25). Leur état est un aveuglement partiel tandis que l'évangile est annoncé aux Gentils, jusqu'à ce qu'un résidu Juif né de nouveau puisse dire : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur » (Matt. 23:39). Alors Jésus viendra délivrer le résidu et détruire ses ennemis. « Et ainsi tout Israël [excepté les apostats] sera sauvé, selon qu'il est écrit : le Libérateur viendra de Sion [après sa sortie des cieux] ; il détournera de Jacob l'impie. Et c'est là l'alliance de ma part pour eux, lorsque j'ôterai leurs pé-

chés : En ce qui concerne l'évangile, ils sont ennemis à cause de vous ; mais en ce qui concerne l'élection, ils sont bien-aimés à cause des pères » (Rom. 11:26-28). Y a-t-il rien de plus manifeste que l'achèvement de la dispensation [époque] actuelle et l'introduction de la nouvelle dispensation [époque] pour la génération à venir ?

v. 55 : Conclusion sur le Jubilé

Le dernier verset conclut le sujet en répétant la déclaration de l'intérêt immédiat de l'Éternel pour Son peuple. Ils étaient Ses serviteurs ; Il les avait fait sortir du pays d'Égypte, et Lui, dans Son éternel Nom d'alliance, était leur Dieu.

« Car les fils d'Israël me sont serviteurs ; ils sont mes serviteurs que j'ai fait sortir du pays d'Égypte ? Moi, je suis l'Éternel votre Dieu » (25:55).

Tout au long de ces prescriptions sur le Jubilé, leur grand but était que les Israélites se souviennent que l'Éternel était leur ami le meilleur et indéfectible, leur puissant Libérateur. C'est la même vérité, assurée, et exprimée par le dernier des prophètes : « Car moi, l'Éternel, je ne change pas ; et vous, fils de Jacob, vous n'êtes pas consumés » (Mal. 3:6). Nous apprenons que le Jubilé était le gage que le pays, tout autant que le peuple, participeraient à la même délivrance de la main de l'Éternel. La dispersion d'Israël est le signe visible que l'accomplissement n'a pas encore eu lieu et qu'il ne peut pas l'être tant qu'ils reconnaissent leur Messie rejeté. C'est le pays d'Emmanuel (És. 8:8), et eux sont Son peuple ; les yeux de l'Éternel sont continuellement sur eux deux (Deut. 11:12). Babylone a été l'instrument pour punir leur idolâtrie, et Rome a aussi été un instrument de châtiment, plus longtemps et plus lourdement encore, à cause de Celui qu'ils ont méprisé en détournant leur face et détachant leur cœur. Mais le jour vient rapidement où ils diront dans leur cœur « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ». Il viendra quand le résidu pieux sera rejeté comme Lui l'a été, et que la masse du peuple tombera, victimes tant de l'idolâtrie que de l'Antichrist.

Quelle grâce et quelle grandeur pour Israël quand il y aura pour eux non plus l'ombre des choses, mais la réalité ! quand le Seigneur viendra à Sion, le Rédempteur, « et vers ceux qui, en Jacob, reviennent de leur rébellion. Et quant à moi, ceci est mon alliance avec eux, dit l'Éternel : Mon esprit qui est sur toi, et mes paroles que j'ai mises dans ta bouche, ne sortiront point de ta bouche, ni de la bouche de ta semence, ni de la bouche de la semence de ta semence, dit l'Éternel, dès maintenant et à toujours » (És. 59:20-21).

En vérité « les dons et l'appel de Dieu sont sans repentir » (Rom. 11:29) comme écrivait celui qui aimait Israël autant que Moïse. Tous les deux aimaient Israël parce que c'est le peuple objet de la grâce divine, le peuple du Messie pour la gloire de la terre selon le propos divin. Leur in-

crédulité et son châtement en sont d'autant plus amers, mais cette grâce et ce propos donnent la certitude que le Libérateur est proche. Ils Lui appartiennent comme Ses serviteurs, et quand ils Le reconnaîtront, Il apparaîtra pour leur délivrance et leur rédemption. Il n'oublie pas leur délivrance autrefois de la fournaise de fer, mais la nouvelle alliance éclipsera l'ancienne, et la gloire demeurera dans leur pays comme le fruit de Sa grâce et du sang qui parle mieux qu'Abel (Héb. 12:24). Quelle exultation quand ils apprendront que le Messie a souffert pour qu'ils puissent être sauvés, et qu'ils Le reconnaîtront comme leur Seigneur et leur Dieu, comme Thomas incrédule. Jésus n'est pas seulement le Messie dans la plénitude de Sa personne, mais aussi l'Éternel leur Dieu.

Quand l'Esprit aura ouvert les yeux à Israël, une pareille grâce soumettra enfin le cœur d'Israël rempli de propre justice et produira cette génération à venir rendue capable de rendre témoignage vis-à-vis du monde païen dégradé ; la puissance de ce témoignage dépassera le faible témoignage des nations [chrétiennes] qui ont si longtemps compromis le nom du Seigneur Jésus par la vanité de la connaissance faussement ainsi nommée (1 Tim. 6:20), et par les convoitises mondaines (Tite 2:12) acceptées autant que parmi les païens. Ce sera un état de choses tout nouveau quand les Juifs si longtemps incrédules seront amenés à une foi enfantine ; et encore plus quand le Seigneur Jésus régnera comme Roi des rois et Seigneur des seigneurs, après un jugement sans pareil des vivants à l'ouest, à l'est, au sud et au nord ; il y aura aussi une nouvelle effusion du Saint Esprit adaptée à cette merveilleuse manifestation de Son gouvernement et de la bénédiction de toutes les familles de la terre en justice, puissance et gloire.

C'est de la repentance d'Israël pour que leurs péchés soient effacés que dépend la venue des temps de rafraîchissement de devant la face du Seigneur, quand Il enverra le Messie-Jésus, qui leur a été préordonné — la venue de ces temps de rétablissement de toutes choses dont Dieu a parlé par la bouche de Ses saints prophètes de tout temps (Actes 3:19-21).

Chapitre 26

v. 1-13 : L'alliance avec Moïse et celle avec les pères

Les chapitres 26 et 27 terminent le livre comme un appendice, le chapitre 26 en rapport avec les obligations auxquelles était tenu tout le peuple d'Israël, le chapitre 27 en rapport avec les vœux des individus.

Le chapitre 26 commence (v. 1, 2) par l'interdiction de l'adoration des images, et avec la révérence due au sabbat et au sanctuaire de l'Éternel, les piliers de la loi ; il s'agissait des choses mauvaises auxquelles l'homme était le plus enclin. Ensuite viennent les bénédictions liées à l'obéissance (26:3-13).

« Vous ne vous ferez pas d'idoles, et vous ne vous dresserez pas d'image taillée, ou de statue, et vous ne mettrez pas de pierre sculptée dans votre pays, pour vous prosterner devant elles ; car moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Vous garderez mes sabbats, et vous réverrez mon sanctuaire. Moi, je suis l'Éternel. Si vous marchez dans mes statuts, et si vous gardez mes commandements et les pratiquez, je vous donnerai vos pluies en leur temps, et la terre donnera son rapport, et l'arbre des champs donnera son fruit. Le temps du foulage atteindra pour vous la vendange, et la vendange atteindra les semailles ; et vous mangerez votre pain à rassasiement, et vous habiterez en sécurité dans votre pays. Et je donnerai la paix dans le pays ; et vous dormirez sans que personne vous épouvante ; et je ferais disparaître du pays les bêtes mauvaises, et l'épée ne passera pas par votre pays. Et vous poursuivrez vos ennemis, et ils tomberont devant vous par l'épée. Et cinq d'entre vous en poursuivront cent, et cent d'entre vous en poursuivront dix mille, et vos ennemis tomberont devant vous par l'épée. Et je me tournerai vers vous, et je vous ferai fructifier, et je vous multiplierai, et je mettrai à en effet mon alliance avec vous. Et vous mangerez de vieilles provisions, et vous sortirez le vieux de devant le nouveau. Et je mettrai mon tabernacle au milieu de vous, et mon âme ne vous aura pas en horreur ; et je marcherai au milieu de vous ; et je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte, afin que vous ne fussiez pas leurs esclaves : j'ai brisé les liens de votre joug, et je vous ai fait marcher la tête levée » (26:1-13).

Parmi tous les peuples du monde, les fils d'Israël étaient les moins excusables à pratiquer l'idolâtrie. Ceux qui avaient entendu la voix de Dieu du milieu du feu (Exode 19:18, 19) et avaient supplié pour avoir un médiateur afin de ne pas périr, n'avaient vu aucune ressemblance de Dieu ; ils avaient aussi entendu Dieu dénoncer les objets païens Le représentant comme ressemblant à une quelconque des créatures dans les cieux en

haut, ou sur la terre en bas, ou dans les eaux qui coulent dessous (Exode 20:4). Il ne pouvait être le vrai Dieu s'Il tolérât qu'on s'incline devant un autre dieu. Un service religieux quelconque ne doit s'adresser qu'à Lui ; malheureusement la faiblesse lamentable d'Aaron s'est trahie au début de leur histoire, et celle de Salomon au zénith de cette histoire a été encore pire. C'était le sujet de conflits perpétuels entre les vrais prophètes de l'Éternel et les faux prophètes qui égaraient les rois, les sacrificateurs et le peuple, jusqu'à ce qu'il n'y eut plus de remède ; Celui qui les aimait dû dire : « J'en ferai une ruine, une ruine, une ruine ! Ceci aussi ne sera plus jusqu'à ce que vienne Celui auquel appartient le juste jugement, et je le lui donnerai » (Éz. 21:32).

Mais il y avait autre chose haïssable à Ses yeux en dehors des dieux étrangers. C'est surtout Malachie, le dernier des prophètes d'après la captivité, qui a dénoncé le plus formellement leur irrespect profane et leur hypocrisie éhontée. Nous savons d'après son contemporain Néhémie comment Ses sabbats étaient profanés, et Son sanctuaire tenu pour rien. Le sabbat avait une place spéciale dans le décalogue : c'était une prescription découlant simplement de l'autorité divine, et non pas morale dans le même sens que les neuf autres commandements. Il avait été institué comme signe de la création et gage du repos de Dieu ; Dieu l'avait imposé à Israël dans Sa loi (celle-ci était une mesure de la responsabilité de l'homme) comme un signe pour eux en tant que peuple de Dieu. Le jour de la résurrection de Christ, le jour du Seigneur pour les chrétiens, est un nouveau jour, le premier jour de la semaine ; c'est le jour de la nouvelle création en Christ, le jour de la grâce souveraine pour nous qui croyons en vue de la gloire céleste, comme Son corps et Son épouse. Le sabbat n'est en aucune manière abrogé ni changé ni spiritualisé, mais il doit être accompli dans toute la bénédiction qui le caractérise, pour l'homme sur la terre, et pour Israël, le premier-né de Dieu parmi les nations, quand les idoles auront disparu pour toujours et que le sanctuaire de l'Éternel ne sera plus jamais profané.

Les bénédictions conditionnelles sont pour Israël obéissant à son Dieu, l'Éternel ; elles sont terrestres, mais riches ; ce ne sont pas les bénédictions caractéristiques du chrétien, quoi qu'en disent les défenseurs de cette position (26:3-13) : Si Israël marchait dans la soumission aux statuts de l'Éternel, la pluie leur était assurée en sa saison, et la terre donnerait son rapport et les arbres leurs fruits ; le temps du foulage atteindrait la vendange, et la vendange atteindrait les semailles. Ils auraient du pain à satiété, au lieu de devoir le vendre pour répondre à d'autres besoins, et ils habiteraient en sécurité dans leurs pays. Ils ne seraient plus épouvantés ni par les bêtes sauvages ni par l'épée de l'ennemi. « Je donnerai la paix dans le pays ; et vous dormirez, sans que personne vous épouvante ». « Et vous poursuivrez vos ennemis, et ils tomberont devant vous par l'épée ». Et cinq d'entre vous en poursuivront cent, et cent en mettront dix

mille en fuite. « Et Je tournerai ma face vers vous, et Je vous ferai fructifier, et Je vous multiplierai, et Je mettrai à effet Mon alliance avec vous ». Les vieilles provisions abonderont au-delà de ce qu'ils peuvent manger et devront être ôtées pour faire place aux nouvelles. Et mieux encore, « Je mettrai Mon habitation parmi vous, et Mon âme ne vous aura pas en horreur ; et Je marcherai au milieu de vous ; et Je serai votre Dieu, et vous serez Mon peuple ». Comme Il avait commencé, ainsi Il achèvera : « Moi, Je suis l'Éternel votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte, afin que vous ne fussiez pas leurs esclaves ; et J'ai brisé les liens de votre joug, et Je vous ai fait marcher la tête levée ».

v. 14-26 : Le châtiment des violations de l'alliance

L'Éternel prononce maintenant les conséquences inévitables de la désobéissance d'Israël.

« Mais si vous ne m'écoutez pas, et si vous ne pratiquez pas tous ces commandements, et si vous méprisez mes statuts, et si votre âme a en horreur mes ordonnances, de sorte que vous ne pratiquiez pas tous mes commandements et que vous rompiez mon alliance, moi aussi, je vous ferai ceci : J'ordonnerai sur vous la frayeur, la consommation et la fièvre qui consumeront vos yeux et feront défaillir votre âme ; et vous sèmerez en vain votre semence, car vos ennemis la mangeront. Et je tournerai ma face contre vous : vous serez battus devant vos ennemis ; ceux qui vous haïssent domineront sur vous ; et vous fuirez sans que personne vous poursuive.

Et si, après cela encore, vous ne m'écoutez pas, je vous châtierai encore sept fois plus à cause de vos péchés ; et je briserai l'orgueil de votre force, et je ferai que votre ciel sera comme de fer, et votre terre comme d'airain. Et vous dépenserez votre force en vain, et votre terre ne donnera pas son rapport, et les arbres de la terre ne donneront pas leur fruit.

Et si vous marchez en opposition avec moi et que vous ne vouliez pas m'écouter, je vous frapperai encore sept fois plus, selon vos péchés ; et j'enverrai contre vous les bêtes des champs, qui vous raviront vos enfants, et détruiront votre bétail, et vous réduiront en petit nombre ; et vos chemins seront désolés.

Et si par ces choses-là vous ne recevez pas mon instruction, et que vous marchiez en opposition avec moi, je marcherai, moi aussi, en opposition avec vous, et je vous frapperai, moi aussi, sept fois plus, à cause de vos péchés ; et je ferai venir sur vous l'épée qui exécute la vengeance de l'alliance ; et quand vous serez rassemblés dans vos villes, j'enverrai la peste au milieu de vous, et vous serez livrés en la main de l'ennemi. Quand je vous briserai le bâton du pain, dix femmes cuiront votre pain dans un seul four et vous rendront votre pain au poids ; et vous mangerez et vous ne serez pas rassasiés » (26:14-26).

Les promesses à Israël se terminent dans la misère ; l'Éternel juge sa désobéissance comme elle le mérite, et Sa sévérité va croissant à la mesure de la rébellion toujours grandissante du peuple. Quand leurs âmes auraient en horreur Ses ordonnances, Il ordonnerait sur le peuple « la frayeur, la consommation et la fièvre », non seulement la frayeur d'une conscience coupable, mais la maladie dans sa forme chronique consumante et sa forme aiguë brûlante. Il enverrait leurs ennemis dévorer leurs récoltes et mettre leurs armées en déroute, et même les tyranniser au point qu'ils fuiraient sans être poursuivis (26:14-17).

Si cela était insuffisant pour les humilier devant Lui, Il les punirait sept fois plus pour briser leur arrogance, et rendrait leur ciel comme de fer, et leur terre comme d'airain, refusant toute chaleur et toute humidité et toute végétation, rendant ainsi vain leur travail (26:18-20).

Et si cela ne suffisait pas encore pour qu'ils se rétractent, il tomberait sur eux sept fois plus de plaies, et les bêtes même des champs raviraient leurs enfants et détruiraient leur bétail, jusqu'à les réduire à un petit nombre et à désoler leurs chemins (26:21-22).

Et si cela ne réussissait pas encore à discipliner leur esprit réfractaire, Il marcherait en opposition à eux avec courroux, comme eux dans l'opposition à Lui et la propre volonté. Il les frapperait Lui-même personnellement, sept fois plus à cause de leurs péchés, et ferait venir sur eux l'épée qui exécute la vengeance de l'alliance. Et quand ils seraient rassemblés dans leurs villes, Il enverrait sur eux la peste et les livrerait en la main de leur ennemi. Leurs efforts d'union pour la force ne feraient qu'amener sûrement sur eux la mort et la dégradation comme peuple. La famine les dessècherait, les laissant dans l'abattement (26:23-26).

Comment peut-il en être autrement sous les conditions de la loi entre l'Éternel juste et Son peuple plus coupable que les nations qui ne connaissent pas Dieu ?

La loi comme telle, ne connaît pas la grâce ; sa fonction est de condamner toute violation. La grâce et la vérité vinrent par notre Seigneur Jésus (Jean 1:17) ; certes il s'agit toujours de la grâce de Dieu, mais c'est la grâce par Celui qui est le seul Médiateur entre Dieu et les hommes, Celui qui s'est donné Lui-même en rançon pour tous, témoignage lui étant rendu en son propre temps (1 Tim. 2:5-6). C'est ce que nous, les Gentils, nous connaissons maintenant en conséquence de l'incrédulité d'Israël, qui a atteint les pires sommets après l'attente la plus entière et la plus patiente à leur égard ; la venue du Messie dans l'humiliation en grâce et dans la puissance divine n'a pas non plus remédié à cet état, pas plus que la loi et les prophètes. Les apôtres aussi ont rendu témoignage dans le Saint Esprit, avec une même puissance, opérant dans des hommes ayant les mêmes passions (Actes 14:15). Mais tout a été vain, afin que la grâce puisse se déverser sur les Gentils, lesquels ont ensuite péché de

manière pire qu'Israël malgré des privilèges bien supérieurs, mais eux aussi seront retranchés (Rom. 11:21-22). Alors la grâce souveraine brillera une fois de plus sur Israël, pour toujours.

v. 27-39 : Des maux encore plus rigoureux sur le peuple et sur le pays

On pourrait penser difficile de trouver des coups plus sévères que ceux infligés par l'Éternel à Son peuple selon le début de ce chapitre. Cependant comme Israël a raidi son cou et persévéré dans son iniquité, nous trouvons maintenant des traitements encore plus terribles de leur rébellion obstinée. Dieu est un Dieu de grâce au-delà de toute mesure, mais nous connaissons Celui qui dit : « À moi la vengeance, moi je rendrai, dit le Seigneur l'Éternel ; et encore : Le Seigneur l'Éternel jugera son peuple. C'est une chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant » (Héb. 10:30-31). S'il a puni les viles abominations des nations perdues qui s'étaient introduites dans Son pays, combien plus strict sera-t-il dans le châtiment envers Son peuple. « Je vous ai connus, vous seuls, de toutes les familles de la terre ; c'est pourquoi je visiterai sur vous toutes vos iniquités » (Amos 3:2).

« Et si avec cela vous ne m'écoutez pas, et que vous marchiez en opposition avec moi, je marcherai aussi en opposition avec vous, avec fureur, et je vous châtierai, moi aussi, sept fois plus, à cause de vos péchés ; et vous mangerez la chair de vos fils, et vous mangerez la chair de vos filles ; je détruirai vos hauts lieux, et j'abattrai vos colonnes consacrées au soleil, et je mettrai vos cadavres sur les cadavres de vos idoles, et mon âme vous aura en horreur. Et je réduirai vos villes en déserts, et je désolerai vos sanctuaires, et je ne flairerai pas l'odeur agréable de vos parfums, et je désolerai le pays, et vos ennemis qui y habiteront en seront étonnés ; et vous, je vous disperserai parmi les nations, et je tirerai l'épée après vous, et votre pays sera mis en désolation, et vos villes seront un désert. Alors le pays jouira de ses sabbats tous les jours de sa désolation : quand vous, vous serez dans le pays de vos ennemis, alors le pays se reposera et jouira de ses sabbats. Tous les jours qu'il sera désolé, il se reposera, parce qu'il ne s'était pas reposé dans vos sabbats pendant que vous y habitiez. Et quant à ceux qui demeureront de reste d'entre vous, je ferai venir la lâcheté dans leur cœur, dans les pays de leurs ennemis, et le bruit d'une feuille emportée par le vent les poursuivra, et ils fuiront comme on fuit l'épée, et tomberont sans que personne les poursuive ; et ils trébucheront l'un par-dessus l'autre comme devant l'épée, sans que personne les poursuive ; et vous ne pourrez pas tenir devant vos ennemis ; et vous périrez parmi les nations, et le pays de vos ennemis vous dévorera. Et ceux qui demeureront de reste d'entre vous, se consumeront

dans leur iniquité, dans les pays de vos ennemis ; et ils se consumeront, dans les iniquités de leurs pères, avec eux » (26:27-39).

La fournaise de la colère devient plus brûlante contre Israël coupable, et l'Éternel dit : « Je vous châtierai, Moi aussi, sept fois plus à cause de vos péchés ». La chair de leurs fils et de leurs filles serait leur nourriture, et les hauts lieux et les colonnes consacrées au soleil — qu'ils avaient honoré — seraient abattus, et leurs cadavres s'empileraient sur les cadavres de leurs idoles, et Son âme les aurait en horreur. Il dévasterait leurs villes et leurs sanctuaires au point d'étonner leurs ennemis qui y habiteront (26:27-32).

Leur pays n'échapperait pas non plus ; et comme ils avaient méprisé Ses sabbats aux jours de sabbat et aux années de Jubilé, il y aurait un sabbat de jugement : le pays serait désolé tandis qu'Israël serait dans le pays de ses ennemis. Le pays décollant de lait et de miel serait dans la désolation, mais aurait du repos, par contraste avec le repos qu'il n'avait pas eu quand les tribus y habitaient (26:33-35).

Au lieu du courage que l'Éternel leur donnait autrefois contre toute probabilité de succès, ils tomberaient dans une terreur abjecte. « Et quant à ceux qui demeureront de reste d'entre vous, je ferai venir la lâcheté dans leur cœur, dans les pays de leurs ennemis, et le bruit d'une feuille emportée par le vent les poursuivra, et ils fuiront comme on fuit l'épée, et tomberont sans que personne les poursuive ; et ils trébucheront l'un par-dessus l'autre comme devant l'épée, sans que personne les poursuive ; et vous ne pourrez pas tenir devant vos ennemis » (26:36-37). Eux aussi périeraient parmi les nations et le pays de leurs ennemis les dévorerait. Ceux d'entre eux qui demeureraient de reste dans les pays des ennemis se consumeraient dans leurs propres iniquités, et dans les iniquités de leurs pères avec eux (26:38-39).

Abaisés ainsi au plus bas de leur misère et de leur dégradation, la bonté de Dieu les conduirait à la repentance. Quelle leçon pour toutes les nations ! Elles n'avaient jamais appris ceci, jusqu'à ce qu'Israël en montre le chemin, pardonné en grâce quand ils ne pourraient se pardonner à eux-mêmes devant l'Éternel et devant Son oint ! Mais n'anticipons pas sur ce qui suit. Combien il est terrible quand un peuple se réclamant du nom de l'Éternel en vient à se vendre effectivement à Ses ennemis, et devient l'esclave des démons qui supplantent la volonté de Dieu et l'adoration qui Lui est due. Ce qu'on appelle religion, devient alors le pire péché et le piège le plus destructeur. Comme il en a été en Israël, ainsi en est-il maintenant dans la chrétienté. Les deux s'achèveront dans le jugement à la consommation du siècle (pour autant que « cette génération » [Matt. 24:34] aille jusque-là pour les Juifs), et ce jugement sera certainement exécuté par le Seigneur Jésus. Le pire critique de la révélation divine ne peut accuser le Dieu d'Israël de partialité envers Son peuple lorsqu'il est

infidèle ou indigne. Les démons ne châtient pas ceux qui les servent, mais il s'en moquent en vue de leurs buts mauvais et pervers. Il en est ainsi dans toutes les religions, sauf la foi en Dieu par Christ.

v. 40-46 : Israël repentant ; l'Éternel se souvient de Son alliance avec leurs pères

Pourtant, il y a ici un tournant de la grâce. Il n'y a pas de restauration pour Babylone, spécialement la Babylone du Nouveau Testament, qui entre autres mensonges, ose s'appeler « la ville éternelle », mais en réalité elle est destinée au jugement éternel de Dieu selon Apoc. 14 et 16 à 18, pour la joie de tous ceux qui, dans les cieux, diront Alléluia au vu de sa fumée montant aux siècles des siècles (Apoc. 19:1-5). Qu'elle soit le résultat de la re-union de la chrétienté ou non, telle est le sort de la ville aux sept collines. « Sortez du milieu d'elle mon peuple » (Apoc. 18:4) dit la voix venant du ciel, « afin que vous ne participiez pas à ses péchés, et que vous ne receviez pas de ses plaies ». Pour Israël, par contre, il y a une restauration certaine, et l'histoire future de leur pays sera plus glorieuse que celle de David ou de Salomon, ou de toute autre nation ayant jamais existé sur la terre. Le temps se hâte et est proche. Israël va se repentir et croire dans le Messie de l'Éternel, leur Roi de gloire crucifié.

« Et ils confesseront leur iniquité et l'iniquité de leurs pères, selon leurs infidélités par lesquelles ils ont été infidèles envers moi, et aussi comment ils ont marché en opposition avec moi, en sorte que, moi aussi, j'ai marché en opposition avec eux, et que je les ai amenés dans le pays de leurs ennemis. Si alors leur cœur incirconcis s'humilie et qu'alors ils acceptent la punition de leur iniquité, je me souviendrai de mon alliance avec Jacob, et aussi de mon alliance avec Isaac, et je me souviendrai aussi de mon alliance avec Abraham, et je me souviendrai de la terre : la terre aura été abandonnée par eux, et elle aura joui de ses sabbats, dans sa désolation, eux n'y étant plus ; et ils accepteront la punition de leur iniquité, parce que... oui, parce qu'ils ont méprisé mes ordonnances, et que leurs âmes ont eu en horreur mes statuts. Même alors, quand ils seront dans le pays de leurs ennemis, je ne les mépriserais pas et je les aurai pas en horreur pour en finir avec eux, pour rompre mon alliance avec eux ; car moi, je suis l'Éternel, leur Dieu ; et je me souviendrai en leur faveur de l'alliance faite avec leurs ancêtres, lesquels j'ai fait sortir du pays d'Égypte, sous les yeux des nations, pour être leur Dieu. Moi, je suis l'Éternel.

Ce sont là les statuts, et les ordonnances, et les lois que l'Éternel établit entre lui et les fils d'Israël, sur la montagne de Sinaï, par Moïse » (26:40-46).

Quelqu'un va-t-il objecter que ce changement béni est sous condition de la repentance d'Israël ? Cette objection est sans valeur, parce que l'Éternel a promis inconditionnellement qu'Il opérera ce travail dans leurs

cœurs au moment venu, connu de Lui seul. Ceci est même confirmé dans ce chapitre qui est pourtant un chapitre d'accusation, de dénonciation et de grande colère contre eux à cause de leur méchanceté. Pourtant ici-même, il n'y a pas de condition, mais une prédiction expresse : « Et ils confesseront leurs iniquités ». Dieu peut surabonder en bonté et en miséricorde, Il n'en manque jamais ; Il déclare ici que c'est ce qui aura lieu. Sans aucun doute Il produira cette condition dans leurs âmes puisqu'une telle condition est inscrite dans Sa Parole.

En fait une telle prédiction inconditionnelle est en parfait accord avec l'alliance faite avec leurs pères, alors que celle-ci était en contraste marqué avec la loi dont Moïse est le médiateur. Observez bien la répétition délibérée (26:42) de l'assurance donnée à Israël, commençant avec Jacob comme un « vermisseau » (És. 41:14), et pourtant racheté et appelé par son nom (És. 43:1), Son serviteur qu'Il a choisi (És. 41:8), suivi immédiatement d'Isaac et d'Abraham Son ami (És. 41:8). Pourquoi prendre tant de soin sinon pour donner une confiance bien stable à ceux qui viendront juste d'être réveillés et amenés au sentiment reconnu de leurs siècles de rébellion et même d'iniquité apostate ? L'alliance avec les pères (26:42, 45) associe dans une faveur commune et unique la totalité du peuple d'Israël épargné et leur pays. Dans ce royaume futur de puissance, il n'y aura pas la caractéristique actuelle du christianisme et de l'Église, qui efface la distinction entre Juifs et Gentils dans le Christ. La bénédiction de ce jour à venir verra Israël à la tête, et les nations dans une subordination volontaire, parce qu'Israël sera le peuple particulier de l'Éternel Messie pour la terre. Nous sommes les objets d'une grâce céleste dans laquelle les différences tenant à la chair ne comptent pas.

Il est bon pour les chrétiens d'apprendre que le christianisme, aussi précieux soit-il, n'est pas tout, et qu'une fois Son œuvre présente achevée, Dieu a d'autres voies dans lesquelles il faut qu'Il soit glorifié en Christ. Il y aura un autre siècle [ou âge] marqué par le bien et succédant à la période actuelle marquée par le mal ; il prendra place avant l'état éternel qui est la forme achevée des nouveaux cieux et de la nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera (2 Pierre 3:13).

Quand la période [ou dispensation] actuelle se terminera, le millénium commencera et se poursuivra jusqu'à la dissolution de toutes choses, étape préparatoire à l'état de perfection absolue du ciel et de la terre, où il n'y a plus de changements, mais où tout est fixé pour le juste aussi bien que pour l'injuste. Pendant le millénium, il y aura une bénédiction parfaite pour ceux, dans les cieux, qui régneront avec Christ ; la terre sera alors gouvernée avec justice et délivrée de la puissance du mal et remplie de fruits divins ; malgré tout cela, la terre sera mise à l'épreuve de la tentation par Satan, à la fin, et elle sera l'objet du jugement final de Dieu sur les méchants, du premier au dernier.

Chapitre 27

v. 1-8 : Les vœux personnels

Voici maintenant des actes spéciaux de dévouement à l'Éternel par le moyen du sacrificateur, mais selon l'évaluation de celui qui était roi en Jeshurun (Deut. 23:5), et donc un type du Messie.

Ce chapitre est un exemple remarquable de l'inspiration divine sous-jacente dans l'Écriture, dont la foi profite, mais qui est au-dessus de la connaissance des sages et des intelligents (Matt. 11:25) qui osent juger la Parole de Dieu sous prétexte d'investigations historiques et littéraires, et qui sont entièrement aveugles à leur incrédulité et leur caractère profanes et coupables. Le croyant à l'œil simple, trouve au contraire sa joie à observer que le ch. 25 a en vue le grand et véritable jour du Jubilé quand l'Éternel fera valoir Ses droits sur le pays en faveur de Son peuple, l'occupant défaillant. Puis le ch. 26 fait ressortir la triste ruine de Son peuple sous la première alliance, coupable de désobéissance et d'apostasie ; mais aussi la grâce qui restaure sous la nouvelle alliance quand le peuple acceptera le châtiment de son iniquité et que Dieu se souviendra de Ses promesses à Abraham, à Isaac et à Jacob, et envers le pays. Finalement il y a cet appendice des vœux spéciaux ou volontaires qui fait jouer Son droit absolu quand tout a failli du côté de l'homme, et qu'Il agit par le moyen de Celui qui bâtit le temple de l'Éternel, et qui portera la gloire, et s'assiéra et dominera sur Son trône ; Il sera sacrificateur sur Son trône, et le conseil de paix sera entre eux deux (Zach. 6:13).

Les vœux dont il est ici traité, portent premièrement sur des personnes, hommes ou femmes ; secondement sur des bêtes qu'on consacrait, troisièmement sur des maisons ou des champs, et ceci introduit le Jubilé, et prouve que le chapitre est tout à fait à la place qu'il fallait. Le reste du chapitre traite de la distinction entre les personnes et les choses ainsi consacrées d'avec celles qui étaient simplement sanctifiées, avec quelques exceptions déjà établies par la loi. Les versets 1 à 8 ne traitent que des personnes.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, et dis leur : Si quelqu'un a mis à part quoi que ce soit par un vœu, les personnes seront à l'Éternel selon ton estimation. Et ton estimation d'un mâle depuis l'âge de vingt ans jusqu'à l'âge de soixante ans, ton estimation sera de cinquante sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire ; et si c'est une femme, ton estimation sera de trente sicles. Et si c'est un mâle depuis l'âge de cinq ans jusqu'à l'âge de vingt ans, ton estimation sera de vingt sicles, et pour une femme de dix sicles ; et si c'est un mâle depuis l'âge d'un mois jusqu'à l'âge de cinq ans, ton estimation sera de cinq sicles

d'argent, et ton estimation d'une fille sera de trois sicles d'argent. Et si c'est un mâle de l'âge de soixante ans et au-dessus, ton estimation sera de quinze sicles, et pour une femme de dix sicles. Et s'il est plus pauvre que ton estimation, on le fera se tenir devant le sacrificateur, et le sacrificateur en fera l'estimation : le sacrificateur en fera l'estimation à raison de ce que peut atteindre la main de celui qui a fait le vœu » (27:1-8).

L'Éternel voulait du sérieux chez Son peuple quand il faisait des vœux. Il n'y avait pas d'exigence de Sa part dans ce domaine, comme pour les premiers-nés de l'homme ou de la bête, etc. Une tribu entière, les fils de Lévi, étaient déjà consacrée au service religieux de l'Éternel ; mais Il acceptait le désir de tout individu de se mettre à part pour Lui, et Il donnait des directions à Moïse pour les évaluer selon une certaine échelle de valeur, variable selon l'âge et le sexe (27:1, 2).

La première estimation tenait compte de la période où le travail a le plus de valeur, de 20 ans à 60 ans, 50 sicles d'argent pour un homme, 30 sicles pour une femme (27:3, 4).

L'estimation suivante était pour les âges de 5 à 20 ans, 20 sicles pour un mâle, et 10 pour une personne du sexe féminin (27:5).

L'extrême pour les deux sexes allait de un mois à 5 ans et était évalué à 5 sicles pour les garçons et 3 sicles pour les filles (27:6).

Puis pour la classe la plus âgée, de 60 ans et plus, l'évaluation était de 15 sicles pour un homme et 10 sicles pour une femme (27:7). L'évaluation pour les femmes âgées se rapprochait le plus de celle des hommes quand l'homme aurait tendance à mépriser.

Comme l'Éternel n'exigeait rien pour ces vœux, Il ne les rendait pas irrévocables. Les personnes ainsi consacrées pouvaient être rachetées ; l'échelle d'évaluation donnée ci-avant donnait la base pour le faire. Il est fait référence à l'usage du prix de rachat en 2 Rois 12 comme « l'argent des âmes selon l'estimation de chacun » ; au temps où il y avait le temple, les sacrificateurs devaient prendre cet argent, ainsi que d'autres contributions obligatoires ou volontaires, pour réparer les brèches de la maison partout où il se trouvait des brèches (2 Rois 12:4-5).

Mais dans un but d'équité plein d'attention, le v. 8 donne une autre disposition : « S'il est plus pauvre que ton estimation, on le fera se tenir devant le sacrificateur, et le sacrificateur en fera l'estimation ; le sacrificateur en fera l'estimation à raison de ce que peut atteindre la main de celui qui a fait un vœu ». Il était nécessaire vis-à-vis de l'Éternel que quelque chose soit payé, que l'exemption de l'obligation ne soit pas faite à la légère : on ne se moque pas de Dieu par négligence. Pourtant, il ne fallait pas agir avec dureté ; il fallait un soin de grâce pour que la dette à l'égard de Dieu n'opprime pas les plus pauvres du peuple.

v. 9-15 : La consécration de bêtes ou de maisons

Des êtres animés ou des choses inanimées pouvaient aussi être mis à part pour l'Éternel, comme ici les bêtes ou les maisons.

« Et si c'est une des bêtes qu'on présente en offrande à l'Éternel, tout ce qu'on donnera à l'Éternel sera saint. On ne la changera pas, et on ne la remplacera pas par une autre, une bonne par une mauvaise, ou une mauvaise par une bonne ; et si l'on remplace, en quelque manière que ce soit, une bête par une autre, celle-ci et celle qui la remplacera seront saintes. Et si c'est quelque bête impure qu'on ne peut présenter en offrande à l'Éternel, on placera la bête devant le sacrificateur, et le sacrificateur en fera l'estimation, selon qu'elle sera bonne ou mauvaise ; il en sera selon ton estimation, sacrificateur ! Et si on veut la racheter, alors on ajoutera un cinquième à ton estimation.

Et quand quelqu'un sanctifiera sa maison pour qu'elle soit sainte, consacrée à l'Éternel, le sacrificateur en fera l'estimation, selon qu'elle sera bonne ou mauvaise ; on s'en tiendra à l'estimation que le sacrificateur en fera. Et si celui qui l'a sanctifiée rachète sa maison, il ajoutera le cinquième de l'argent de ton estimation par-dessus, et elle lui appartiendra » (27:9-15).

Une différence nécessaire apparaît d'emblée entre bêtes pures et impures ; par ailleurs, il n'est pas évoqué la consécration de premiers-nés des hommes ou du bétail des fils d'Israël : ils étaient déjà revendiqués comme appartenant à l'Éternel (Exode 13:2), au moins les mâles (Exode 13:12, 13). Le premier-né de l'âne, si on ne le rachetait pas avec un agneau, devait avoir la nuque brisée. Le premier-né de l'homme devait être racheté à prix d'argent ; car les premiers-nés d'Israël faisaient l'objet d'une substitution par la tribu de Lévi selon Nombres 3 ; et comme leur nombre ne suffisait pas à représenter tous les premiers-nés, le surplus au-delà de ceux rachetés par le moyen des Lévites étaient rachetés à 5 sicles par individu, selon le sicle du sanctuaire. Ainsi, de toute manière, l'Éternel s'associait Son peuple à Lui-même, ce peuple si enclin à oublier ses relations élevées, fondées sur les différentes figures de la rédemption.

Le premier principe posé, et que l'Israélite avait à ressentir, était qu'une bête pure, une bête présentable en sacrifice, une fois donnée à l'Éternel, était désormais « sainte » (27:9). Elle ne pouvait pas être récupérée par rachat. Même si elle était défectueuse ou mauvaise en aucune manière, on ne pouvait pas la changer ni la remplacer par une bête sans défaut, ni mettre une mauvaise à la place d'une bonne, ni mettre une bonne à la place d'une mauvaise. Tout cela devait être pesé avant de faire l'offrande ; si celui qui offrait changeait d'avis, il devait apprendre que Dieu, Lui, n'en changeait pas. S'il se posait un vrai problème quant à

l'honneur de l'Éternel, on pouvait apporter une autre bête bonne, mais la bête originale et la nouvelle étaient toutes deux saintes à l'Éternel (27:10).

Il y avait un degré de liberté de plus si le lien avec l'Éternel était moins étroit qu'en cas d'animal acceptable en sacrifice. Si une bête impure était présentée, on devait la montrer au sacrificateur qui devait d'abord évaluer si elle était bonne ou mauvaise ; il en était selon son estimation. Si on voulait récupérer la bête impure, c'était possible, à condition d'ajouter un cinquième à la valeur estimée, à titre de contravention ou amende pour avoir manqué dans le sérieux dû à ce qui était en relation avec l'Éternel (27:11-13).

Si quelqu'un sanctifiait sa maison à l'Éternel, les règles étaient pratiquement les mêmes que dans le cas précédent. Le sacrificateur évaluait selon que la maison était bonne ou mauvaise, et il en était selon son estimation. Si l'Israélite n'en restait pas à son intention première et voulait racheter, l'Éternel ne faisait pas de difficulté de principe, mais marquait sa réprobation de l'inconstance en exigeant un cinquième en sus de l'estimation ; la maison pouvait alors être récupérée.

On trouve de telles mises en garde contre les changements de pensées dans le livre des Psaumes, quoique sous une forme plus générale et dans le cas inverse d'absence de vœu à l'Éternel. Cela fait partie de ce qui est montré comme plaisant à l'Éternel, et convenant à la montagne de Sa sainteté, que si un homme a juré à son détriment, il ne change pas (Ps. 15:1-4). Celui qui est inébranlable en parole ou en actes, qui a en horreur le mal et tient ferme au bien, ne sera pas lui-même ébranlé (Ps. 15:5) dans un monde où dominent les vaines apparences. Mais nous découvrons vite notre inconstance quand nous cherchons sérieusement à faire la volonté de Dieu. Tant qu'on en reste à une théorie du devoir, nous nous épargnons et trouvons des dispenses facilement. Et nous faisons l'expérience que ce n'est pas mieux avec les autres tant qu'ils n'ont pas Christ comme leur vie, et que le moi n'est pas entièrement jugé devant Dieu. Le Saint Esprit nous aide alors en puissance pour glorifier Dieu, quoiqu'il nous en coûte, et c'est alors notre délice de plaire ainsi à Christ.

v. 16-25 : Le champ voué, sanctifié à l'Éternel

Deux cas de sanctification d'un champ sont distingués ici, d'une part un champ de la possession d'un Israélite, et d'autre part un champ ayant été acheté. La possession par héritage de famille et celle par achat étaient bien différenciées.

« Et si quelqu'un sanctifie à l'Éternel une partie du champ de sa possession, ton estimation sera à raison de ce qu'on peut y semer : le khor de semence d'orge à cinquante sicles d'argent. S'il sanctifie son champ dès l'année du Jubilé, on s'en tiendra à ton estimation. Et si c'est après le Jubilé qu'il sanctifie son champ, le sacrificateur lui comptera l'ar-

gent à raison des années qui restent jusqu'à l'année du Jubilé, et il sera fait une réduction sur ton estimation. Et si celui qui a sanctifié le champ veut le racheter, il ajoutera le cinquième de l'argent de ton estimation par-dessus, et il lui restera. Et s'il ne rachète pas le champ ou qu'il vende le champ à un autre homme, il ne pourra plus être racheté. Et le champ, en étant libéré au Jubilé, sera saint, consacré à l'Éternel, comme un champ voué ; la possession en sera au sacrificateur.

Et s'il sanctifie à l'Éternel un champ qu'il ait acheté, qui ne soit pas des champs de sa possession, le sacrificateur lui comptera le montant de ton estimation jusqu'à l'année du Jubilé, et il donnera, ce jour-là, le montant de ton estimation, comme une chose sainte consacrée à l'Éternel ; dans l'année du Jubilé, le champ retournera à celui de qui il l'avait acheté et à qui appartenait la possession de terre. Et tout estimation que tu auras faite sera selon le sicle du sanctuaire ; le sicle sera de vingt guéras » (27:16-25).

Dieu ne permettait à Son peuple d'oublier que le pays de Canaan était à Lui en particulier, et qu'ils étaient ceux à qui Il en avait donné la possession. C'était leur privilège spécial. Israël était Son peuple comme aucune autre nation ne pouvait l'être alors, et leur pays aussi était le Sien, en sorte qu'Il pouvait le leur attribuer pour toujours, sauf s'ils apostasiaient, auquel cas Il les en ferait sortir et les rendrait esclaves et les mettrait pour cible de la méchanceté et du mépris de leurs ennemis. C'est ce qui eut lieu à cause de leur idolâtrie quand la mère des idoles [Babylone, la mère des abominations ; Apoc. 17:5] mena les Juifs en captivité, comme l'Assyrie l'avait fait pour Éphraïm longtemps auparavant ; il en fut donc à nouveau selon la prédiction d'Ésaïe pour chacun d'eux (ch. 40 à 48 et 49 à 57) quand les Romains emportèrent leur lieu et leur nation à cause du rejet du Messie.

Mais ici, il s'agit d'un Israélite dans le temps où ils étaient encore reconnus de l'Éternel, et qui Lui sanctifiait une part de champ de sa possession. L'estimation se faisait en fonction de la semence qu'on pouvait y semer, un khomer [= 10 éphas = 100 omers] d'orge étant compté à 50 sicles d'argent. Ici, ce sont les règles du Jubilé qui s'appliquent, comme étant la norme pour réparer la faiblesse ou la faute humaine, et restaurer l'ordre divin. Si la personne sanctifiait son champ dès l'année du Jubilé, on devait s'en tenir à l'estimation du sacrificateur. Le Jubilé proclamait les droits de l'Éternel sans erreur possible ; si le champ était voué à l'Éternel, on n'y pouvait rien changer. L'estimation ne permettait ni réduction ni aménagements.

Mais si l'Israélite sanctifiait le champ après le Jubilé, alors le sacrificateur lui comptait l'argent à raison des années qui restent jusqu'à l'année du Jubilé, et une réduction équitable sur l'évaluation s'ensuivait. Mais le cas ne termine pas là. Si celui qui avait sanctifié le champ voulait le ra-

cheter, il devait se soumettre à l'amende habituelle de ceux qui changeaient leur intention initiale en rapport avec un vœu à l'Éternel. Au prix de l'évaluation, il fallait ajouter un cinquième de ce prix pour récupérer le champ voué.

Le principe était aussi posé que s'il ne voulait pas racheter le champ, ou s'il l'avait vendu à autrui, « il ne pourrait plus être racheté ». Les droits de l'Éternel sont à nouveau répétés par la prescription selon laquelle « le champ libéré au Jubilé était saint consacré à l'Éternel comme un champ voué ». Les conditions de ré-acquisition n'avaient pas été remplies. L'Éternel était le réel propriétaire, et Son droit ne pouvait plus dépendre des caprices humains. La possession en revenait alors au sacrificateur. Ainsi l'Éternel voulait exercer Son peuple à avoir les égards dus à Sa majesté et à Sa Parole qui cherchait par ces mesures la meilleure bénédiction pour Son peuple, et le rétablissement du pays comme du peuple.

D'un autre côté, si quelqu'un sanctifiait un champ acheté qui ne soit pas des champs de sa possession, le sacrificateur devait compter le montant de son estimation jusqu'à l'année du Jubilé, et cette estimation devait être payée le jour-même, comme une chose sainte à l'Éternel. Aucune amende du cinquième n'était à ajouter au prix, et le champ ne demeurait pas consacré à l'Éternel au-delà de l'année du Jubilé, car il devait alors retourner au possesseur original qui l'avait vendu. Le don de l'Éternel subsistait fermement : si l'homme change, Lui ne change pas.

Une autre prescription s'appliquait de manière inflexible dans toutes ces transactions : « Toute estimation que tu auras faite sera selon le sicle du sanctuaire : le sicle sera de 20 guéras » (27:25). Israël pouvait désirer acheter au moyen de la monnaie la plus commode pour leurs affaires avec les nations, mais en rapport avec le service du temple et le prix de leur rédemption, il fallait que leurs paiements soient fait « selon le sicle du sanctuaire ».

Nous sommes sous la grâce, non pas sous la loi ; mais ce serait une profonde erreur de penser que comme chrétiens nous sommes laissés à notre propre volonté et notre propre sagesse ! Nous avons été achetés à un prix infini, et nous ne nous appartenons en propre en aucune manière (1 Cor. 6:19-20). Sans aucun doute, toutes choses sont à nous, vie ou mort, choses présentes et choses à venir (1 Cor. 3:22-23). Mais nous sommes à Christ en raison du même droit que toutes choses sont à nous ; ainsi si l'esclave est appelé dans le Seigneur, il est Son affranchi, et l'homme libre, s'il est appelé, est l'esclave de Christ (1 Cor. 7:22). Telle est la liberté chrétienne. Humiliés par nos péchés, nous nous réjouissons dans Sa grâce qui nous a affranchi pour être d'autant plus Ses serviteurs, selon que Lui s'est abaissé plus que tous et a été le Seul efficace en amour sans mesure, à la gloire de Dieu.

v. 26-34 : *Ordonnances finales*

Il reste à voir brièvement les versets qui suivent.

« Seulement, le premier-né d'entre les bêtes, qui est offert comme prémices à l'Éternel, nul ne pourra le sanctifier : si c'est un bœuf ou un agneau, il est à l'Éternel. Et s'il est des bêtes impures, on le rachètera selon ton estimation, et on ajoutera un cinquième par-dessus ; et si on ne le rachète pas, il sera vendu selon ton estimation. Seulement, aucune chose vouée que quelqu'un aura vouée à l'Éternel, de tout ce qu'il a, soit homme, ou bête, ou champ de sa possession, ne se vendra ni ne se rachètera : toute chose vouée sera très sainte, consacrée à l'Éternel. Quiconque d'entre les hommes est voué à Dieu ne pourra être racheté : il sera certainement mis à mort.

Et toute dîme de la terre, de la semence de la terre, du fruit des arbres, est à l'Éternel : c'est une chose sainte consacrée à l'Éternel. Et si quelqu'un veut racheter quelque chose de sa dîme, il y ajoutera un cinquième par-dessus. Quant à toute dîme du gros et du menu bétail, de tout ce qui passe sous la verge, la dîme sera sainte, consacrée à l'Éternel. On ne distinguera pas entre le bon et le mauvais, et on ne le changera pas ; et si on le change, la bête changée et celle qui la remplace seront saintes, elles ne seront pas rachetées.

Ce sont là les commandements que l'Éternel commanda à Moïse pour les fils d'Israël, sur la montagne de Sinaï » (27:26-34).

Il n'était pas inutile de rappeler à ceux qui manquerait de réflexion avant d'agir, que les premiers-nés des animaux purs n'étaient pas les objets des consécration selon ce chapitre puisqu'ils étaient déjà dus à l'Éternel. Tout Israélite devait déjà savoir que tous les premiers-nés étaient à l'Éternel. Ici, il était interdit à quiconque de faire un vœu à l'égard de tels premiers-nés, de peur de tromper son âme et de déshonorer l'Éternel.

Le même principe s'applique, comme nous l'avons déjà vu, si un homme voulait racheter le premier-né d'une bête impure. Il devait la soumettre à l'estimation selon la règle, et ne pas vouloir s'en charger lui-même ; il fallait ajouter un cinquième à cette évaluation comme amende pour avoir changé d'idée à propos d'un vœu à l'Éternel. S'il n'était pas racheté, il fallait le vendre en suivant l'estimation, car il ne pouvait servir à un usage saint.

La grande règle générale était qu'aucune chose de ce qui avait été consacré à l'Éternel de tout ce qu'a un homme, que ce soit un humain, une bête ou un champ, ne devait être vendue ni rachetée, mais toute chose vouée était très sainte consacrée à l'Éternel. Personne voué d'entre les hommes ne devait faire l'objet d'une rançon ou rachat, il devait être certainement mis à mort.

Quant aux dîmes de la terre, que ce soit de la semence de la terre ou du fruit des arbres, tout était à l'Éternel, une chose sainte consacrée à l'Éternel. Si quelqu'un voulait le racheter, il devait y ajouter un cinquième comme amende. Pareillement, dans les dîmes du menu ou du gros bétail, la dîme était sainte à l'Éternel. Il est soigneusement indiqué qu'il ne fallait pas distinguer entre le bon et le mauvais, ni changer : l'Éternel acceptait la dîme simplement telle qu'elle était. Néanmoins, si quelqu'un changeait, il devait offrir aussi bien l'original que l'objet du changement : les deux étaient saints, ni l'un ni l'autre ne devait faire l'objet d'une rançon ou rachat.

C'est ainsi que l'Éternel enseignait à Son peuple à être obéissant et à haïr la propre volonté. Combien plus cela incombe-t-il à nous que l'Esprit a sanctifié pour l'obéissance de Jésus Christ et pour l'aspersion du sang (1 Pierre 1:2) : telle est la position chrétienne, bien distincte de celle d'Israël ! C'est la justice pratique qui est recherchée par-dessus tout ; mais la justice va de pair avec la relation ; or Israël est un peuple terrestre, et l'Église un peuple céleste.

Étude approfondie sur les diverses ordonnances rattachées
aux sacrifices et aux fêtes religieuses du
livre du livre du Lévitique.

Applications pratiques et spirituelles pour le chrétien,
qui n'est plus maintenant sous la loi :
« ...vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce »
« Christ... a effacé l'obligation qui était contre nous, laquelle
consistait en ordonnances...
et il l'a ôtée en la clouant à la croix »
(Rom. 6:14 ; Col. 2:14).

